DS
36
R4
t.2
no 7

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

LIBRARY
JUN 22 1943
UNIVERSITY OF TORONTO

VOLUME II — MAI 1907 — NUMÉRO VII

L'Islam en Bosnie et Herzégovine . . . . . Imzâ Mahfoûz 289

La Révolution persane. . . . . . A. L. C. 310

Un sermon de A. Seyyéd Djémal-ed-Dine . . A.-L.-M. Nicolas 313

Le Droit de la guerre. . . . . . Cl. Huart 331

Quelques aspects de l'Islam chez les Berbères marocains. . . . . . E. Michaux-Bellaire 347

Notes et Nouvelles. . . . A. L. C. — É. Amar. — L. Bouvat 357

Le Quinzième Congrès international des Orientalistes. — Le Docteur Karl Foy. — La Soumission des Chrétiens de Syrie. — Un Précurseur de la Société protectrice des animaux. — Research Society of India. — L'Agitation aux Indes. — A Aligarh. — Chez les Khodjas. — Invitation pour la fête du Prophète, à Durban. — Le Régime parlementaire en Perse. — Les Écoles persanes. — Les Gouverneurs de provinces en Perse. — La Banque nationale persane. — Petites nouvelles de Turquie. — Le Parti musulman russe. — Le Mouvement social en Russie. — Petites nouvelles de Russie. — Le Mad Mullah du Çomal. — L'Islam en Amérique. — Les Musulmans d'Australie.

La Presse Musulmane . . . . . A. C. — L. Bouvat 399

Al-Imam. — A Zanzibar. — Quelques mots sur la presse arabe de Syrie. — A l'Exposition de Louvain. — *Sélanik.* — Le Journal de Bender-Bouchir. — Le Journal d'Ourmiah. — Ismaïl Bey Gasprinsky. — 'Alî Mèrdân Bey Toptchibacheff. — *Tâzè Hayât.* — *Tèkiâmul.* — *Al-Moktabas.* — Le *Habl oul-Matîn* à Téhéran.

Les Livres et les Revues . . A. L. C. — A. Fevret. — L. Bouvat. 421

Le Croissant contre la Croix. — *Le Soudan égyptien.* — *L'Alhambra.* — *L'Annuaire du caïdat de Zaghouan.* — Un nouveau Calendrier. — Un Jubilé maçonnique à Bombay. — Les Abdâl de Païnâp. — Un Manuscrit chinois en caractères arabes. — Les Fouilles du Khotan.

Bibliographie 443

Livres. — Revues.

A150521 b
3.9.43

PARIS

Ernest LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI^e^)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 2 FR. 50 ; FRANCO PAR POSTE : 3 FRANCS.

ABONNEMENT : PARIS, 20 FRANCS ; UNION POSTALE, 25 FRANCS.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

Sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. O. HOUDAS. — Cl. HUART. — H. SALADIN
Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

Revue du Monde Musulman

1re Année. MAI N° 7.

L'ISLAM EN BOSNIE ET HERZEGOVINE(1)

I

Statistique.

La Bosnie et l'Herzégovine comptent, d'après un recensement récent, 587.178 habitants appartenant à la religion musulmane, contre 548.632 en 1895. Il y a donc une augmentation d'environ 36.000 Mahométans. Mais l'accroissement des Chrétiens est proportionnellement plus important. Il n'y a donc pas à enregistrer un progrès au point de vue du nombre des Musulmans. La plupart vivent

(1) Dans son numéro d'avril 1907 (VI, pp. 224-225), la *Revue du Monde Musulman* a déjà signalé le mouvement qui se manifeste chez les Musulmans de Bosnie et d'Herzégovine, d'après des renseignements fournis au *Pester Lloyd* par un Musulman anonyme. L'auteur de l'important article que nous donnons sur la même question, et dont la collaboration a déjà été appréciée de nos lecteurs, conserve également l'anonymat. Le « point de vue » auquel il se place n'a pas besoin d'être souligné. La thèse en est présentée avec un talent qu'on ne manquera pas d'apprécier. Le remarquable ouvrage publié par la *Revue générale des Sciences* : La Bosnie et l'Herzégovine (Paris, Armand Colin), présente le point de vue opposé, avec une documentation dont on peut juger l'étendue par les clichés reproduits ici. Sauf la carte, qui nous a été adressée par l'auteur de l'article, nous devons toutes ces reproductions à l'aimable obligeance de M. L. Olivier, l'éminent directeur de la *Revue générale des Sciences*.

Mosquée et cimetière à Sarajévo.

Cl. Rev. Gle des Sciences.

dans les villes et sont des commerçants, des ouvriers ou des propriétaires. Ils sont tous Sunnites-Hanéfi et, en majorité, Slaves.

La capitale, Sarajévo (en turc : Bosna-Séraï), a 41.543 habi-

tants, dont 17.158 Musulmans. On trouve des Mahométans en plus grand nombre dans les districts de Cajnica (Tchaynitsa), Foca (Fotcha), Rogatica (Rogatitsa), Visoko (Visoka), Prjedor (Priédor), Bihac (Bihatch, Bihké), Cazin, Krupa et Dolnja-Tuzla.

Les autres districts habités par un nombre plus ou moins

grand de Musulmans sont : Brčka, Gracanica, Gradacac, Maglaj, Srebreniča (Srebrenik), Zvornik, Travnik, Bugojno, Konjic et Zenica.

Le chiffre de la population musulmane a relativement diminué depuis l'occupation austro-hongroise, à cause de l'émigration. Beaucoup de Mahométans ne voulant pas se laisser gouverner par des Chrétiens et se soumettre au

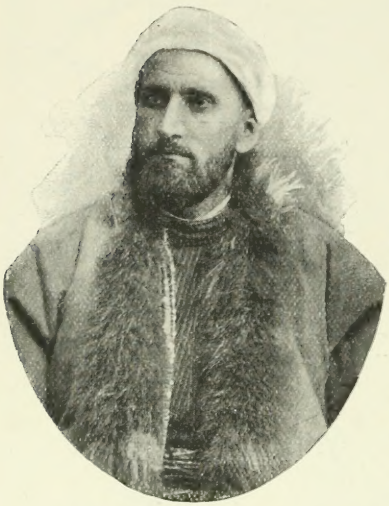

Cl. Rev. Gle des Sciences

Musulman de Sarajévo.

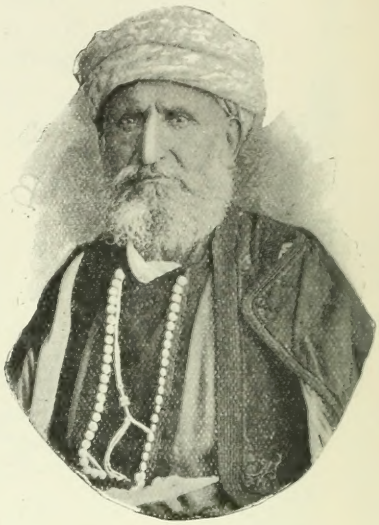

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Citadin musulman.

gouvernement austro-hongrois, une émigration en masse se produisit pendant les premières années de l'occupation. Développée encore pendant les années 1882-1885, à la suite du mouvement de 1882, l'émigration atteignit son maximum en 1900 et 1901 avec 7.684 et 4.059 émigrants, en raison de l'opposition du gouvernement local aux demandes d'autonomie religieuse et intellectuelle des Mahométans. Presque tous les émigrants ont trouvé une nouvelle patrie

en Asie Mineure et dans les provinces européennes de l'Empire ottoman, où le gouvernement turc les reçut avec faveur, en leur offrant les plus larges facilités.

Cl. Rev. Gle des Sciences.
Turcs établis en Bosnie.

Cl. Rev. Gle des Sciences.
Villageois musulman de Bosnie.

II

Régime organique.

Chef religieux des Musulmans, le *Réïs-ul-Uléma* de Bosnie et Herzégovine est assisté par un conseil de quatre membres, le « Medjliss-i-Uléma ». La sphère d'activité du Réïs-ul-Uléma embrasse :

1° La nomination des fonctionnaires ecclésiastiques, tels

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Mosquée de Jajce.

que Imam (prêtre d'une mosquée); Mouallim (professeur d'instruction religieuse); Mudériss (professeur de Médressé), etc.;

2° L'établissement de l'avis doctrinal nécessaire pour la nomination d'un professeur d'instruction religieuse dans

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Mosquée de Ustikolina.

une école d'État, ou pour l'admission des livres scolaires destinés à l'instruction religieuse;

3° La surveillance générale de toutes les écoles musulmanes : « Mekteb » (écoles laïques) et « Médressé » (écoles religieuses);

4° L'inspection générale de l'instruction religieuse dans toutes les écoles d'État.

L'examen de Cadi ou de « Hakim-i-Chér'i » (juge religieux) se passe devant le Réïs-ul-Uléma et devant deux membres

du Medjliss-i-Uléma. Le Réïs-ul-Uléma préside en ce cas la Commission chargée de l'examen des candidats.

Le Réïs-ul-Uléma et les membres du Medjliss-i-Uléma sont nommés à vie par l'Empereur d'Autriche et reçoivent leurs appointements de la caisse d'État. Le Réïs-ul-Uléma touche annuellement 16.000 couronnes, et les membres du Medjliss-i-Uléma 4.000 couronnes chacun.

Cl. Rev. Gle des Sciences.
Femme musulmane de Sarajévo.

Il y a 5 Muftis dans différents chefs-lieux de districts ; leurs fonctions consistent à donner des « Fétva » (sentences religieuses) et à inspecter les écoles musulmanes.

Une commission, la *Landes-Wakuf-Kommission*, administre les biens de Vakouf (fondations pieuses). Elle comprend 4 membres du Medjliss-i-Uléma, 2 Hakim-i-Chér'i supérieurs, et 12 notables, choisis pour 3 ans par le gouvernement local, qui désigne deux des personnages les plus marquants et les plus estimés de chacun des six districts titulaires de ce privilège. Il y a en outre un président, un Muféttich (inspecteur) et un Kiatib (secrétaire). Le président est nommé à vie par l'Empereur d'Autriche ; le Muféttich et le Kiatib sont nommés par le Ministre commun des Finances, de Vienne.

La Commission se réunit régulièrement une fois chaque année en Assemblée générale ; elle dresse alors le budget, et examine les comptes définitifs de l'administration des Vakouf ou les autres affaires importantes se rapportant aux Vakouf et aux Mekteb-i-Idadié (écoles préparatoires musulmanes).

L'expédition des affaires courantes des Vakouf est confiée à plusieurs fonctionnaires et au *Central-Ausschuss* (Comité Central), qui se compose de 4 membres du Medjliss-i-Uléma, de 2 Hakim-i-Chér'i supérieurs et de 3 fonctionnaires supérieurs de la direction des Vakouf.

Toutes les décisions prises par la *Landes-Wakuf-Kommission*, par le *Central-Ausschuss* et par la direction des Vakouf doivent être soumises à l'approbation de la *Landesregierung* (Gouvernement de la Bosnie et de l'Herzégovine). La *Landesregierung* exerce un contrôle sévère sur toutes les opérations faites avec les biens Vakouf.

Tous les actes de la direction des Vakouf doivent être contresignés par la *Regierungs-Kommission* (Commission du Gouvernement). Enfin, un commissaire de la *Landesregierung* assiste à toutes les séances de la *Landes-Wakuf-Kommission*.

III

Le Mouvement musulman.

La population musulmane de la Bosnie et de l'Herzégovine n'est pas satisfaite de ses institutions organiques. On leur reproche de laisser la communauté sans influence sur l'administration de ses affaires religieuses et intellectuelles. D'ailleurs, le Réïs-ul-Uléma actuel, ainsi que ses deux prédécesseurs, et le Medjliss-i-Uléma se sont montrés impuissants à défendre les intérêts locaux de l'Islam. D'un côté, le Medjliss-i-Uléma aurait tout à fait négligé l'éducation et l'instruction des Musulmans, ne se préoccupant ni de la fondation de nouvelles écoles ni de la réforme des Mekteb-i-Ibtida'iyé (écoles primaires) et des Médressés. D'un autre côté, il n'aurait pas tenté de défendre les intérêts de l'Islam contre les empiétements illégaux de la propagande catho-

lique, ni même demandé l'application étroite des lois mises en cause. Comment en serait-il autrement, puisqu'il dépend de la *Landesregierung*.

Cl. Rev. G^le des Sciences.

Mosquée de Mostar.

On cite le cas d'évêques ayant baptisé de force des personnes mineures ou idiotes, ou même majeures. Le gouvernement n'étant pas disposé à sévir avec assez de sévérité

contre ces atteintes à la liberté religieuse des Musulmans, le Medjliss-i-Uléma n'entreprit aucune démarche active, se bornant à de faibles protestations. Le baptême illégal et arbitraire d'une Mahométane idiote a cependant provoqué, en 1899, un mouvement musulman en faveur de l'autonomie religieuse et intellectuelle.

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Médressé de la Grande Mosquée à Mostar.

Des mandataires élus à l'unanimité, par l'ensemble de la population musulmane, soumirent à la *Landesregierung* un mémorandum signalant les défauts les plus graves des institutions actuelles, avec un projet de statut pour l'administration autonome.

En prenant ce projet pour base, la *Landesregierung* entreprit, en 1901, avec les délégués musulmans, des négociations, qui, au bout de trois mois, aboutirent à un échec complet, les deux parties n'ayant pas pu se mettre d'accord sur quatre points.

Le principal dissentiment portait sur la sanction de la nomination du Réïs-ul-Uléma par le Cheikh-ul-Islam de Constantinople. La *Landesregierung* n'a pas voulu accepter une mesure qui eût subordonné le choix du chef religieux

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Turc établi en Bosnie.

des Musulmans de Bosnie et Herzégovine à la confirmation du Cheikh-ul-Islam, tandis qu'elle était demandée par les délégués, au nom de la population musulmane. A l'appui de cette prétention, les Musulmans invoquaient naturellement le fait, que les évêques des catholiques et ceux des Grecs orthodoxes sont confirmés, les premiers par le Pape,

à Rome, les derniers par le Patriarche, à Constantinople. Après la rupture des négociations, les délégués se rendirent à Constantinople, pour y demander l'appui du « Khalife ». Ils se virent alors interdire de rentrer dans leur patrie, et restèrent à Constantinople, où ils sont entrés au service du Gouvernement ottoman.

Cl. Rev. G^le des Sciences.

Sibian Mekteb à Trebinje.

De nouveaux représentants élus, dans ces derniers temps, par la population musulmane, se sont adressés au parti avancé de la « Chambre des députés hongroise ». Une interpellation a été alors adressée au ministre-président hongrois, qui a répondu que la *Landesregierung* était prête à accorder aux Musulmans une assez large autonomie religieuse et intellectuelle, mais qu'elle ne pouvait point accepter que le Réïs-ul-Uléma dépendît d'une influence étran-

gère quelconque. La question de l'autonomie musulmane n'a donc pas encore trouvé sa solution.

Au mois de janvier 1907, une assemblée de soixante notables musulmans, réunie à Sarajévo, a examiné de nouveau la situation faite aux Musulmans de la Bosnie et de l'Herzégovine. Cette assemblée a désigné, pour la représenter, un grand propriétaire, Mahmoud Bey Fadilpasić, qui appartient à une des familles les plus nobles et les plus estimées du pays, et un grand commerçant, Ahmed Agha Heuda. Tous deux doivent organiser, dans les différentes villes, des comités, qui se feront représenter de même. Pour chaque ville de cercle, il y aura deux délégués et trois pour chaque ville de district. Le « comité populaire » formé ainsi devra élaborer un projet de réformes qui sera soumis à la *Landesregierung*, et celle-ci pourra employer l'intermédiaire du Comité pour mettre les réformes à exécution.

Ce mouvement remarquable n'a aucun rapport avec la députation bosniaque mentionnée plus haut, et qui a subi un échec complet. Le nouveau Comité des Musulmans bosniaques exclut les paysans. Il ne se composera que des représentants des grands propriétaires, des marchands et des citadins.

IV

Organisation judiciaire. Vakouf.

Dans tous les districts, il y a des tribunaux spéciaux appelés « Mahkémé-i-Chér'ié » pour l'exercice de la juridiction concernant les mariages, les héritages et les fondations pieuses.

Le Mahkémé-i-Chér'ié est présidé par un « Cadi ». Les cadis sont des fonctionnaires d'État. Ils sont nommés et rétribués par l'État.

Pour former ces juges, on a fondé, en 1887, une école nommée « Mahkémé-i-Chér'ié-Mektebi », avec cinq classes. Les futurs cadis apprennent dans cette école, à côté du Cher'i, la théologie, les bases du droit romain et d'autres

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Mosquée Pascha à Banjaluka.

sujets se rapportant à l'instruction générale. Les élèves qui y achèvent leurs études sont attachés pour quelque temps d'abord aux « Mahkémé-i-Chér'ié », puis ils sont nommés cadi, après avoir subi l'examen de « Hakim-i-Chér'i ».

A Sarajévo, il y a, avec deux cadis supérieurs, un Mahkémé-i-Chér'ié » supérieur, qui exerce en seconde instance

la juridiction sus-mentionnée. Le Conseil du Mahkémé-i-Chér'ié est composé des deux cadis supérieurs, de deux conseillers de justice supérieurs et du président du tribunal supérieur de Sarajévo. Les conseillers et le président ne sont pas des Musulmans.

En dehors de ces fonctions, les Cadis s'occupent main-

Médressé de Sarajévo.

tenant, dans quelques districts, de l'administration des Vakouf.

Ils président en ce cas la commission des Vakouf, qui se compose de deux notables, de l'Imam et du Mudériss du district. Les quatre membres de cette commission sont nommés par la *Landesregierung*.

Le nombre des Vakouf (fondations pieuses) s'élève dans tout le pays à 912. Les recettes, après avoir été employées selon les intentions du Vakif (fondateur), laissent presque

toujours un petit excédent, avec lequel on a formé les « fonds centraux des Vakouf ». Ceux-ci servent en partie à l'entretien des mosquées ou aux autres institutions religieuses qui n'ont pas de recettes suffisantes pour subvenir à leurs besoins et en partie à l'entretien des « Mekteb-i-Ibtida'iyé (écoles primaires).

Il faut ajouter à ces fonds tous les biens ayant appartenu à des mosquées et autres institutions religieuses démolies ou détruites.

Le budget de la Landes-Wakuf-Kommission et des Vakouf était, en 1905 :

Dépenses	668.010	couronnes
Recettes	671.876	—
Excédent.	3.866	—

V

Mouvement intellectuel.

Les habitants entretenaient eux-mêmes, jusqu'à ces derniers temps, les « Mekteb-i-Ibtida'iyé », par souscriptions volontaires. Les enfants apprennent, dans ces écoles, les premières notions de la religion, surtout la lecture du Qoran.

A côté des Mekteb-i-ibtida'iyé, dans lesquelles on enseigne d'après une nouvelle méthode, on trouve encore, dans beaucoup d'endroits, des « Sibian-Mektebi », destinées également aux enfants, et qui les instruisent d'après une vieille méthode moyen-âgeuse.

De même, les Médressés ont encore une ancienne organisation. Les méthodes d'enseignement y sont surannées et très primitives.

Le nombre des Musulmans fréquentant les écoles d'État

est malheureusement assez restreint. Dans la plupart des écoles primaires et moyennes, le nombre des élèves musul-

Cl. Rev. Gle des Sciences.

Musulman de Foïa en costume albanais.

mans ne répond pas à celui des Musulmans habitant la contrée. On ne constate de progrès à cet égard qu'en Herzé-

govine, pour le lycée supérieur de Mostar, où le nombre des Musulmans s'élève au delà de 20 p. 100. Aussi cette école ferme-t-elle maintenant ses portes les jours des fêtes musulmanes.

Cl. Rec. G^r des Sciences.

Paysans musulmans de Bosnie.

Le chiffre restreint des lycéens, dans le pays même, explique qu'on ne trouve que peu d'étudiants musulmans aux Universités de Vienne et d'Agram. C'est en 1906-1907, l'année scolaire actuelle, que ce chiffre a été le plus élevé : il n'est que de 40 étudiants musulmans, proportion bien faible par rapport au nombre des étudiants des autres religions.

On a fondé, en 1903, à Sarajévo, l'association « Gaïret » (Le Zèle), pour aider les étudiants musulmans pauvres. La

fortune de l'association s'élève à 40.000 couronnes et ses recettes annuelles montent à 20.000 couronnes. Elle a donné, cette année, à environ 50 jeunes gens pauvres les moyens de faire des études sérieuses, en dépensant à cet effet 16.000 couronnes.

On trouve à Sarajévo quatre journaux rédigés par des Mahométans :

1° *Béhar :*
2° *Mussavat ;*
3° *Bosujak ;*
4° *Bosansho-hercegovacki Glasnik.*

Le journal *Béhar* est littéraire et bi-mensuel, les trois autres sont politiques et hebdomadaires.

VI

Situation économique.

Au point de vue économique, on peut dire que les Musulmans de la Bosnie et de l'Herzégovine forment la partie la plus forte de la population. Ils ont cependant perdu une grande partie de leur fortune depuis l'occupation, d'une part, à cause de l'émigration, d'autre part, à cause de la mauvaise direction de leurs affaires. Les biens ruraux appartenaient pour la plus grande partie aux « Beys » et aux « Aghas », entre les mains desquels se trouve encore une grande partie des terres de labours. Mais la valeur de la propriété foncière a beaucoup diminué depuis l'occupation, parce que la *Landesregierung* a accordé aux *Kmétén's* (cultivateurs) un droit nommé le *Kméténrecht*, au détri-

ment des propriétaires. Ce droit ne permet pas à ceux-ci de renvoyer les premiers.

Les différends entre propriétaires et Kmétén's doivent être portés devant l'Administration politique, dont le jugement n'est naturellement pas indépendant.

Imzâ Mahfoûz.

LA RÉVOLUTION PERSANE

S'il est un pays, en Europe, où les événements de Perse doivent être suivis avec une profonde sympathie, c'est assurément la France, non seulement parce que la Révolution persane semble, jusqu'ici, une reproduction fidèle, dans bien des détails, de la Révolution française, mais parce qu'elle représente aussi une partie décisive, peut-être, pour l'avenir de l'Islam. Déjà, dans tous les milieux musulmans où la science moderne commence à revendiquer ses droits, on imite l'exemple des exégètes du christianisme moderne. Des institutions de l'Islam primitif, celui du Prophète et des Cheikhîn, *se dégagent des altérations, qui les ont si profondément modifiées au cours des âges et des dominations temporelles. Ce mouvement est bien la marque des temps qui viennent : partout l'antagonisme des peuples musulmans contre leurs maîtres s'affirme dans la genèse des nationalités. Bientôt viendront les démocraties.*

On comprend l'intérêt très vif avec lequel la Revue *suit les progrès de la Révolution persane. On comprendra tous ses regrets des manifestations par lesquelles les partis de la réaction, de l'*Ancien Régime, *cherchent à entraver la libération du peuple persan, par le désordre.*

En voici quelques exemples : Un attar, parfumeur, du quartier de Tcherandab, à Tauris, Kerbelaié Sadaq, passant pour Babi, était insulté presque chaque jour par son voisin, le boulanger Mechhedi Hassan. Le 25 avril

dernier, celui-ci, après avoir prévenu un autre voisin, épicier, de disparaître, arriva à 7 heures et demie du soir devant la boutique du parfumeur. Il était accompagné de son beau-frère Khalil, de son frère, d'un domestique et d'un ferrache. Tous cinq se mirent à insulter Kerbelaié Sadaq, qui vendait à un client.

Sadaq les priant de le laisser tranquille, ils se précipitèrent sur lui, l'arrachèrent de sa boutique et, après l'avoir renversé et bâtonné cruellement, lui écrasèrent la tête avec une pierre.

L'Endjouman et le gouverneur, prévenus, se déclarèrent impuissants à rien faire.

De telles violences en appellent d'autres, qui elles-mêmes ont des répercussions multiples.

Si on assomme les Babis dans les rues à Tauris, les Moudjtéheds ont été expulsés de la ville. Mais l'Assemblée nationale de Téhéran, craignant qu'ils n'allassent ourdir des intrigues à Nedjef et à Kerbela, écrivit à l'Endjouman de faire tous ses efforts pour les faire rentrer. Ils répondirent aux ouvertures qu'on leur fit alors, en posant les conditions suivantes :

1° Rentrée à Tauris de tous les Oulémas expulsés, sans exception ;

2° Interdiction de traiter en chaire d'autres questions que les questions religieuses ;

3° Obligation pour l'Endjouman de ne pas s'occuper des matières religieuses ;

4° Défense aux journaux de publier des articles hostiles à la religion ;

5° Garantie que les Oulémas ne seraient jamais forcés par le peuple d'assister aux séances de l'Endjouman.

Ceci se passait au commencement de mai, huit jours après le meurtre du Babi, et voici maintenant que, au milieu de mai, les Bazars se ferment de nouveau. La poste est envahie par une foule énorme. On télégraphie

encore à l'Assemblée nationale pour réclamer que le Chah confirme une fois de plus la Constitution. — De Tauris, disent les derniers télégrammes (19 mai), le mouvement s'est propagé dans d'autres villes, à Recht, à Kerman, à Chiraz. « Les autorités sont en fuite, mais les troupes sont encore fidèles », dit la dépêche. — Ne serait-ce déjà plus 89?

On lira avec un vif intérêt, en songeant à ces événements contemporains et à tous ceux dont ils rappellent déjà ou préparent l'évocation, le sermon du célèbre Moudjtéhéd Djémal-ed-Dine, de Téhéran, dont nous devons la traduction à l'obligeance de M. A.-L.-M. Nicolas. Le bruit fait par ce sermon eût suffi à le rendre intéressant. Il jette un jour particulier sur la psychologie complexe du mouvement persan.

A. L. C.

UN SERMON
DE A. SEYYÉD DJÉMAL-ED-DINE

Le mercredi soir, 14 moharrem 1325 (c'est-à-dire le jeudi soir, 15, suivant le calendrier musulman et le 27 février, suivant notre comput, A. Seyyéd Djémal-ed-Dine, prédicateur très aimé des Téhéranis, monta en chaire et prononça le sermon que l'on va lire. Un journal, *El-Djémal*, s'est fondé uniquement pour publier, dans toute la Perse, les paroles de ce descendant de Mohammed, et c'est cette feuille que nous traduisons.

Au nom de Dieu,
le Clément, le Miséricordieux,
le Créateur de l'Univers.

Je vous ai dit, ces jours passés, que le principe du progrès et de la prospérité, de la richesse et du pouvoir, du bien en ce monde et dans l'autre, réside en quatre choses. Tout pays, tout peuple, qui possède ces quatre choses, s'avance dans la voie du progrès et monte, des profondeurs obscures des ténèbres, aux plus hauts sommets resplendissants de lumières.

Toute nation, au contraire, où ne se trouvent pas ces quatre choses, tout pays où il en manque, ne serait-ce qu'une, les autres y étant, reste dans la ruine et la désola-

tion, comme actuellement la Perse. Les habitants en sont pauvres et faibles, ignorants, ne sachant rien. C'est l'absence de ces quatre choses qui fait l'homme ignare et incapable, c'est elle qui le rend pauvre et misérable, et, dans cet état, l'individu ne recherche plus rien, ses mains ne s'occupent à aucun travail, et son cœur n'aspire plus qu'au néant.

Ces quatre choses sont : 1° l'égalité ; 2° la sécurité ; 3° la liberté ; 4° le talent et la science.

Je vous disais, la nuit dernière, que le mot « égalité » ne veut pas dire que moi, par exemple, je doive m'asseoir librement à côté du roi, protecteur de l'Islam ; cela ne veut pas dire que les appointements du soldat doivent être les mêmes que ceux du général ; cela ne veut pas dire que vous ne deviez plus respecter les oulémas, ni leur baiser les mains. Croire cela, serait errer profondément. Il en va de même pour le mot « liberté », que d'aucuns détournent de son sens primitif, et que je vous expliquerai, s'il plaît à Dieu, en son temps.

Voici ce que signifie le mot « égalité » : les lois de Dieu doivent s'appliquer d'égale façon à toutes les individualités d'une nation : c'est-à-dire que, quiconque a volé, doit avoir la main coupée ; quiconque boit du vin, doit recevoir son châtiment ; quiconque a une propriété soumise à l'impôt (1) doit payer cet impôt ; qui que ce soit, sans aucune excuse, sans aucune exception, car dans le Qoran et dans les « Hadis » il n'est établi aucune différence entre le Chah et le mendiant.

Le Qoran dit : « Accomplissez exactement la prière » (2). Cet ordre est général et concerne chacun d'entre nous. Il ne se peut que l'un dise : « Je suis seyyéd, donc je suis exempt de prières », ou bien : « Je suis témoin de l'Islam », ou bien : « Je suis prince ». Tous doivent la prière, tous,

(1) Les esprits malintentionnés font remarquer que les biens du clergé sont exemptés d'impôts.

(2) *Qoran*, VI, 71.

sauf les personnes qui sont explicitement exceptées par la loi, c'est-à-dire, par exemple, les femmes à l'époque de leurs menstrues. Quelle que soit la femme, si elle se prostitue, elle va en enfer, sauf en cas de repentir. Donc « égalité » veut dire : l'ordre de Dieu est égal pour tous.

O homme ! le Dieu qui établirait des différences parmi ses créatures, ne serait pas Dieu, la loi qui ne confondrait pas le haut et le bas ne serait pas la loi ! Dieu a dit : « O croyants ! le jeûne vous est prescrit » (1), et dès lors qui que ce soit doit jeûner, homme ou femme, jeune ou vieux, riche ou pauvre, sauf, bien entendu, ceux qui sont exceptés, comme les malades ou les voyageurs. Quelle différence peut-il y avoir entre moi malade et toi malade ? Il en est de même pour les aumônes obligatoires, pour le pèlerinage, pour la guerre sainte ; voilà quel est le sens du mot « égalité » !

Actuellement, dans notre pays, dans la Perse, cette loi n'a plus cours : je ne veux pas dire qu'elle n'y existe pas cette année seulement ; elle n'y existe pas cette année, pas plus qu'elle n'y existait l'année passée, ou il y a dix ou cent ans. C'est pourquoi nous nous appauvrissons de jour en jour et devenons de plus en plus malheureux, de plus en plus misérables.

∴

Les philosophes, les savants, ont tiré leur science du Prophète : tout ce que nous avons nous vient donc du Prophète. Or ceux-ci n'ont rien inventé d'eux-mêmes, et tout ce qu'ils nous ont enseigné, ils l'ont appris de Dieu.

Notre faible intelligence ne peut, par le calcul, déterminer les choses !

> Elle ne peut qu'admettre le résultat de la science,
> Il est certain que les arts proviennent de l'inspiration,
> Celle-ci paraît d'abord, et l'intelligence la complète !

(1) *Coran*, II, 179.

L'astronomie, la médecine, viennent de la révélation faite aux prophètes.

A quoi peuvent servir l'intelligence et la sensation dans ce qui n'a pas de forme ?

Creuser une tombe demande peu de pénétration :

Qu'est-ce que la pensée et la science y ont à voir ?

Si Dieu n'avait pas dit : « Enterrez vos morts », nous n'eussions su que faire d'eux, comme Cabil (1) qui, longtemps, ne sut que faire du corps d'Abil (2). Ce fut Dieu qui lui apprit les rites de funérailles. Si les prophètes n'avaient pas dit : « Lavez votre linge ! », nous n'eussions pas su le laver. Bref, tout ce que nous avons vient du Prophète, et c'est de Dieu que celui-ci l'a appris :

« Il ne parle pas par suite de quelque mouvement de ses passions.

« C'est une révélation qui lui a été faite (3). »

Dieu parle par allégories, c'est-à-dire que, quand il veut faire comprendre quelque chose d'obscur à nos intelligences, il nous l'expose sous la forme de paraboles, pour que moi, comme toi, nous comprenions. Si, par exemple, il veut nous faire entendre que ce monde est périssable, il allégorise sa pensée et compare le monde à une toile d'araignée :

« Y a-t-il une demeure plus frêle que la demeure de l'araignée » (4), ce qui veut dire que ce monde est aussi fragile qu'une toile d'araignée.

Son Altesse Jésus, dans les évangiles, a beaucoup usé de l'apologue ; de même Moïse dans ses livres, et Dieu encore dans son *Qoran* :

« Dieu ne rougit pas d'offrir en paraboles soit un moucheron (5)... »

(1-2) Cabil et Abil, noms persans de Caïn et Abel.
(3) *Qoran*, LIII, 3-4.
(4) *Qoran*, XXIX, 40.
(5) *Qoran*, II, 24.

« Je parle ouvertement, en me mettant à la portée des intelligences. »

« Et ce n'est pas là œuvre mauvaise ! car c'est l'œuvre du Prophète. »

« Quand c'est avec les enfants que l'on a affaire,

« Il faut parler le langage des enfants. »

Le premier qui employa le langage de l'allégorie pour nous expliquer la sagesse, c'est Dieu, et si nous voulions nous étendre sur ce point, cela nous entraînerait trop loin. Par exemple, ne dit-il pas :

« O hommes ! on vous propose une parabole, écoutez-la. Ceux que vous invoquez à côté de Dieu ne sauraient créer une mouche, quand même ils se réuniraient tous; et si une mouche venait leur enlever quelque objet, ils ne sauraient le lui arracher (1). »

Dieu veut ici nous indiquer que l'idolâtrie est mauvaise, et c'est par cette parabole qu'il nous l'indique. La seconde partie de ce verset fait allusion à la coutume qu'avaient les anciens idolâtres de cette époque d'enduire de moût leurs idoles, moût qu'ils recueillaient ensuite, et dont ils se servaient pour les maux de gorge et autres maladies; et les mouches venaient se poser sur ce moût.

∴

Un Arabe, possédant une idole, alla un jour au dehors, raconte-t-on, pour s'occuper de ses affaires. Quand il revint chez lui, il vit un renard qui urinait sur cette idole; il s'écria :

« Est-ce donc un Dieu que celui sur la tête duquel viennent pisser les renards ? »

Et c'est là un exemple qui peut servir encore de nos jours; qui peut servir, surtout pour ceux — et je demande pardon

1) *Coran*, XXII, 72.

à Dieu de ce que je vais dire — pour ceux qui abandonnent la religion de l'émir des Croyants (1) et s'en vont se faire Babis ! Grand Dieu ! pardonne ! ils sont assez insensés pour s'imaginer qu'un homme peut être Dieu (2) ! Par mon très saint aïeul, ceux-là sont pires que les impies du temps de l'ignorance !

Allons donc ! vous vous imaginez qu'un homme qui a d'abord été semence, puis grumeau de sang dans la matrice de sa mère, qui sort du ventre de telle ou telle femme, qui mange comme vous et moi, qui dort, qui se revêt de vêtements, qui peut tomber malade, qui subira les lavements que lui donnera l'apothicaire, vous croyez que celui-là peut être un Dieu ! !

*
* *

Bref, ces paraboles, que nous avons dans le Qoran, et auxquelles les philosophes ont beaucoup ajouté, ont toutes été écrites dans les voies de la sagesse. Les matières sérieuses ont été revêtues des vêtements de la fable, afin que chacun se plaise à les lire. Les premiers hommes qui ont écrit allégoriquement sont les philosophes de l'Inde.

Trois choses proviennent de l'Inde. Tout d'abord, le jeu d'échecs, qui apprend à conquérir des royaumes, par l'intermédiaire de la stratégie, et qui, de ce fait, est de la plus grande utilité pour les souverains. Il habitue l'homme à penser à bien des choses, et le force à réfléchir, avant d'effectuer un geste, à ceux qu'il devra accomplir beaucoup plus tard. Mais ce jeu, aux yeux de notre loi religieuse, est illicite.

(1) Le seul Émir des Croyants, pour les Chiites, c'est Ali.

(2) Seyyéd Djémal-ed-Dine démontre ici qu'il ne connaît rien au babisme, car les Babis font de la Divinité une entité parfaitement inaccessible à la nature humaine. Le seul intermédiaire qui existe entre Dieu et la créature est la « volonté primitive » — le Verbe créateur du monde, mais créature de Dieu, un peu plus proche de Dieu que l'homme, mais encore infiniment éloignée de lui. Ils repoussent donc avec indignation l'épithète de « croyants à l'incarnation ».

Deuxièmement, les mathématiques : Ce sont les Indiens qui ont inventé les neuf chiffres, à l'aide desquels on peut écrire des millions de nombres. L'adjonction d'un zéro suffit à établir des différences considérables.

Troisièmement, les romans, c'est-à-dire les livres qui cachent les problèmes de la sagesse sous les vêtements de l'anecdote, de sorte que même les enfants, même les femmes, ont le plus vif désir de les lire. Le meilleur des romans est celui de *Kalila et Dimnah*, dont la traduction est l'*Enveri Soheili*. C'est un livre excellent ; sachez qu'il a été traduit dans toutes les langues du globe, et que nous en devons la version persane à *Anouchirévan*, qui fit venir le volume à grands frais des Indes en Perse, et en fit exécuter la traduction dans notre langue.

Après les philosophes des Indes, les gens de l'Europe et du Frenghistan ont, comme ils ont fait d'ailleurs arriver chaque chose à son degré de perfection, beaucoup d'excellents livres de ce genre, qu'ils appellent « romans ».

Ce sont des livres profondément utiles ; prenez-les, lisez-les, ô vous qui connaissez les langues européennes !

Vraiment je ne sais si les Européens sont allés plus haut que cela dans la civilisation.

Nous nous imaginions que le télégraphe était le summum de la science : un homme, ici, à Téhéran, remue la main, et le bruit en retentit à Paris ! Mais nous vîmes bientôt qu'il y avait quelque chose de plus haut encore, et c'est le téléphone. Tu parles ici, et ta voix, ta voix, ta propre voix, se fait entendre à Casvine ! Et ce n'était pas la fin, car nous vîmes quelque chose de plus merveilleux encore, « la télégraphie sans fil ». Tu parles et l'on t'entend à Londres, et il n'y a ni fil, ni poteau télégraphique ! ce n'est pourtant pas un oiseau qui te sert de messager ! ce n'est pas le vent qui transporte tes paroles !

O hommes ! o hommes ! d'où cela vient-il ? le savez-

vous ? Eh bien ! je vais vous le dire : de la *Science* ! de la *Science* ! ! de la *Science* ! ! ! de la *Science* ! ! ! ! et celle-ci n'existe pas en Perse !

* * *

Ah oui ! nous avons par contre, chez nous, une science qui a fait de singuliers progrès, c'est la science de la « canaillerie et du vol ». Ce soir, tu rentres tranquillement chez toi, dans ta maison, tu dors, et le lendemain on vient t'expulser, parce que quelqu'un a fabriqué des titres de propriété et qu'on a vendu ta maison à autrui. Combien existe-il de ces voleurs à Téhéran ! et combien ont-ils pris de peines pour connaître, apprendre et appliquer toutes les ruses de leur métier de voleur !

Les hommes de l'Europe ont conduit toutes les choses à leur point de perfection : par exemple, la médecine. Ils ont inventé un instrument par lequel on voit l'enfant dans le ventre de sa mère ! si elle est malade, on voit où est son mal ! où git sa plaie ! Avec cet instrument, on voit ce qu'il y a dans une boîte dont le couvercle est cadenassé, et tout cela ne provient que de la science, j'en jure sur Dieu, de la Science ! Ce n'est pas une magie ! ce n'est pas une fantasmagorie ! ce n'est pas un miracle ! Les sciences sont arrivées aussi à un degré élevé dans l'économie politique et les questions sociales et gouvernementales. Combien de fois ne vous ai-je pas dit qu'un pays qui a deux milliards d'impôts, les voit payer par les sujets mêmes de ce pays ; et si, de ces sommes immenses, un percepteur voulait détourner cinq francs, on s'en apercevrait aussitôt, et cela, à cause du degré de science où en sont les Européens !

Et maintenant que nous voulons une assemblée nationale délibérative, ce n'est pas pour adopter les lois européennes. Gloire à Dieu ! nous avons les meilleures lois du monde puisque nous avons le Qoran. Mais ce que nous voulons

leur emprunter, c'est leur mode de nomination des fonctionnaires, les règles de leurs ministères, leur façon de percevoir les impôts : de telle sorte que personne ne subisse plus de violences.

Je vous avais promis, la nuit dernière, de vous raconter l'histoire du ketkhoda (1) Norouz, et, plusieurs personnes ayant insisté pour entendre ce récit, je vais m'exécuter :

Le ketkhoda Norouz était le ketkhoda d'un gros village de l'Âzèrbâïdjân, qui possédait au moins mille familles. Il envoya à la ville voisine chercher un professeur pour son enfant.

Or, dans la ville, vivait un vieux Molla, très saint et très dévot, nommé Molla Sefer Ali, dont la réputation était arrivée jusqu'à notre ketkhoda. Celui-ci donna l'ordre de le faire venir et, à son arrivée, le logea dans une chambre de son biroun. Dès le lendemain, il lui présenta six élèves. Voici la conversation de nos deux personnages :

— Seigneur Akhound, le salut soit sur vous !

— Sur vous soit le salut ! la bénédiction de Dieu et sa miséricorde !

— J'ai amené ces six enfants pour que vous les instruisiez. Celui-ci est mon fils, et j'ai pour lui une très grande affection, car sa mère est ma bien-aimée qui m'aime. Il vous faudra prendre grand soin de lui.

— Que veut dire : sa mère est ma bien-aimée ? Je ne comprends pas !

— Cela veut dire que j'ai sept femmes et que celle que je préfère par-dessus toutes est sa mère.

— Vous n'aimez donc pas les autres ?

— Ma foi non, je ne vais pas une fois par an chez elles.

(1) Maire.

— Malheureux ! mais ce que vous faites est absolument contraire au Qoran ! Le Prophète a recommandé d'agir vis-à-vis des femmes avec justice. Donnez à chacune son tour ! Regardez-les toutes d'un même œil. Si vous ne pouvez agir justement avec elles, n'en prenez pas deux ; si vous ne pouvez pas acheter des vêtements pour les deux, vous commettez un péché en en achetant pour l'une ; si tu dis à l'une : « Je suis ton sacrifice ! » et qu'à l'autre tu dises des injures, tu ne dois pas prendre deux femmes.

Le Prophète a encore dit : « Vous ne pourrez jamais traiter également toutes vos femmes, quand même vous le désireriez ardemment. Gardez-vous donc de suivre entièrement la pente et d'en laisser une comme en suspens (1). » Songez que celle-ci sera malheureuse ; pensez que c'est une musulmane, qu'elle a été vierge, qu'elle aussi a le besoin légitime de son mari. Quand tu l'as prise, ne l'as-tu pas trouvée à ton goût ? Eh bien, pourquoi te déplaît-elle aujourd'hui ? Son haleine n'est cependant pas devenue fétide ?

Ne dit-il pas « ne laissez pas l'une en suspens ». C'est-à-dire que la femme désire alors que son mari meure, car, ou bien elle cherchera à se remarier, ou bien elle restera tranquillement chez elle ; mais les hommes ! ! !

Ne prends pas deux femmes, pour aller chaque nuit retrouver l'une et abandonner l'autre complètement. Cette pauvre abandonnée allumera en vain, chaque nuit, sa lampe et fixera ses yeux sur la porte de sa maison, attendant l'arrivée de son mari, qui viendra peut-être, tout au moins, la saluer. Si quelqu'un veut faire des observations à un tel époux, il répondra : « N'épousez, parmi les femmes qui vous « plaisent, que deux, trois ou quatre (2). » Pourquoi un tel homme ne lit-il pas la suite du verset, afin de comprendre ce que veut dire le Prophète ?

(1) *Qoran*, IV, 128.
(2) *Qoran*, IV, 3.

Est-ce que celui-ci, durant la maladie dont il mourut, o hommes ! ne fit pas mettre son lit, une nuit, dans la maison de telle de ses femmes, et la nuit suivante dans la maison de telle autre ?

— Mon cher Akhound Molla Sefer Ali ! je vous ai fait venir ici pour donner des leçons aux enfants, et non pour faire le bel esprit ; cela ne convient guère à votre caractère. Ce second enfant est le fils de Son Altesse ; il faut donc lui prêter la plus grande attention !

— Qui est Son Altesse ?

— Le prince à qui ce village appartient en apanage ; il l'a reçu de S. M. le Chah, et les impôts doivent lui servir d'appointements.

— Habite-t-il à la ville ou à la campagne ?

— Il habite à la ville. Mon cher Akhound ! notre maître a une bonne habitude : dans chaque village que le Chah lui donne en apanage, il se marie avec toutes les jeunes filles jolies et gracieuses, pour ne pas rester seul, quand il y va passer quelques jours. Après de telles confidences, vous serez, certes, le tombeau de nos secrets ! vous connaîtrez toutes nos affaires ! mais surtout silence sur tout cela. Si le bruit en revenait aux oreilles de Son Altesse, ma vie ne pèserait pas lourd dans la balance ! Eh bien ! mon cher Akhound, vous ne pouvez vous imaginer ce que cette parenté du prince nous occasionne de tourments et de maux, et quels incendies elle allume dans ce village ! Personne, par peur de Son Altesse, n'ose s'opposer à ces gens-là. Me croirez-vous quand je vous dirai qu'ici, personne n'est propriétaire de son bien, personne n'est maître de sa vie ou de sa réputation. Il y a peu de temps, l'un des hommes de Son Altesse a tué un de nos paysans : qui donc a eu l'audace de lui faire une observation ? Ce joli garçon est le fils du *khan ẓabet* (1). Il faut aussi l'entourer de tous vos soins.

(1) Le khan zabet est le collecteur d'impôts, chargé aussi de l'administration du village.

— Qui est le khan zabet?

— C'est le personnage chargé des villages de Son Altesse. C'est lui qui examine ce qui se passe, récompense et punit, et se charge de percevoir les impôts.

— Son Altesse a donc de nombreux villages?

— Une foule! tous lui ont été donnés en apanage par le Chah; et dans ces villages, ce qui fait la loi, c'est la volonté du khan zabet! il ordonne ce qui plaît à sa fantaisie, et tous lui doivent obéissance!

— Combien le khan zabet touche-t-il d'appointements pour exercer ses fonctions?

— Il n'a pas d'appointements; il n'a que les bénéfices de sa charge et les « épices ».

— Je ne comprends pas! Qu'est-ce que cela veut dire?

— Voici! Quand Son Altesse prend un village en apanage, il le remet au khan zabet. Ils s'arrangent pour prendre un toman de plus par toman, comme impôt pour la bourse de Son Altesse; le khan zabet prend donc deux tomans pour un; en outre, il prélève encore, sur la population, cinq krans par toman pour lui-même et un kran pour le ferrach.

— Oh! S'il fait parvenir aux caisses impériales l'argent qui leur revient!

— Mais non! est-ce que je ne vous ai pas dit que le village est l'apanage de Son Altesse. Elle raconte simplement qu'on lui a accordé une décharge d'impôt, et tout, tant en argent comptant qu'en nature, va à Son Altesse.

— Combien prend-elle en nature?

— Un kharvar au nom du Chah, un kharvar au nom du prince, cinquante men au nom du zabet, et dix à celui du ferrach.

— Fort bien! mais on remet au Chah ce qui lui revient?

— Fichtre! vous êtes bouché! ne vous ai-je pas dit que le village est un apanage de Son Altesse? L'impôt en nature est donc pour elle.

Le quatrième de ces enfants est le fils de Akhound (1) Molla Redjeb Ali, le moujtéhed du village, en même temps que le chef des prières. Vous aurez donc pour lui la plus grande attention.

— Sapristi ! Akhound et en même temps moujtéhed ! C'est énorme !

— Pourquoi ?

— Où s'est-il instruit ? auprès de qui ? est-il allé à Nedjef ou bien a-t-il étudié dans la capitale ?

— Qu'est-ce que vous chantez là ! vous ne comprenez rien à rien. Ce sont des moujtéheds qui se succèdent de père en fils (2) ; ils sont fils de « maîtres » et moujtéheds de naissance. Le père de l'actuel l'était et son grand-père et son aïeul ! Vous ferez lire à son fils la première partie des trente parties du Qoran, et dès qu'il sera un peu plus grand et qu'il pourra lire dans les livres, nous le conduirons à la mosquée et il sera moujtéhed à la place de son père.

— C'est le seul akhound qui soit moujtéhed ?

— Oui ! c'est notre seul moujtéhed. Il y a bien ici une espèce d'akhound qui a étudié sept ans à Nedjef : il est arrivé ici un beau matin, et, comme nous ne le connaissions pas, nous n'avons pas fait attention à lui. Il a pris le sage parti de se retirer dans son coin et ne sort jamais de sa maison. Il étudie nuit et jour et donne des leçons chez lui. Mais on dit qu'il ne sait pas lire et qu'il n'est pas moujtéhed.

* * *

Oh ! gens de Téhéran ! remerciez mille et mille fois Dieu de ce que vous habitez la capitale. Le Prophète a dit :

(1) Akhound désigne un prêtre d'un ordre inférieur, et ce mot produit un bizarre effet accouplé avec le titre de Moujtéhed.

(2) On ne devient moujtéhed qu'après soutenance d'une thèse auprès de moujtéheds déjà revêtus de ce titre. Ceux-ci accordent ou refusent l'« idjazé », c'est-à-dire la *licence*, sans laquelle on n'est pas moujtéhed.

« Habitez les grands centres, car si quelqu'un vous veut tyranniser, vous pourrez aller vous plaindre à un autre. » Vous n'êtes jamais allés dans des villes comme Chiraz ou Esfahan, pour voir que ce que disent le ketkhoda Norouz et Molla Sefer Ali est la réalité même. Là-bas, qu'un Molla ait la science de Allamé Hélli et la piété de Moqaddes Ardebili, on ne le laisse pas entrer dans la ville. Ce n'est que par héritage que se transmet la qualité de moujtéhed. Je vous l'ai déjà dit et je vous le répète : j'en jure par Dieu, j'en jure par l'imam du temps, j'en jure par le Qoran sacré, j'en jure par le Seigneur des confesseurs, cette œuvre de l'assemblée était hors de la puissance de tous, et c'est l'imam Mehdi qui l'a accomplie en vous réveillant du sommeil de l'insouciance, pour que je puisse vous parler comme je le fais, du haut de la chaire. Oh! hommes! le molla doit être de mœurs pures, il doit être religieux, il ne doit pas voler le bien d'autrui, il doit suivre les progrès des hommes! il doit prendre sur lui les charges qui pèsent sur les épaules de ses ouailles, au lieu d'ajouter encore un faix à ce fardeau.

Oh! gens de Téhéran! Je ne veux certes flatter personne, mais le développement, le progrès de cette assemblée délibérative, sont dus, après le Sahab Ouz Zeman, aux efforts de deux grands Seyyéds, tous deux témoins et preuves de l'Islam : je veux dire Agha Seyyéd Mohammed Moujtéhed Tabatebahi et Agha Seyyéd Abd Oullah, qui vous ont à tout instant crié : « O hommes! la tyrannie remplit le monde; établissez une assemblée de justice! » Que Dieu augmente le rang de tout Molla qui est venu à votre aide, n'a pas pensé à lui-même et n'a pas songé à vous piller pour établir son luxe sur vos ruines.

Oh! hommes! si vous entendez dire que certains traîtres, certains pervers veulent marcher contre l'assemblée, ne craignez rien ! Il en sera comme je vous l'ai dit déjà tant de fois! Ces gens sont au-dessous des moustiques! Dites-leur : nous voulons rendre notre pays prospère, nous voulons

exécuter l'ordre de Dieu, nous voulons vous rendre riches, nous ne voulons plus qu'il y ait tant de mendiants, hommes ou femmes, qui, nuit et jour, vaquent en détresse dans les rues!

Un jour, les moustiques vinrent trouver Son Altesse Souléiman, pour se plaindre à lui; ils lui dirent : « Oh! Nébi de Dieu! que pouvons-nous faire contre le vent qui nous tourmente et nous martyrise? Que quatre de nous se réunissent, le vent vient et les disperse. Salomon alors appela : « Oh! vents! venez! » et quand le vent vint, les moustiques disparurent.

« Le vent, dès qu'il entendit, vint violent, impétueux. »

« Et le moustique, alors, prit la fuite. »

« Soléiman l'appela : où vas-tu, moustique! »

« Demeure afin que je rende mon jugement entre vous. »

« Mais le moustique : oh roi! ma mort vient de sa vie. »

« Et son souffle noircit le miroir de mes jours. »

« Dès qu'il paraît, comment lui résister? »

« Hélas! il me tourmente et me martyrise. »

« Eh bien! ces gens pervers sont comme les moustiques! »

Oh! hommes! sachez que l'assemblée délibératrice chassera les pots-de-vin (1), elle enverra en enfer le père des tripots où l'on joue; personne n'aura plus le droit de donner des ordres injustes; personne n'aura plus le droit de ramasser durant la nuit des billets de banque pour jeter, le matin, le trouble dans la ville. Gloire à Dieu! nous sommes les serviteurs de la loi! Gloire à Dieu! Nous sommes les serviteurs de la Perse! Nous joignons tous nos efforts pour rendre la Perse prospère et l'empêcher de tomber entre les mains des ennemis. Le roi, protecteur de l'Islam, est parfaitement d'accord avec l'assemblée, et plus que tout autre,

(1) Le texte dit: fera sortir du tombeau le père des pots-de-vin. L'expression, très énergique, est tout à fait usuelle : elle signifie persécuter et frapper quelqu'un au point que son père mort s'en émeuve dans le tombeau.

il connaît le fruit et le but de cette institution. Efforcez-vous donc de ne pas l'irriter, et quand le Medjliss sera solidement établi, le moustique s'en ira de lui-même.

* * *

Je reprends mon récit.

— Ketkhoda ... Ce cinquième enfant est le fils du moutevelli bachi : il faut prêter la plus grande attention à ses études !

— Qui est le moutevelli bachi ?

— Le moutevelli bachi de l'imam zadé !

— D'où touche-t-il ses appointements ?

— Des revenus qui appartiennent à l'imam zadé !

— Des revenus de l'imam zadé ?

— Mais oui ! des revenus de l'imam zadé ; revenus qui lui appartiennent. Son père en faisait autant et son grand-père de même.

— Ketkhoda Norouz ! que dites-vous là ! Les revenus d'un imam zadé ont des destinations précises. Celui qui laisse son bien à un imam zadé veut que les intérêts en soient dépensés dans un but spécial, comme Roouzé Khand (1), aumônes aux pauvres et aux seyyéds, dépenses d'illuminations. Dès lors, comment le Moutevelli peut-il dépenser pour lui-même des revenus qui ne lui appartiennent pas ?

— Akhound ! tu fais de l'esprit. Ne t'ai-je pas dit que je t'avais fait venir pour donner des leçons aux enfants, et non pour faire le malin ?

— Le Moutevelli Bachi a-t-il d'autres bénéfices ?

— Oui ! mon cher Akhound, et j'ai presque honte de vous le dire. Mais comme vous êtes mon confident, je ne veux rien vous cacher. L'un de ses bénéfices consiste en

(1) Récitation du martyrologe chiite.

ceci : Quand on apporte un cadavre pour l'enterrer dans l'imam zadé, si c'est le cadavre d'un pauvre diable, il déclare : « Nous n'avons pas de place. » Mais si c'est celui d'un homme riche et qui puisse payer, alors il exige cinq ou dix tomans. Un autre de ses bénéfices est qu'il s'est entendu avec les laveurs de morts de la ville et le Darougha, et quand on apporte un mort pour l'enterrer dans le tombeau de l'imam, comme forcément ces morts sont restés longtemps couchés dans leurs lits avant de mourir, ils ont le dos tout bleu ou tout meurtri, alors il dit : « Je ne puis enterrer ce cadavre, car c'est celui d'un homme empoisonné, ou d'un homme assassiné », et le parent du mort, dans la crainte de se voir soupçonné et compromis, donne la forte somme pour qu'on enterre le cadavre.

Vous avez compris, oh hommes ! et ne croyez pas que je vise ici certaines personnes. Non ! Dieu m'est témoin que je parle en général et sans viser qui que ce soit. Un pays qui n'a pas de loi, dans lequel l'ordre de Dieu ne s'exécute pas de façon égale, voit forcément se produire des choses de ce genre.

— Ce sixième enfant est orphelin ! il n'a plus de père, mais vous ne savez pas, Akhound, combien il est mauvais, ni combien il a mauvais caractère ! Il est destiné à recevoir les coups que mériteront les autres enfants : si ceux-ci commettent des fautes, tapez sur celui-ci. La meilleure preuve de sa méchanceté est que Dieu l'a rendu orphelin !

— Qu'est-ce que ces enfants ont appris ?

— Mon fils va depuis un peu plus d'un an à l'école, et, d'après ce qu'on dit, il en est arrivé à « er rahman er rahim ».

Le fils du prince, il y a longtemps qu'il va à l'école, et maintenant il sait « bism illah », et il va commencer « er rahim ». Le fils du khan zabet a suivi les mêmes leçons que mon fils, mais il ne lui arrive pas à la cheville. Le fils du moujtéhed, non plus que celui de moutevelli, n'ont pris

de leçons. Il faut maintenant que vous leur appreniez toutes les parties du Qoran, pour qu'ils puissent lire le plus vite possible le livre de *la Souris et du Chat*.

Quant à celui que je vous ai dit être orphelin, il est tellement méchant et mauvais, qu'il a déjà lu tout le Qoran et a commencé le persan. C'est pourquoi je vous ai dit qu'il faut le frapper à la place des autres.

S'il plaît à Dieu, ô hommes ! je vous ferai connaître par la suite la façon dont autrefois on élevait, on instruisait les enfants dans les écoles, et vous comprendrez alors combien nous avons été malheureux ! Hélas ! nos œuvres étaient fautives et mauvaises, et de jour en jour nous avons descendu la pente, jusqu'au point où nous sommes aujourd'hui.

Pour traduction :

A.-L.-M. NICOLAS.

LE DROIT DE LA GUERRE [1]

Parmi les devoirs catégoriques qui s'imposent à la conscience du Musulman, il en est un dont l'importance est capitale pour les hommes qui ne rentrent pas dans l'ensemble de la *nation* musulmane, qui sont en dehors de la société formée par les adeptes de l'Islam, et qui n'admettent pas les deux bases inséparables de la croyance islamique : l'unité de Dieu et la mission de Mohammed. C'est le *djihâd*, la guerre sainte, non une guerre quelconque, mais la guerre en vue de contraindre les non-croyants à embrasser les doctrines unitaires, à moins que, se trouvant être de la religion de Moïse ou de celle du Christ, ils ne soient autorisés à conserver, moyennant le payement d'une taxe de garantie, le droit de procéder aux cérémonies de leur culte sur le sol devenu musulman par la conquête. Telle est la théorie : l'histoire nous enseigne ce qu'en fut la pratique. Quelle est la guerre qui n'est pas réputée guerre sainte? Ou la guerre est portée hors des limites du territoire, et c'est bien une guerre sainte, puisqu'elle est théoriquement entreprise pour ramener les infidèles dans le sein de la vraie foi; ou bien elle a lieu sur le territoire même, et

1 *El-Ahkâm es-Soulthâniya*, traité de droit public musulman, d'Abou-l-Hassan el-Mâwerdî, traduit de l'arabe et annoté par le comte Léon Ostrorog, t. II, 1re partie : Paris, Leroux, 1906. — El-Boukhârî, *Sahîh*, livre LVI ; *les Traditions islamiques*, trad. Houdas et Marçais, t. II, pp. 280-379.

c'est encore une guerre sainte, puisqu'il s'agit de réduire des révoltés contre l'autorité suprême, contre le dépositaire des droits que le Prophète tenait de Dieu même, contre son vicaire ou khalife, personnage qu'en théorie on appelle l'*imam*, parce que sa fonction principale sera de présider à la prière canonique des fidèles assemblés.

Les guerres des Musulmans contre les infidèles ou les rebelles sont donc des guerres saintes. Lorsque les Arabes envahissent la Syrie, faiblement gardée par les légions romaines du Bas-Empire, l'Égypte qui ne reconnaissait plus guère que nominalement l'*autocrator* de Constantinople, la Perse défendue avec une constance malheureuse par le dernier des Sassanides, l'infortuné Yezdeguerd III ; lorsqu'ils poussent des *raids* dans le Turkestan et dans la région de l'Indus; lorsqu'ils conquièrent l'Afrique du Nord et font tomber en Espagne l'édifice du royaume des Goths; lorsqu'ils s'établissent en Septimanie et lancent de là des colonnes aventureuses jusque dans les vallées de la Loire et du Rhône; lorsque, plus tard, les Turcs Seldjoukides, s'infiltrant sur les hauts plateaux de l'Asie Mineure, y créent un État musulman en lutte avec les débris de l'Empire grec; quand, après eux, les Turcs Ottomans s'emparent de la péninsule des Balkans, puis de Constantinople, de la Hongrie et vont assiéger Vienne ; quand ils essayent en vain de reprendre l'Égypte au général Bonaparte; quand les pirates des régences barbaresques razzient, non seulement la pleine mer, mais encore les cités de la Méditerranée; quand Abd-el-Kader soulève contre nous les populations de l'Algérie, et que le Maroc essaie une infructueuse intervention, c'est toujours la guerre sainte. Nous touchons du doigt, pour en avoir été victimes, une force historique permanente, se renouvelant sans trêve à travers les générations, indépendante des races, des couleurs, des climats, de toutes les circonstances extérieures, jamais abattue, sans cesse renaissante. Cette force, c'est l'intime conviction, implantée dans

l'âme de tout Musulman sans aucune exception, qu'il est créé pour combattre *dans la voie de Dieu*, et qu'à l'appel de l'autorité suprême il *doit* se lever et partir, non avec résignation, mais avec joie, pour que la parole de Dieu ait le dernier mot, pour que, suivant l'expression coranique, elle soit toujours la plus haute.

Les juristes musulmans nous expliquent parfaitement cet état d'âme. La guerre sainte est un devoir catégorique pur et simple, dégagé de toute condition restrictive, telle que par exemple le temps où il peut être rempli ou la nécessité d'une agression occasionnelle. C'est un droit de Dieu, cela fait partie du culte qui doit lui être rendu, puisque les docteurs classent ce devoir dans la catégorie des *'ibâdât* ou actes d'adoration. Le texte du Koran est formel. Il est vrai que la révélation n'en est arrivée que par degrés. Mohammed reçoit d'abord l'ordre de proclamer ce qui lui a été commandé et de se détourner des infidèles (XV, 94), puis de discuter avec ceux-ci de la façon la plus persuasive, en les conviant à suivre la voie droite (XVI, 126); ensuite, les croyants eurent l'ordre de combattre si on les attaquait (II, 87), d'abord sous la condition que ce ne fût pas pendant les quatre mois sacrés, ensuite sans aucune espèce de condition; et c'est ce dernier texte (II, 245) qui a depuis régi la matière, corroboré par une tradition du Prophète qui annonce que la guerre sainte durera jusqu'à la résurrection.

Plus tard, à la réflexion, des scrupules sont venus aux casuistes musulmans, et ils ont adopté une explication que l'on trouve dans les traités spéciaux. La guerre est mauvaise en soi, car elle comporte deux conséquences indubitablement mauvaises : la destruction du corps humain et la dévastation de provinces entières. Le corps humain est l'œuvre de Dieu, qui l'a façonné lui-même avec l'argile empruntée à la terre; la contrée où il habite, et qui lui est nécessaire pour sa nourriture, lui a été affectée par

la prescience divine. Priver l'homme de la vie et des moyens de l'entretenir, c'est aller contre la volonté de Dieu, encourir sa réprobation et la malédiction de son Prophète. La guerre est donc un mal, et le pire des maux; comment a-t-elle pu devenir une chose bonne et, à ce titre, être ordonnée aux hommes? C'est en considération de sa fin. Cette fin étant l'exaltation de la vraie foi et la répression de l'iniquité des infidèles (la véritable équité n'existant en théorie que dans la société musulmane), on comprend que la guerre sainte soit un mal nécessaire tant qu'il y aura sur la terre des esprits qui ne se rendront pas à l'évidence ni à la persuasion. Aussi les casuistes ont-ils fini par ranger la guerre sainte parmi les actes de piété *par accident* et l'ont-ils classée, en rang, après la foi, la prière, le jeûne et le pèlerinage, qui sont des actes de piété *par essence*.

Telle est la théorie des théologiens; mais le peuple ne va pas chercher si loin. En réalité, le Musulman met la guerre sainte sur le même pied que les autres devoirs primordiaux de sa religion. Il y est entraîné par l'habitude des sacrifices sanglants, consommés de sa propre main à certaines époques de l'année. Le fanatisme qui a ses bases dans ces couches profondes, dans ces bas-fonds ténébreux de la conscience dont a parlé Taine, est plus fort que tous les beaux raisonnements des docteurs. Enfin il y a un appât puissant, qui fait que les États musulmans ont toujours trouvé, pour servir leurs ambitions, plus d'hommes qu'il ne leur était nécessaire: c'est celui du gain. Le butin pris à la guerre a sa fonction légale dans la société musulmane. Ce motif puissant de l'intérêt est celui qui a soulevé des populations entières, même au début, alors que la foi était toute-puissante, et surtout plus tard, quand on ne combattit plus pour mériter un paradis de délices en mourant les armes à la main. Il a donc, dans les États et parmi les peuples musulmans, un rôle sociologique puissant, qu'il convient d'étudier de près.

I

« Les Musulmans forment, à l'origine, une étroite association, basée sur la communauté religieuse et sur la communauté des intérêts matériels. Le but de cette association est la propagation de l'islamisme. Le moyen employé est la conquête. Chaque membre de la communauté reçoit sa part des bénéfices accordés par Dieu, c'est-à-dire réalisés par la conquête. De ce principe découlent deux faits primordiaux relatifs aux biens acquis par celle-ci :

« 1° Partage immédiat, en vertu du droit de la guerre, des biens de tout genre conquis les armes à la main, entre ceux qui ont pris part au combat ; ces biens forment le butin (*ghanîma*) ;

« 2° Droit de la communauté tout entière aux biens acquis par traité de paix, soit à la suite d'un combat, soit après une soumission spontanée. »

C'est en ces termes excellents que M. Max van Berchem (1) a posé les principes qui régissent la matière. Nous ne nous occuperons ici que des biens qui forment la première catégorie, celle du butin, la seule qui puisse mettre en mouvement l'intérêt individuel ; car il est bien clair que personne ne trouvera, pour enrichir la communauté prise en bloc, des motifs aussi puissants que pour accroître sa fortune personnelle.

Tout ce qui appartient au vaincu, femmes, enfants, biens meubles et immeubles, devient la propriété du vainqueur. Seulement tout le butin individuel, sans aucune exception, fait l'objet d'un rapport à la masse ; sur cette masse, on prélève d'abord le quint, qui est la part de Dieu, fixée par deux textes précis du Koran (LIX, 7, et plus tard VIII, 42) ; cette part de Dieu, dont le Prophète et ensuite son vicaire ont

1 *La Propriété territoriale et l'Impôt foncier sous les premiers califes.* Thèse de Leipzig, Genève, 1886, p. 8.

l'administration, reste indivise et forme un fonds d'entretien pour les parents du Prophète, les orphelins, les pauvres et les voyageurs ; d'ailleurs, il est absolument interdit de réclamer contre la manière dont ces revenus seront partagés : « Recevez ce que le Prophète vous donnera, et ne prétendez rien au delà », dit le texte sacré. On ne doit rien céler à la masse ; il est interdit à tout combattant de s'approprier aucun meuble avant le partage et la désignation spéciale qui le rend propriétaire légitime de la part à lui affectée par l'autorité supérieure ; on n'autorise tout au plus que le prélèvement de quelques aliments et de ce qui est nécessaire à la nourriture de la monture du combattant, en vertu du principe de nécessité.

Il y a cependant une catégorie d'objets qui ne peuvent faire partie du butin ; ce sont ceux dont la propriété est interdite au Musulman, par exemple le porc, qui *doit* être détruit, et le vin, qui *peut* être converti en vinaigre.

Avant de procéder au partage, il est obligatoire de prélever un certain nombre de frais communs, qui doivent être acquittés par la masse ; la seule question qui se pose est de savoir si ces frais communs doivent être prélevés sur la masse avant que celle-ci soit réduite d'un cinquième par le prélèvement du quint, ou après la réduction aux quatre cinquièmes du total. La seconde théorie a pour elle la lettre même du texte coranique ; la première a toutefois été adoptée par la plupart des jurisconsultes. Quels sont ces frais communs ? Les récompenses particulières promises par le chef de l'armée dans un but d'utilité générale, pour l'indication, par exemple, des moyens de pénétrer dans une place ; l'affectation par préciput hors part, à ceux qui ont tué des ennemis, des vêtements et des armes de ces ennemis, mais seulement si cette condition a été stipulée avant le combat ; les frais nécessités par le transport et la garde du butin, le salaire des gardiens et des convoyeurs ; une légère indemnité, en tout cas inférieure à la part du combattant,

pour les femmes, les esclaves et les infidèles qui ont pris part au combat avec l'autorisation du chef suprême ou de son délégué.

Les quatre cinquièmes restants sont, après le prélèvement du quint, partagés entre les combattants et toutes les personnes du sexe masculin présentes au combat, quoique n'y ayant pas pris part, tels que les enfants en bas âge et les auxiliaires arrivant dans le dessein de porter secours aux Musulmans, pourvu que les premiers soient nés et que les seconds rejoignent au plus tard dans l'intervalle compris entre le pillage et le partage.

Le fantassin a droit à une part de butin, le cavalier à deux parts, s'il n'a qu'un seul cheval ; à quatre parts, s'il en a deux et au delà. Sont assimilés au fantassin l'infanterie montée à chameau, âne ou mulet, le cavalier qui se sert d'un cheval usé, fourbu, ou trop jeune ; au cavalier à deux parts, le marin.

Le partage du butin doit être fait sur le champ de bataille ; on doit éviter, à moins de nécessité absolue, de le retarder.

La partie la plus importante de ce butin, ce sont les esclaves ; c'est pour s'en procurer qu'il n'y a pas bien longtemps encore, des expéditions franchissaient l'Amoû-Deryâ ou la frontière au sud des steppes et ravageaient les régions orientales de la Perse, ou bien se lançaient en plein cœur de l'Afrique inconnue et y mettaient à feu et à sang les contrées habitées par de paisibles populations fétichistes. La règle du droit est formelle : « Il est permis de réduire en esclavage tout infidèle avec la nation duquel la communauté musulmane est en guerre, à l'exception des juifs et des chrétiens, admis à capituler et qui se reconnaîtront tributaires ; mais, s'ils violent la capitulation, ils sont assimilés aux ennemis de la communauté et peuvent être réduits en servitude. » La qualité d'esclave est présumée, jusqu'à preuve du contraire : quiconque se déclare esclave sera cru sur sa déclaration, s'il ne peut être constaté qu'il est de con-

dition libre. Cette disposition s'applique à tout enfant trouvé en pays ennemi.

La conversion à l'islamisme ne fait pas perdre cette qualité, car la possession de personnes esclaves musulmanes est légale. On ne peut en sortir que par l'affranchissement, qui est de plusieurs sortes, énumérées dans les traités spéciaux, question dont l'examen sortirait de notre cadre.

La conquête régulière a procuré jadis à la communauté musulmane des propriétés immobilières ; le pillage des biens meubles a enrichi les soldats des khalifes. La poursuite des esclaves a entretenu, pendant une longue suite de siècles, l'ardeur guerrière des Musulmans et a motivé d'incessantes expéditions hors des frontières, les raids des *âqyndjis* turcs en Hongrie et dans le Frioul, les courses des galères barbaresques dans la Méditerranée. Quand, après la bataille de l'Isly, l'armée française s'empara, dans le camp marocain, de ces carcans de fer conservés aujourd'hui au Musée de l'artillerie, elle mettait la main moins sur des liens préparés pour des prisonniers de guerre éventuels que sur des chaînes disposées pour les futurs esclaves.

II

Les théoriciens du droit musulman ont réglé les droits et les devoirs des commandants en chef. Le généralissime, muni de pleins pouvoirs par délégation de l'autorité suprême de la nation (le khalife ou *imam*). est tenu de sept obligations envers les troupes; la première est de conserver, dans la marche, une allure modérée et de régler le pas sur le plus mauvais marcheur, ce qui rappelle la vieille tactique de la marine à voiles, dans laquelle, par le fait même des choses, on était obligé de régler la marche sur celle du plus mauvais voilier, afin de ne pas se laisser produire, dans la file

navale, d'interstice par où l'ennemi se serait aisément glissé. Les auteurs, pour expliquer cette mauvaise stratégie, invoquent des raisons d'humanité appuyées sur des *ḥadîts* du Prophète. Le soldat le plus faible doit pouvoir suivre, et le plus fort ne pas épuiser ses forces. La sollicitude du chef ne s'étend pas seulement sur les hommes, mais même aux montures. « L'homme mal monté mène la troupe », a dit Mohammed, formulant en un adage concis la règle maritime dont je viens de parler.

Le général doit inspecter les chevaux, tant les montures que les bêtes de somme; rechercher la résistance et le fond plus que la taille et la grosseur, rejeter absolument les chevaux malingres, fourbus par l'âge ou efflanqués; quant aux bêtes de somme, il veillera à ce qu'elles ne soient point chargées au delà de ce qu'elles peuvent porter, moins par compassion ou pitié que parce que des bêtes en mauvaise condition seraient une cause d'infériorité. Il doit s'occuper de nommer des officiers aux soldats des diverses catégories qu'il a sous ses ordres, et de surveiller le payement de la solde. Au temps des khalifes Abbassides, on comptait, selon Mâwerdi, des soldats réguliers inscrits sur les registres de l'administration et soldés par le Trésor sur le produit des taxes de capitation et de la taxe foncière des tributaires (*kharâdj*), et des volontaires qui n'étaient astreints à aucune obligation militaire et qui se composaient, soit des Bédouins, soit des habitants sédentaires des villes et villages accourus spontanément à la proclamation de la guerre sainte; ceux-ci étaient rétribués sur le fond de la dîme aumônière, versée au Trésor par les seuls Musulmans.

L'institution d'un cri de ralliement, la surveillance étroite de l'armée au moyen des officiers qu'il a lui-même choisis, afin d'en expulser ceux qui poussent à la défection, sèment l'alarme ou espionnent pour le compte de l'ennemi, sont des devoirs du général d'armée sur lesquels il est inutile de s'étendre. Mais il est intéressant de constater que le septième

devoir du commandant est de ne point favoriser ses parents, condamnation du népotisme, toute platonique d'ailleurs probablement, et de ne point favoriser non plus celui qui partage son avis ou suit sa doctrine, au détriment de quelqu'un de capable qui ne lui serait pas allié ou différerait d'avis avec lui. Ces prescriptions sont très sages : elles n'ont certainement jamais été suivies.

Quels sont les droits du général en chef, relativement à l'ennemi, en cas de guerre sainte ? Il faut distinguer. Il y a deux catégories d'infidèles, ceux auxquels est parvenue l'invitation à embrasser l'islamisme, qui l'ont dédaignée et s'y sont montrés récalcitrants, et ceux auxquels cette invitation n'est pas parvenue. Contre les premiers, tout est permis : le général a la liberté de les combattre « de la manière qu'il trouve la plus avantageuse pour les croyants et la plus nuisible pour les infidèles », comme par exemple de dévaster le territoire ennemi par le fer et le feu, en des courses soudaines de nuit et de jour (1), soit par des batailles rangées. Aucune limite n'est ainsi fixée à la destruction : biens de l'État, propriétés particulières, vie des citoyens (il n'y en a point dans les États asiatiques, mais il y en avait, au moyen âge, dans bien des cités organisées sur le type romain), tout est à la merci du vainqueur, qui peut faire irruption, sans déclaration préalable de guerre, sur le territoire de paisibles populations coupables de préférer d'antiques croyances à la religion nouvellement prêchée. L'observation du principe de la déclaration préalable de guerre n'est recommandée que si les populations qu'il s'agit d'attaquer n'ont point encore été appelées à l'islamisme; on doit d'abord, suivant l'imam Ech-Châfé'î, leur prêcher l'islamisme, mais s'ils refusent de se laisser convaincre, ils se mettent eux-mêmes dans le cas des premiers, c'est-à-dire qu'ils s'exposent à voir leur territoire attaqué par surprise,

(1) Mâwerdi, trad. Ostrorog, II, 16.

mis à feu et à sang, sans autre sommation que l'appel à embrasser l'islamisme. L'imam Mâlek distingue entre les infidèles dont le territoire est proche des États musulmans, et qu'il tient pour suffisamment informés de la prédication, et ceux dont le territoire est éloigné : ceux-ci devront être sommés avant l'attaque, parce qu'on doute qu'ils aient eu une connaissance suffisante de la prédication. Abou-Hanîfa considère comme louable, suivant l'exemple donné par le Prophète lui-même, la sommation préalable dans tous les cas.

Le prisonnier de guerre ne peut se flatter de l'espoir d'avoir la vie sauve, car il est permis de tuer les infidèles, habiles à combattre, tombés en la puissance des Musulmans, que ces infidèles soient actuellement combattants, ou qu'ils ne le soient point. Cette règle est générale, et on peut dire qu'elle domine l'histoire des guerres musulmanes. Il n'y a d'exception que pour les femmes, les enfants, les serviteurs libres et les esclaves, et encore à la condition qu'ils n'aient pas pris part au combat; s'ils combattent, on peut les tuer tant qu'ils font face, mais non quand ils tournent le dos pour fuir. En ce qui concerne les vieillards et les moines des peuples infidèles, il y a controverse : les uns les rangent dans la catégorie des femmes et des enfants, et admettent qu'on ne peut les tuer que s'ils prennent part au combat; les autres enseignent que leur mise à mort est licite, même s'ils ne combattent pas, à cause des avis nuisibles aux vrais croyants qu'ils seraient en mesure de donner à leurs coreligionnaires.

Le général a encore, en matière de stratégie et de tactique, un certain nombre de devoirs à l'égard de sa propre armée; Mâwerdi les chiffre au nombre de dix et les énumère sous la forme suivante : le général doit éviter les embuscades et veiller à ce que les troupes se gardent bien, choisir un terrain favorable pour la bataille, s'approvisionner de vivres et de fourrage, se procurer des informations

sur les dispositions de l'ennemi et tâcher de pénétrer ses mouvements, ranger son armée en bataille et envoyer à propos des renforts sur le point où porte l'attaque de l'ennemi ; prononcer des discours de nature à enflammer l'esprit de ses soldats, en leur faisant croire que l'ennemi qu'ils ont devant eux est peu de chose, en leur rappelant leurs devoirs religieux, les récompenses de l'autre vie et celles, plus immédiates, à espérer sur le butin ; tenir conseil de guerre sur les difficultés qui l'embarrassent ; veiller à ce que les prescriptions de la loi religieuse soient obéies ; empêcher ses soldats de s'occuper de commerce ou d'agriculture, pour qu'ils n'aient pas l'esprit détourné de leur devoir militaire.

Quel est ce devoir militaire ? Tenir contre l'ennemi et ne pas prendre la fuite devant des forces deux fois supérieures (il est admis que le soldat peut s'enfuir quand ces forces sont supérieures de plus du double), se proposer comme but le triomphe de la religion (car, s'il ne songeait qu'au butin, il serait privé des mérites attachés à la guerre sainte), rapporter intégralement à la masse commune, sans en rien distraire, le butin tombé entre ses mains et qui, légalement, ne constitue qu'un dépôt ; et ne pas trahir les droits de Dieu, supérieurs à tous les autres, en montrant de la faiblesse pour ses parents ou pour les amis qu'il aurait dans les rangs des infidèles.

III

Il ne faudrait pas croire qu'une fois la guerre sainte entreprise, on puisse s'en tirer à bon compte et se contenter de quelques succès, qui pourraient n'être que superficiels. Le Koran (III, 200) exige la persévérance, l'endurance et la fermeté. Dans l'interprétation de Zéïd ben Aslam, exégète de Médine, ces paroles s'appliquent à la guerre sainte, et ne s'appliquent qu'à elle ; or, l'école de Médine, tant pour

l'interprétation que pour la jurisprudence, écho d'une tradition qui remonte aux Ansârs, représente mieux que les écoles rivales la véritable pensée des compagnons du Prophète, et, par conséquent, a plus de chances de refléter la réelle idée de celui-ci. El-Hasan de Bassora, dont on connaît les tendances mystiques, n'entend par ces mots que l'endurance et la fermeté dans la soumission à Dieu, dans la voie de Dieu; Mohammed ben Ka'b. qui était de Koûfa, l'entend à peu près de même et n'y voit que des conseils de morale passive. Mâwerdi adopte l'opinion de Médine.

Quand la guerre sainte, menée avec endurance et persévérance, prend-elle fin ? Conduite avec une énergie que rien ne doit lasser, même si la résistance se prolonge, car le croyant ne doit jamais, tant qu'il lui reste des forces, tourner le dos à l'ennemi, à quel moment s'arrête-t-elle ? La guerre peut se terminer de quatre façons : par la conversion de l'ennemi à l'islamisme, par la conquête intégrale du pays ennemi, par la conclusion de la paix, ou par celle d'une trêve. La première des solutions est incontestablement la plus heureuse. Devenus musulmans, les ennemis sont maintenus dans la propriété de leurs territoires et de leurs biens ; les lois islamiques leur sont applicables, ils sont devenus les frères des vainqueurs et sont traités comme tels. Mais si l'ennemi refuse d'entrer dans la religion victorieuse, alors on emmène les femmes et les enfants en esclavage, les biens sont pris comme butin, et les hommes qui ne sont pas conservés comme prisonniers, destinés à être vendus comme esclaves, on les met à mort, à moins qu'ils ne soient mis en liberté moyennant le payement d'une rançon, ou échangés contre d'autres prisonniers, ou même libérés purement et simplement ; mais il faut ajouter qu'Ech-Châfé'ï est seul à soutenir les deux dernières alternatives, et qu'Abou-Hanîfa, Mâlek et Ibn-Hanbal, ou tout au moins leurs disciples, n'admettent que la mort ou l'esclavage.

La paix peut être accordée à l'ennemi, moyennant le

payement d'une somme d'argent, soit versée une fois pour toutes (et alors la sauvegarde, l'*amân*, n'est valable que pour la campagne en cours), soit acquittée tous les ans, ce qui constitue un tribut perpétuel entraînant une sauvegarde également perpétuelle ; le pacte se rompt par l'interruption du payement. Si la paix est conclue sous la stipulation d'un tribut, elle n'est plus qu'une trêve, dont la durée la plus longue n'excédera pas dix ans ; mais pour qu'on accorde cette dérogation au principe de la lutte éternelle contre l'infidèle, il faut l'excuse de la nécessité ; sinon il ne peut y avoir qu'un armistice, dont le plus long délai est de quatre mois.

IV

Comment la guerre doit-elle être menée ? Est-il permis de détruire les moyens d'existence de l'ennemi, par exemple les vignes, les plantations de palmiers ? Oui, dès que le général y voit un moyen de réduire l'ennemi et de l'amener à composition ; non, s'il n'y voit aucun avantage, parce que ce serait une destruction sans nécessité. Le Prophète lui-même fit couper les vignes des habitants de Tâïf, ce qui détermina leur adhésion aux doctrines nouvelles ; il fit aussi couper les belles plantations de dattiers que la tribu juive des Benou-Naḍîr possédait dans la plaine de Médine, et qui fournissaient une datte jaune transparente, dont on apercevait le noyau à travers la pulpe ; les Musulmans eux-mêmes ne procédèrent à l'exécution qu'avec regrets ; aussi fallut-il qu'un verset du Koran (LIX, 5) vînt justifier le Prophète de la mesure terrible qu'il avait cru devoir adopter pour réduire ses adversaires.

On peut aussi, comme moyen de contraindre l'ennemi, couper les conduits d'eau qui alimentent les villes et les forteresses, quand même il s'y trouverait des femmes et des

enfants, ce moyen étant reconnu excellent pour amener soit le triomphe à main armée, soit une capitulation.

V

En dehors de la guerre sainte proprement dite, les auteurs reconnaissent encore trois catégories de guerre : contre les apostats, contre les schismatiques et contre les rebelles. Cette distinction, qui avait une importance capitale aux premiers siècles de l'hégire, n'est plus d'actualité à l'heure présente. A notre manière de voir, la guerre contre les rebelles rentre plutôt dans l'application du Code pénal, et le général chargé de diriger les hostilités est armé du pouvoir de punir selon le degré de la faute, ce qui le constitue en réalité un juge. Les rebelles sont considérés comme voleurs de grand chemin et traités comme tels.

La guerre contre les infidèles est au contraire une question actuelle, partout où l'Europe est en contact avec des populations musulmanes, soit que celles-ci aient été réduites à l'état de sujettes, soit qu'elles forment encore des États limitrophes, indépendants ou vassaux. En se soumettant à une puissance d'une religion différente de la leur, les Musulmans n'ont cédé qu'à la force ; à la moindre occasion, à l'appel d'un prédicateur de rencontre, mais convaincu, ils se soulèveront, courront aux armes et mettront en pratique les droits de la guerre sainte. Les conventions internationales qui ont limité l'exercice du droit de guerre n'ont aucune prise sur l'âme musulmane ; elle ignore et ignorera toujours le pacifisme. L'état de paix lui est imposé par la force ; elle le subit, mais ne le connaît pas, et ne peut le reconnaître tant qu'il y aura sur la terre des mécréants à convertir. Que cette force vienne à faiblir, par suite de désastres extérieurs ou d'affaiblissement de la volonté dans

la conduite des affaires intérieures, le devoir impérieux se réveille, agit sur la conscience du croyant et le pousse aux fâcheuses extrémités de la violence. Qu'importe s'il n'est pas le plus fort ? Il a du moins accompli son devoir, et s'il doit mourir, il meurt content.

* * *

Y a-t-il moyen d'enrayer, pour si puissant qu'il soit, l'explosion d'un sentiment aussi profond ? Je le crois. Nos amis de la presse musulmane peuvent rendre à la civilisation ce grand service. Le croyant ne saurait considérer comme des frères ceux qui n'ont pas la même profession de foi ; mais on peut faire appel à la solidarité, appuyée sur le terrain ferme de l'instinct de conservation. Il est de l'intérêt bien entendu des peuples musulmans de faire bon accueil à ceux qui, par pur dévouement, ou pour gagner leur vie, viennent leur offrir ce qu'ils ne possèdent pas encore, les inventions de la mécanique moderne, les bienfaits de la médecine et de la chirurgie, les moyens puissants de réalisation fournis par le groupement des capitaux, les méthodes d'exploitation scientifiques, seules capables de leur procurer un peu de bien-être et de tranquillité. Il faut que la haine que ressent tout être peu cultivé pour tout ce qui est étranger et nouveau disparaisse et fasse place à de meilleurs sentiments. L'école ne donnera que l'instruction ; les progrès moraux dont je parle, il faut les attendre de la diffusion de la presse, à la condition, bien entendu, que celle-ci comprenne son devoir d'éducatrice, au lieu de se borner à refléter les passions de ses lecteurs. On ne saurait attendre moins d'une foule de bons esprits, qui ne demanderont pas mieux que de contribuer à une œuvre pacifique entre toutes, celle de l'éducation de l'esprit musulman.

Cl. Huart.

QUELQUES ASPECTS DE L'ISLAM CHEZ LES BERBÈRES MAROCAINS

Toutes les religions sont plus ou moins altérées par les coutumes des peuples convertis. Sans doute, le culte peut modifier, avec le temps, ceux qui le pratiquent; mais il y a influence réciproque, adaptation d'un côté comme de l'autre. L'Islam ne fait pas exception à cette règle générale. On ne connaît pas tous les Musulmans parce que l'on connaît ceux d'un pays. Si le dogme reste le même théoriquement, intangible et inaltérable, la manière d'en comprendre l'application dans la vie se diversifie à l'infini. Cette vérité saute aux yeux, quand on étudie l'Islam marocain, et de même l'Islam de tout autre milieu, à civilisation attardée.

Les Berbères ont abandonné facilement, pour s'islamiser, toutes leurs anciennes religions, sauf le Judaïsme, qui a résisté en partie. Mais, en s'islamisant, ils sont restés Berbères et se sont fait un Islam à l'image de leurs coutumes et de leurs croyances particulières.

∴

Les pratiques de sorcellerie se retrouvent encore à chaque pas dans les traditions religieuses actuelles du Maghreb. On peut citer comme exemple l'habitude d'aller tirer à la courte paille, *Darb el Àoud*, dans tel ou tel sanctuaire, avant de prendre une décision.

Voici comment se fait cette opération : L'intéressé prend deux bâtons ; il fait à l'un d'eux une marque, de façon à le reconnaître ; si le sort lui fait choisir le bâton marqué, il donnera ou ne donnera pas suite à son projet, selon ce qu'il a décidé lui-même à l'avance. Il va porter ensuite ces deux bâtons dans le sanctuaire du saint en qui il a mis sa confiance, et les dépose sur le « darbouz », balustrade qui entoure le tombeau, puis, fait une invocation, récite quelques versets du Qoran et, selon la gravité du cas, reprend ses bâtons immédiatement ou les laisse passer la nuit sur le « darbouz », pour ne les reprendre que le lendemain. Après les avoir repris, il demande au premier Musulman qu'il rencontre en sortant du sanctuaire d'en retirer un. Celui-ci prend un des bâtons et le rend à l'intéressé, en lui disant : « Votre bien est dans ce bâton. » C'est la courte paille sanctifiée : un équivalent, sinon une provenance, de l'ancienne consultation du sort, chez les Arabes préislamiques, par les sept flèches consacrées à l'idole Hobal.

* * *

La vénération des saints est devenue, au Maroc comme en beaucoup d'autres pays d'Islam, un véritable culte, inspiré, semble-t-il, par la crainte des puissances célestes, plus que par le respect religieux. Le saint est considéré comme un être investi du pouvoir de récompenser et de punir, plutôt que comme un intermédiaire entre l'homme et la divinité. A cet égard, il rappelle également, dans une certaine mesure, les divinités du Panthéon arabe.

L'ignorance profonde des Berbères, la défiance qu'ils s'inspirent mutuellement et leur manque de volonté ont contribué, dans une large mesure, à développer ce culte. Le saint est devenu, pour les Berbères, l'appui nécessaire, qu'ils ne croyaient pouvoir trouver ni parmi leurs semblables, ni dans la divinité trop lointaine ou trop redoutable. Dieu reste

bien la source du pouvoir des saints, mais une source éloignée, comme l'était Allah Tâala dans la religion anté-islamique des Arabes (1).

La Mecque aussi est loin, et c'est ainsi que, de tous les côtés, si le pèlerinage légal conserve sa valeur obligatoire pour les gens instruits et indépendants des passions locales, bien des Berbères se contentent de ceux qu'ils ont à leur portée. Le saint du Djebel Àlem, Moulay Abdesselam, a deux grands pèlerinages (amara) par an : l'un, le jour de « Enneskha », le 15 du mois de chaaban, qui est le plus important ; l'autre, le jour d' « 'Arafa », neuvième du mois. « Dhou al Hidja », la veille de l'Aïd el Kebir. Le pèlerinage à Moulay Abdesselam, auquel on se rend de tout le Maroc, s'appelle, dans le pays, « El Hadj Eççaghir ». C'est le « petit pèlerinage », ce qui implique au moins une équivalence avec l'*Omrah*, ou visite du lieu saint en dehors du mois sacré. Le pèlerinage à Moûlay Bouselham (Abou Saïd El-Maçri), près de l'Océan et de la Merdja Ezzerga, au sud de Larache, jouit du même privilège. Le terme de culte n'a donc rien d'exagéré dans son application aux saints du Maroc.

* * *

Chaque « cité », province, tribu, clan, ville ou village, a placé sa confiance dans le tombeau d'un saint personnage, qui était, soit un chérîf ou descendant du Prophète (2), le plus souvent, soit un *ouali salih*, homme saint jouissant, alors qu'il vivait, d'un pouvoir surnaturel, ou bien encore du descendant d'un *ouali*. D'où la distinction usuelle entre le « chérifisme », pour le premier cas, et le « maraboutisme », pour les deux autres.

(1) Cf. Dozy, *Essai sur l'histoire de l'Islamisme*. Trad. Chauvin, ch. I, p. 4.

(2) De son vivant, le chérîf *baraka* « qui procure la bénédiction » est appelé, d'ordinaire, *sid*, et ce nom est donné, après sa mort, à son tombeau.

Les rivalités de tribus ont multiplié le nombre de ces saints. Chacune voulait avoir le sien, plus puissant et plus digne de vénération que ceux des tribus voisines. Tous sont respectés ; mais la plupart ne sont l'objet que d'un culte local. Ceux dont la renommée s'étend au loin et sont l'objet de pèlerinages deviennent, pour les habitants, une gloire et une source de profits. Aussi a-t-on vu des luttes sanglantes s'engager entre Berbères d'abord, entre Arabes ensuite, pour la possession du cadavre d'un saint en renom.

On cite mieux encore, et le fait suivant, qui est authentique, montre, et la vénération qu'inspirent les saints du chérifisme aux Berbères, et la violence du désir qu'ils ont de posséder, sur leur territoire, la *koubba* de l'un d'eux. Il y a une quarantaine d'années, Sid El-Hadj Abdessalam El-Ouazzani, étant en tournée de *ziara* (quête) chez les Beni Mguild, fut informé que, désirant passionnément avoir, chez eux, la *koubba* d'un saint illustre, ses hôtes avaient résolu de le tuer. Ils avaient fondu, dans ce but, une balle d'argent, une balle de plomb, à leur avis, ne pouvant avoir d'action sur un personnage d'aussi noble origine et possesseur d'une *baraka* aussi puissante (1). El-Ouazzani eut beaucoup de peine à se soustraire au danger qui le menaçait, et se promit bien de ne plus revoir ses dangereux adorateurs. Cette anecdote, absolument authentique, montre la mentalité religieuse de certaines tribus berbères.

S'il y a lutte entre deux tribus pour la possession de la dépouille mortelle du saint, le don d'ubiquité lui est parfois attribué miraculeusement et fournit une solution pacifique au débat. C'est ce qui est arrivé pour Sidi Qasem Ellelouchi Essefiani, célèbre par ses deux tombeaux également vénérés

(1) Un talisman écrit, dit *tebrid*, protégerait, dit-on, contre les balles de plomb, mais non contre celles d'argent ; Bou Hamara n'aurait été blessé que par des balles de ce métal. Le *tebrid* est également inefficace contre les balles des Mauser, qui sont recouvertes d'une enveloppe de métal blanc ; aussi les Mauser sont-ils extrêmement recherchés au Maroc.

dans le Gharb. L'un d'eux est sur la rive droite du Sébou et l'autre sur la rive gauche, plus au sud, près des Beni Hassen. De là le nom de « Sidi Qasem Moula Qoubtein », Sidi Qasem aux deux Qoubbas.

∴

N'oublions pas le culte rendu aux Djinns, aux génies mâles et femelles, bienveillants ou hostiles; il joue un rôle important, surtout dans la vie de la femme marocaine, et existait bien avant l'Islam, chez les Arabes polythéistes. Les adeptes de ce culte sont, d'ordinaire, les Guenaoua, confrérie composée, en grande partie, de nègres. On en trouve aussi chez les Djilala. Comme ceux-ci, les premiers font leurs cérémonies sous l'invocation de Moulay Abdelqader, fondateur de l'ordre des Qadriya, qui, d'après la légende, contraignait les démons à lui obéir. En leur qualité de nègres, les Guenaoua ont adopté, pour patron, Sidi Blal, l'esclave abyssin du Prophète.

Ce culte n'a ni zaouyas ni sanctuaires; on fait des évocations dans des maisons particulières où sont appelés les Guenaoua ou les Djilala, lorsque les habitants veulent se rendre favorable tel ou tel Djinn ou en conjurer tel ou tel autre.

La croyance aux génies est très répandue, même parmi les hommes ayant une certaine instruction. Dernièrement, quelques Marocains parlaient de la construction éventuelle de chemins de fer dans leur pays. « Les maîtres du sol, s'écria un chérîf, naqib (1) des Oulad El-Baqqal, ne le permettront pas ! » Par « les maîtres du sol », *El-Moualin el-ard*, il entendait les génies.

(1) Chef de tribu de Chorfa ou de fraction de tribu, nommé par le Sultan et servant d'intermédiaire entre les Chorfa et le Makhzen. Les fonctions du naqib (chez les Berbères *mezouar*) sont purement administratives et n'ont rien de religieux.

*
* *

C'est à la dispersion des descendants de Moulay Idris, chassés de Fez, au quatrième siècle de l'hégire, par Mousa ben Aby El-Afya, qu'il faut faire remonter l'origine du culte des saints actuels. Les chérîfs, se répandant dans les pays berbères, y furent bien accueillis; ils y firent pénétrer plus avant la religion musulmane, dont l'action était restée, jusqu'alors, assez superficielle, et leurs tombeaux devinrent l'objet de la vénération des habitants. Ceux-ci y tiennent d'autant plus, qu'en défendant les privilèges qu'ils ont eux-mêmes attachés à ces tombeaux, ils défendent aussi leur indépendance, et que les offrandes des pèlerins, les revenus des habous, leur constituent des trésors de guerre (1).

Au sixième siècle, lors de l'avènement des Almohades, ce culte prit une grande importance. A cette époque, vivaient, en Orient, Moulay Abdelqader El-Djilani et, au Maroc, Moulay Abdesselam ben Mechich, les fondateurs des « voies » Qaderya et Chadelya, auxquelles se rattachent presque toutes les confréries marocaines. La plupart dépendent de l'ordre des Chadelya, Moulay Abdesselam ben Mechich ayant été l'introducteur du soufisme au Maroc (2).

Deux siècles plus tard, aux débuts de la dynastie saadienne, une scission se produisit entre les Qaderya, partisans des Turcs et des Mérinides, et les Chadelya, qui, au contraire, soutenaient la nouvelle dynastie. L'antagonisme des deux ordres n'avait, à ce moment, aucun caractère religieux. Il

(1) Aujourd'hui encore, chez les Djebala, les revenus des habous servent à acheter des armes et des munitions.

(2) Une nouvelle confrérie Qaderya tente, depuis quelques années, de se développer sous l'autorité du chérîf Mâ El 'Aïnîn Ech Changuîţi. Malgré la faveur du Sultan et l'affiliation des grands personnages de la Cour, elle a peu de succès. Un certain nombre de Marocains y étaient entrés, croyant ainsi être dispensés du payement des impôts; déçus, ils s'en sont retirés. — Cf. *Revue du Monde musulman*, n° 3, p. 343.

semble bien, aujourd'hui, que leur rôle politique ait pris fin au point de vue organique (1). Quant à la suprématie des Chadelya, elle n'a d'autre cause qu'un sentiment national, en quelque sorte, au sens local, et n'a jamais fait obstacle à la popularité de Moulay Abdelqader El-Djilani. La légende prétend même que celui-ci a passé au Maroc une partie de son existence ; son souvenir et son culte s'y retrouvent partout. Il faut être en état de pureté et se déchausser pour entrer dans la caverne du Djebel Kourt, dans le Gharb, qui lui aurait servi de demeure.

Plusieurs légendes font cependant du saint indigène Moulay Abdesselam l'égal, sinon le supérieur, d'Abdelqader. On raconte que, peu après sa naissance, le premier s'amusait à troubler, du dchar de Lhasen (2) en Beni Arous, l'eau dans laquelle le second faisait ses ablutions. Usant de son pouvoir surnaturel, celui-ci se transporta au Maroc, où il pria Sidi Mechich, père de l'enfant miraculeux, de mettre fin à cet amusement. Mais Moulay Abdesselam donna à son père une telle commotion en le touchant de sa petite main, que celui-ci tomba sans connaissance. Épouvanté, Sidi Mechich recommanda à sa femme de ne jamais allaiter leur enfant qu'avec un seul sein, craignant de voir se développer une force aussi redoutable.

Une autre tradition assure que Moulay Abdesselam, encore tout petit, alla, à travers les airs, enlever un saint

(1) Un personnage religieux important, contemporain de la chute des Mérinides, à laquelle il fut mêlé, Sidi Ahmed ben Yousef El-Miliani Er-Rachidi, a été revendiqué pour chacun des deux ordres ; il semble avoir appartenu successivement à l'un et à l'autre. Ses disciples, partisans des Mérinides, puis des Turcs, étaient accusés de pratiques abadites et même de tendances antireligieuses. Cela explique les accusations portées aujourd'hui contre ses descendants, les Chorfa Melaïna, et leurs rapports avec les sectaires Bedadoua, dont le souvenir évoque aussi celui des Zekkaras.

(2) Ce village, où le saint est né, et qui fait partie du Djebel Alem, contient une source dite Aïn Abou El-Hassan Ech-Chadeli, enfermée dans la maison construite au début du dix-neuvième siècle par Moulay Yazid, fils de Sidi Mohammed ben Abdallah, lorsqu'il s'était enfui devant Moulay Sliman. Cette maison est aujourd'hui ruinée.

d'Orient, que les Pôles ou Qotbs, réunis au mont de Qaf, avaient choisi comme chef. Il le transporta au Maroc. Humilié de trouver chez cet enfant un pouvoir surnaturel si supérieur au sien, Moulay Abdelqader, qui l'avait poursuivi sans succès, retourna tristement à Bagdad, et, depuis cette époque, le Pôle de l'Islam n'est plus en Orient, mais au Maroc.

* * *

Toute la politique intérieure des Saadiens, comme des Filala, a consisté à se ménager l'appui des Chorfa, en empêchant leur influence de trop grandir.

Détruire leur autorité afin de fonder une unité de souveraineté était naturellement le programme de gouvernement des deux dynasties.

Mais, rebelles à toute organisation régulière, les Berbères savent trouver, dans la religion, un prétexte pour défendre leur indépendance.

On avait bien vu, au moment des luttes contre les chrétiens, naître tous ces « marabouts » d'un chérifisme inégal et qui, issus de la guerre sainte, se mirent à la tête des confréries des Moudjahidin, tireurs « Errema », cavaliers « Elkhyala » et escrimeurs « Msaqrya ». Le tempérament berbère n'en est pas moins opposé aux équilibres d'ensemble.

Il lui convient mieux de se prêter aux traditions individuelles du chérifisme, soit que ses représentants se bornent aux quêtes de *ziara*, en pays insoumis, soit qu'en territoire soumis au Makhzen, ils perçoivent les droits souverains sur les *azzaba* (1).

Sans doute, l'idée religieuse existe au Maroc; mais, loin de faire l'unité du pays, elle favorise et entretient la divi-

(1) Indigènes des *Azibs*, concédés par *Dhaher* aux Chorfa, qui les administrent au nom du Sultan et en font toucher les impôts par des agents de perception (Moqaddemin).

sion. Les tribus subissent, en effet, surtout l'influence locale des Chorfa, dont les intérêts répondent aux préférences indigènes. La religion sert ainsi de prétexte pour résister au souverain au profit du chérifisme.

∴

A ce point de vue, on peut citer comme significatif le cas du chérif Moulay Ahmed Erraisouli, dont on a tant parlé et qui, pour les uns, n'était qu'un vulgaire bandit, tandis que d'autres en faisaient un grand seigneur. Les deux opinions étaient également inexactes. Erraisouli est, en réalité, un chérif né pauvre, mais dont l'origine noble n'est pas contestée. D'une mentalité assez primitive, comme les habitants de la montagne, il a l'instruction d'un *taleb* marocain, celle d'un homme ayant appris le Qoran par cœur. Certains personnages, le sachant énergique, ont voulu se servir de lui et, grisé par ses premiers succès, il s'est cru invincible, alors qu'il n'était pas capable — les faits l'ont montré — de tenir tête plus d'un jour aux troupes chérifiennes. Maudit par le Sultan, il s'est vu d'abord abandonné de tous et obligé de s'enfuir à la zaouya de ses ancêtres, à Tazerout. Il a dû s'y imposer d'abord, les habitants ne voulant pas le recevoir. Mais il n'a pas été livré et continue, jusqu'ici, à tenir la campagne impunément.

En effet, il s'était réfugié chez les Beni Arous, sur le territoire desquels se trouve le Djebel Alem, avec le tombeau de Moulay Abdesselam. C'était territoire *Horm*, d'asile. En livrant le fugitif, les Chorfa Beni Arous eussent fait preuve d'un esprit politique s'étendant au delà de l'horizon local. C'était le moment de graves difficultés, dans lesquelles le « point de vue » marocain et musulman recommandait l'obéissance aux vues du souverain, de l'Émir el Mouminin.

Mais, pour arriver au Djebel Alem, il faut traverser un

pays de montagnards, qui, en 1889, au moment de la visite de Moulay Hassen, se montrèrent désillusionnés de ne pas le trouver d'une taille surnaturelle ou avec plusieurs têtes, en sa qualité de Sultan. Puis, le respect du Ḥorm, du droit d'asile, c'était la conservation d'une foule de profits : offrandes des pèlerins et parts du butin des pillards de la région. Raisouli fut peut-être menacé pour la forme. Il resta assez maître de ses mouvements pour avoir pu reparaître un moment à Zinat et aux portes de Tétouan.

L'unité religieuse du Maroc n'est pas encore faite. Et, précisément, en raison de l'éparpillement du culte des saints, avec ses localisations, on peut dire que, sous le masque apparent du fanatisme, il faut chercher d'autres causes aux mouvements populaires, aux agitations.

On en trouvera, le plus souvent, l'origine dans les agissements ou les conflits d'intérêts particuliers ou locaux.

E. Michaux-Bellaire.

NOTES ET NOUVELLES

Le Quinzième Congrès international des Orientalistes.

Dans sa quatorzième session, le Congrès international des Orientalistes avait, à l'unanimité, exprimé le désir que la session suivante se tînt à Copenhague. Les savants danois, qui sont nombreux et dont les travaux sont universellement appréciés, se sont empressés d'accepter la charge qu'on leur confiait ainsi; du reste, l'appui de leur gouvernement et des hommes les plus en vue de leur pays ne leur a pas fait défaut.

La quinzième session du Congrès s'ouvrira donc à Copenhague, dans la seconde quinzaine d'août 1908. M. Vilh. Thomsen, l'éminent linguiste, est à la tête du Comité d'organisation, avec M. Fr. Buhl pour vice-président, M. Chr. Sarauw pour secrétaire général et M. J. Glückstadt pour trésorier; les autres membres sont MM. Dines Andersen, J. Östrup et Valdemar Schmidt. Voici comment le Congrès s'est organisé, répartissant ses travaux en sept sections :

1° Linguistique, langues indo-européennes (M. Vilh. Thomsen); 2° Langues et archéologie des pays aryens (M. Dines Andersen pour l'Inde et M. Edv. Lehmann pour l'Iran); 3° Langues et archéologie de l'Extrême-Orient (M. J. Henningsen pour la Chine et le Japon, M. A. de Richelieu pour l'Indo-Chine et la Malaisie); 4° Langues et archéologie sémitiques (M. Fr. Buhl pour l'araméen, l'hébreu, le phénicien, l'éthiopien, etc.; M. Vald. Schmidt pour l'Assyrie; M. J. Östrup pour les langues et l'archéologie musulmanes); 5° Égypte et langues africaines (M. H.-O. Lange); 6° Grèce et Orient (M. J.-L. Heiberg); 7° Ethnographie, Folk-lore de l'Orient (M. Vilh. Grönbech) (1).

L. B.

(1) Les adhésions doivent être adressées au trésorier, M. J. Glückstadt, conseiller intime, Landmandsbanken, Holmenskanal, 12. La cotisation est fixée à 18 couronnes, soit 25 francs.

Le Docteur Karl Foy.

L'éminent professeur de turc du Séminaire des Langues orientales de Berlin, le docteur Karl Foy, est mort à la fin du mois de mars. Né dans le Mecklembourg, en 1856, il s'était adonné, lors de ses débuts à l'Université, à l'étude du grec ; puis, au bout d'un an, il se consacrait à la langue turque, qui lui avait inspiré une véritable passion, et partait pour Constantinople, où il séjourna longtemps. Il rentrait en Allemagne, en 1890, pour occuper la chaire de turc du Séminaire des Langues orientales. Les élèves qu'il a formés sont nombreux ; ses travaux, également nombreux et embrassant presque tout le domaine des dialectes turcs, sont des plus importants. Nous espérons avoir l'occasion d'en reparler; en attendant, il est impossible de passer sous silence les importantes études sur l'azéri auxquelles il avait consacré ses dernières années, et qui ont été publiées dans les *Mitteilungen* du Séminaire de Berlin.

L. B.

La Soumission des Chrétiens de Syrie.

Au cours de travaux pour le *Fonds Salmon* de la *Mission scientifique du Maroc*, nous avons eu occasion de traduire le traité de paix, passé, au nom de ʿOumar ibn al-Khaṭṭâb, avec les chrétiens de Syrie.

Cet important document, dont les *muftis* marocains citent fréquemment les clauses, est considéré par eux comme un texte fondamental, qui doit s'appliquer, *mutatis mutandis*, dans les circonstances analogues à celles où il était intervenu.

Selon le *faqîh* (jurisconsulte) Aboû ʿAbd-Allah Mouḥammad ibn ʿAbd-Allah ibn ʿAbd al-Djalîl At-Tanassi (mort en 883 de l'Hégire : 1494 de J.-C.), ce traité est la base des décisions de tous les jurisconsultes, quant aux rapports des Musulmans avec les chrétiens.

Voici d'ailleurs ses propres paroles, telles que les reproduit *Al-Miʿyar*, l'ouvrage de jurisprudence d'Aḥmad al-Wanscharîsî :

« Ce traité est également mentionné par l'Imām, en matière de *ḥadîth* (tradition) Aboū ʿOubayd. Les *faqîhs* de tous les rites l'ont pris aussi comme base des règles applicables aux sujets tributaires (juifs ou chrétiens). C'est ainsi qu'on le trouve invoqué dans le rite *malékite*, par le jurisconsulte Schaykh-oul-Islām Aboū-Bakr aṭ-Ṭorṭoûschî, dans son ouvrage intitulé : *Sirâdj-al-Mouloûk* (سراج الملوك : le Flambeau des

rois); par le Schaykh, l'Imâm Aboū 'Abd Allah ibn al-Munâṣif, dans son ouvrage intitulé : *Al-Indjād* (الانجاد : le Secours); par le Ḥâfiḍh Ibn-Khalaf de Grenade, dans son livre intitulé : *Tanbih dhaouî-l-Albâb :* Avertissement aux intelligents) ; par l'historien et traditionniste Aboû-r-Rabî 'ibn-Sâlim al-Koulâ'î, dans son ouvrage intitulé : *Al-Iktifâ* (الاكتفا : la Suffisance) ; *dans le rite schâfiite,* par Ibn-al-Moundhir et Ibn-Boûrân ; *dans le rite ḍhâhirite,* par Ibn Ḥazm et beaucoup d'autres. »

∴

Voici maintenant la traduction du texte même du traité, d'après le même auteur :

« Ceci est un écrit adressé à *'Abd-Allah* 'Oumar ibn al-Khaṭṭâb, émir des Croyants, par les chrétiens de Syrie :

« Lorsque vous êtes arrivés chez nous, nous vous avons demandé l'*amân* pour nos personnes, nos enfants, nos biens et nos coreligionnaires. Nous nous sommes engagés envers vous à ne pas construire, ni dans nos villes ni dans leur banlieue, de couvent, église, chapelle, monastère (littéralement : retraite de cénobite, de moine) (1) ; de ne pas réédifier celles d'entre ces constructions qui tombent en ruines ; de n'interdire à aucun Musulman de faire halte dans nos églises de jour ou de nuit ; de laisser leurs portes grandes ouvertes aux passants et aux voyageurs.

« [Nous nous sommes engagés également] à donner l'hospitalité à tout Musulman qui passe par notre pays, pendant trois nuits, en lui fournissant la nourriture ; à ne pas recéler, dans nos églises ou nos demeures, aucun espion ; à ne pas garder rancune aux Musulmans ; à ne pas enseigner le Qoran à nos enfants ; à ne pas manifester publiquement notre religion ni y inviter qui que ce soit ; à n'empêcher aucun de nos parents d'embrasser l'Islâm, s'il le désire ; à respecter les Musulmans et à nous lever pour eux des lieux de nos séances, s'ils désirent s'y asseoir.

« [Nous nous interdisons] de leur ressembler par quoi que ce soit de leur costume : bonnet (*qalansouah*), turban, souliers, raie dans

(1) صومعة راهب.

les cheveux ; de parler leur langue ; d'adopter leurs *kounyah* (1) ; de monter en selle ; de ceindre les épées ; d'avoir aucune arme ou d'en porter sur nous ; de graver sur nos sceaux des inscriptions arabes ; de vendre du vin.

« [De même, nous nous sommes engagés] à tondre la partie antérieure de nos têtes ; à conserver notre costume distinctif partout où nous nous trouverons ; à nous serrer le milieu du corps avec des ceintures (زنار pl. زنانير *zounânîr*) ; à ne pas montrer publiquement nos croix et nos livres, dans aucune des rues des Musulmans, ni dans leurs marchés (soûqs) ; à ne pas sonner nos cloches, si ce n'est légèrement ; à ne pas élever nos voix pendant la lecture dans nos églises, en présence des Musulmans ; à ne pas sortir en procession, le dimanche des Rameaux (2) ou à la Pentecôte (2) ; à ne pas élever nos voix en accompagnant nos morts ; à ne pas laisser paraître, dans aucune rue ou *soûq* des Musulmans, les lumières avec lesquelles nous accompagnons nos morts ; à ne pas porter ceux-ci dans le voisinage des Musulmans ; à ne pas prendre comme esclaves ceux qui sont déjà tombés en la possession des Musulmans ; à ne pas monter voir par-dessus les maisons des Musulmans. »

Lorsque 'Oumar reçut cet écrit, il y ajouta :

« Nous nous engageons aussi à ne léser aucun Musulman. Nous nous soumettons à ces stipulations en votre faveur, nous et nos coreligionnaires, et acceptons de vous l'*amâm* à ces conditions. Si

(1) La *kounyah* (كنية) est généralement composée du mot *aboû* (ابو, père de), ajouté au nom du fils de l'individu auquel s'applique la *kounyah*. Mais, point n'est besoin que ledit individu ait réellement un fils de ce nom. Ainsi, quiconque se nomme 'Alî a nécessairement pour *kounyah*. Aboû-l-Ḥasan, sans qu'on s'inquiète de savoir s'il est réellement père d'un fils nommé Al-Ḥasan. Comme le *laqab* (لقب, surnom honorifique), la *kounyah* a quelque chose de respectueux.

(2) L'exemplaire lithographié que nous avons entre les mains, porte سعاتيغا و لانخرح, ce qui ne donne aucun sens. Mais il est aisé de découvrir l'erreur du copiste, qui, étant peu initié aux fêtes chrétiennes, a défiguré le mot شعانين *scha'ânîn*, pl. de شعنون *schou'noûn*, rameau, en سعاتين.

Quant au mot que, par conjecture, je suppose être la fête de la Pentecôte, il est écrit باغوثا « notre *Bâghoûth* ».

nous contrevenons à la moindre de ces clauses, dont nous nous portons garants personnellement envers vous, nous cesserons d'avoir droit à aucune protection (*dhimma* ذمة). Dans ce cas, il vous sera permis de nous traiter comme il est permis de traiter les rebelles et les révoltés. »

É. Amar.

Un Précurseur de la Société protectrice des animaux.

Dans une longue et intéressante *fétwa* (1), relative à certains hérétiques marocains, le *faqîh* (jurisconsulte) Aboû 'Abd-Allah Mouḥammad ibn 'Abd-al-Moû'min, qui vivait au seizième siècle à Tâxâ, petite ville marocaine entre Oudjda et Fès, énumère toutes les pratiques qui, selon lui, constituent des « innovations blâmables » (2) et doivent, à ce titre, être sévèrement réprimées.

Il s'élève, en particulier, contre les mauvais traitements infligés aux animaux. Voici la traduction du passage. On voit que la *fétwa* de ce juriste marocain du seizième siècle aurait pu, sans qu'on y changeât beaucoup, figurer, comme exposé des motifs, en tête de la « loi Grammont ».

« Du nombre de ces pratiques blâmables est le fait par certaines personnes de considérer, comme sans aucune importance, les mauvais traitements infligés aux animaux et la cruauté envers les bêtes de somme, par exemple en leur faisant porter des charges qui dépassent leurs forces, en les accablant de coups et d'injures pour les faire courir et obtenir d'elles un travail au delà de celui qu'elles peuvent donner. Telle est aujourd'hui l'habitude de ceux qui font métier de transporter les récoltes, les pierres, le gypse, qu'ils se servent de mulets ou d'autres bêtes.

« Cette manière d'agir est du nombre des faits répréhensibles, dont il

(1) Voyez *Mi'yâr-al-Wanscharîsî* (Recueil de *fétwas* émanant de jurisconsultes de l'Afrique du Nord, principalement du Maroc), t. II, p. 392.

(2) بدعة *bi'dah*, pl. بدع *bida'*, employé souvent dans le sens d'hérésie. Dans la jurisprudence religieuse, cela s'entend spécialement des pratiques qui n'étaient pas en usage du temps du Prophète, de ses *Aṣḥâb* (compagnons), des *Tabi'* (disciples qui n'ont pas connu personnellement le Prophète), en un mot, de ces générations qu'on appelle : السلف الصالح as-Salaf as-Sâlih (les pieux ancêtres).

faut demander compte à ceux qui s'en rendent coupables et empêcher la perpétration.

Le coupable invoquera vainement son droit de propriété sur la bête, car les animaux ont aussi droit au *respect*, et la protection de la *vie* s'impose. Cela est si vrai que, si l'on voyait quelqu'un s'astreindre lui-même à un travail qui dépasse ses forces et faire ainsi violence à sa personne, montrant le peu de soins qn'il en prend, on devrait le mettre dans l'impossibilité de ce faire, l'astreindre à cesser ce travail et, s'il refuse, l'y contraindre par la force. »

E. A.

Research Society of India.

Dans son numéro du 15 avril dernier, le *Mulk and Millut* donne l'organisation, pour l'année 1907, de la Research Society of India, de Calcutta. Cette société, qui a pour président M. A.-C. Sen et pour vice-président le professeur P.-C. Ray, forme trois sections : 1° du sanscrit et des textes bouddhiques ; 2° arabe et persane ; 3° scientifique. Ces sections n'existent que depuis l'époque où la Société a changé son titre de *Buddhist Text and Research Society* contre le titre actuel.

A l'avenir, la Société aura un organe dit : *Research Review*, publié chaque mois par deux « editors », dont l'un peut être pris parmi les secrétaires. Cet organe formera, chaque année, une volume grand in-8 d'environ 1000 pages ; l'abonnement est fixé à 7 roupies.

Chaque mois, la Société tient une assemblée générale, destinée aux communications littéraires et scientifiques, et dont les procès-verbaux sont publiés par le secrétaire, Sarachandra Das.

La Société comprend deux catégories de membres : honoraires et titulaires. Les premiers, dont le nombre est limité, sont dispensés de toute cotisation et reçoivent franc de port les publications. Les membres titulaires payent un droit d'admission et une cotisation annuelle, dont le montant, dans l'un et l'autre cas, est de 10 roupies ; ils reçoivent aussi les publications de la Société. Ceux qui ont fourni dix articles au journal et payé une cotisation de 100 roupies, plus un droit d'admission de 10 roupies, deviennent « fellows » et membres à vie de la Société.

Les membres peuvent acheter, à moitié prix, toutes les publications antérieures de la Société. Ils ont droit à la bibliothèque et peuvent s'en faire adresser, chez eux, les livres, les frais de port étant à leur charge.

Quand le président, qui est nommé pour un an, est pris dans les sections littéraires, le vice-président doit appartenir à la section scientifique, et chaque année ces fonctions alternent. Les autres membres du Conseil sont nommés pour deux ans.

Les procès-verbaux de la Société sont publiés séparément. Les droits d'admission servent à accroître le fonds de réserve. Pour permettre les délibérations du Conseil, il faut que quatre membres et le secrétaire soient présents ; pour les séances générales, le quorum est de quinze membres. Du 1er mai au 15 juin, la Société est en vacances.

Dans une assemblée générale extraordinaire, tenue à Darjeeling le 13 novembre 1899, et à laquelle assistaient les plus hauts fonctionnaires de l'administration du Bengale, le directeur de l'enseignement public, M. A. Earle, rendait hommage à Rai Saratchandra Das Bahadur, aujourd'hui encore secrétaire de la Société, qu'il avait fondée en 1893, dans le but de faire connaître les précieux manuscrits sanscrits et tibétains qu'il avait rapportés du Tibet. Depuis cette époque, la Société n'avait cessé de prospérer ; elle avait reçu les encouragements et les félicitations de Max Müller, de sir Monier Williams, des professeurs Boden et Rhys Davids, et la Smithsonian Institution de New-York avait demandé à échanger, avec elle, ses publications. Ajoutons enfin que c'est Rai Saratchandra Das qui a donné, le 12 février dernier, une si intéressante conférence sur l'Islam dans la Haute-Asie, à la section anglaise du Moslem Institute.

* * *

En réalité, nous dit d'autre part l'*Homeward Mail* (4 avril 1907), la nouvelle *Indian Research Society* est l'ancienne *Buddhist Text Society* qui se développe. L'aristocratique et officieuse *Asiatic Society* n'a pas su faire place à l'élément hindou. Aux séances de la Société asiatique du Bengale, on ne voyait jamais qu'un ou deux membres hindous. Il est bien naturel qu'on songe enfin à combler cette lacune par le développement d'une société où l'élément indigène aura un rôle actif. Ce programme a eu pour sanction, dès la première séance, le 11 avril, la lecture par le Moulawi Mustafa Khan, d'une étude sur la « Renaissance des études arabes et persanes ».

C'est le Swadeshisme intervenant dans l'Orientalisme. Il se manifeste aussi dans la Théosophie, comme on le constate par la campagne des membres indigènes de la *Theosophical Society* contre le choix de Mrs. Besant pour la présidence, en raison de sa qualité d'étrangère (1).

A. L. C.

(1) *Homeward Mail*, 4 avril 1907, p. 568.

L'Agitation aux Indes.

On devait s'attendre, depuis longtemps, à voir l'agitation, si soigneusement entretenue aux Indes, prendre, un jour ou l'autre, un caractère de réelle gravité. De la « Partition » du Bengale, au cinquantenaire de la grande Révolte, il s'est produit une succession d'incidents, dont certains comiques, comme le couronnement de M. Surendra Nath Bannerjee, et les autres plus sérieux, comme l'organisation des « Volontaires nationaux », qui ont accentué peu à peu un état de tension générale.

Sans songer à synthétiser en matière aussi vaste, — puisque, si le nom même de l'Inde n'a que quatre lettres, il représente, sans les dépendances, une population de 270 millions d'habitants, — on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'importance prépondérante du milieu musulman. Il semble que les Hindous se sentent incapables de préparer et de réaliser à eux seuls un mouvement organisé et durable. Si la « Partition » du Bengale a déchaîné leurs colères, ils se sont efforcés avec ténacité d'entraîner les Musulmans. Mais la campagne libérale, dont Syed Ahmed Khan avait été l'initiateur, s'était donné pour but précisément de faire regagner à l'élément islamique l'avance prise par les non-Musulmans. Peut-être ne se tromperait-on pas beaucoup en conjecturant que ce précédent a grandement contribué au « loyalisme », dont les principales personnalités des groupements musulmans avaient donné l'annonce au vice-roi, le 1er octobre 1906.

Bien que la grande majorité des Anjumans et des sociétés de tout ordre affiliées aux « Congrès musulmans de l'Instruction » se fussent ainsi d'avance prononcées contre les Hindous, en faveur du gouvernement britannique, malgré leur indépendance coutumière, on se tromperait en considérant que les Musulmans sont restés unanimement étrangers à l'agitation actuelle.

Depuis un an, on avait vu les éléments musulmans populaires prendre part aux désordres du Pendjab, en s'associant aux Mass Meetings, et manifester leurs sentiments « nationalistes » par des protestations de dévouement télégraphiques au « Khalife ». Le choix de professeurs d'arabe allemands pour le Collège Musulman d'Aligarh, par ses « Trustees », n'avait pas laissé que de surprendre même l'opinion parlementaire anglaise. On avait pu s'étonner en dernier lieu de voir le *Journal of the Moslem Institute* faire place, parmi les sujets intéressants pour l'Orient, à l'histoire de la maison de Hohenzollern (1).

(1) *Journal of the Moslem Institute*. Vol. II, n° 3. — Janvier-mars 1907.

Il faut mentionner aussi, comme signe des temps, d'après le *Pioneer*, que si l'Émir d'Afghanistan paraît lui-même avoir pris plus de souci de l'automobilisme (1) que de l'Islam, au cours de son voyage, quelques membres de son entourage se seraient, au contraire, convertis au Swadeshisme religieux. Un meeting de Mullahs, saisi par eux, à Caboul, de la question du sucre anglais, en condamna l'emploi, sans autres résultats d'ailleurs que de faire interdire par le Sirdar Inayat Ullah les meetings de ce genre.

∴

Dès le 26 février, M. Morley avait été questionné à la Chambre des Communes sur l'agitation qui se manifestait déjà à Lahore. Il avait répondu, avec une ironie remarquée depuis, que rien ne faisait craindre un mouvement général.

Nous ne suivrons pas ici les incidents qui ne concernent que les Hindous. Mais bien des faits de détail sont à citer pour caractériser l'attitude des Musulmans.

Ils semblent tout d'abord presqu'oublier qu'on s'agite autour d'eux. Le 29 mars, la « Conférence musulmane d'éducation » du district de Barisal se réunit sous la présidence de M. Mohammed Hussain, fils du Nawab de Shaistabad. Il est venu des adhérents un peu de partout, Musulmans, Européens et même Hindous. Dans son discours d'ouverture, le président remercie MM. Bell et Jack, bienfaiteurs de la Communauté musulmane de Barisal, auxquels on doit la création d'un établissement d'instruction, le Bell-Islami. Il recommande aux parents d'envoyer leurs fils aux Mektebs, aux Médressés, puis aux écoles et collèges où les enfants peuvent recevoir l'éducation anglaise nécessaire, mais à condition qu'elle se combine avec l'éducation orientale. Instruction technique, culture physique, voilà qui est indispensable, mais il faut aussi savoir l'arabe, langue collective du Monde musulman. Quant aux filles, elles doivent devenir de bonnes maîtresses de mai-

(1) A l'exposition d'automobiles de Calcutta, l'Émir s'était assis dans toutes les voitures et avait fait sonner toutes les trompes, en annonçant des intentions d'achat, qui avaient mis tous les exposants en émoi. Ne voulant pas partir sans avoir rien acheté, il fit, après réflexions, l'acquisition d'une lampe à acétylène (*Indian Motor News*). — Quoique l'Émir puisse sembler ainsi n'être pas très confirmé dans ses idées, l'automobile s'avance jusque dans les montagnes du pays Afghan. Le record du « plus au nord » appartient actuellement au colonel Godfrey, agent politique de Malakand, qui est arrivé en auto jusqu'au delà de Dir, sur la route de Chitral, plus au nord que Caboul, et en pleine montagne. *Homeward Mail* (27 avril 1907).

sons, pour leurs maris et leurs enfants. Elles n'ont pas besoin de l'éducation anglaise, et elles doivent conserver le *Purdah*. Il n'y a besoin pour elles que d'écoles répondant à cette condition (1).

Quelques jours avant, il y avait eu, à Poona, une manifestation générale des Musulmans de la présidence de Bombay, aux obsèques d'un des principaux membres de la Communauté, M. Ahmed Hissamuddin, mort le 20 mars. Sachant également l'arabe, le persan, l'ourdou, l'anglais, il avait contribué à la fondation de l'Anjumani-Deccan et de l'Himayate-Islam de Poona. La Bibliothèque des écoles ourdoues de Poona avait bénéficié aussi de sa sollicitude. C'est lui qui avait organisé les distributions des prix aux élèves des écoles ourdoues, dans la « Mecca-Mesjid » de la ville. D'accord avec le cheikh Alibhai Hamadani, Amil des Bohras, il avait beaucoup travaillé au rapprochement des Sunnites et des Chyytes. Le nawab Mohsin ul-Mulk d'Aligarh et quelques autres savants musulmans faisaient de temps à autre des conférences publiques sur sa demande. Il avait lui-même contribué au succès de la « Conférence pour l'éducation » de Poona et était membre de la « Mecca-Mesjid Jamat » et du Comité de la Médressé. Cette activité intellectuelle et religieuse ne l'avait pas empêché de se faire connaître aussi comme grand industriel, par la création d'une fabrique de soie très prospère. Ce n'étaient pas les exemples donnés ainsi aux Musulmans de la présidence de Bombay par M. Ahmed Hissamuddin, dont un fils continue son œuvre scientifique, comme professeur d'ourdou et de persan au « Government male training College », qui pouvaient provoquer une agitation quelconque (2).

De l'autre côté de l'Inde septentrionale, à Calcutta, l'assemblée générale de l'*Anjumani Khademul Islam*, tenue le 12 avril, sous la présidence de Moulana Zahed Hossain Sahed, ne dénotait pas non plus beaucoup de préoccupations apparentes. On y décida l'acquisition d'un terrain, pour la construction d'un bâtiment destiné à la Bibliothèque de la Khademul Islam ; puis, dans un discours qui s'inspirait tout entier des souvenirs de Sir Syed Ahmed Khan, le président proposa de demander au gouvernement la nomination d'inspecteurs musulmans des écoles du Bengale, au profit de la jeunesse mahométane (3). Là encore c'est le calme et la sérénité.

Un mois auparavant, la crise d'Aligarh avait causé une vive émotion. Elle venait de se dénouer de la façon la plus heureuse, le 5 avril, par le retrait de la démission du nawab Mohsin ul-Mulk. Il semble, en vérité,

(1) *Mulk and Millat*, 9 avril 1907.
(2) *Ibid.*, 16 avril 1907.
(3) *Ibid.*, 30 avril 1907.

que, dans tous les milieux où le développement de son œuvre permettait de comprendre la valeur de sa doctrine, le grand souvenir de Sir Syed Ahmed Khan, ait imposé le respect de sa politique, musulmane d'abord, mais de sympathies anglaises. Il maintenait ainsi du côté de l'Angleterre l'élite puissante et dirigeante de la société musulmane.

***

C'est ainsi qu'au Pundjab, dès les premiers troubles de Lahore (6 avril), un mass meeting musulman se prononça énergiquement contre les désordres, en insistant même pour qu'on sévît contre les « intellectuels » indigènes qui prenaient part aux désordres. Dans les N. W. provinces, on avait vu avec satisfaction le Sénat de l'Université d'Allahabad créer un doctorat ès-arts, dont l'examen pourrait porter sur la philologie arabe (1). Le *Paisha akhbar*, quotidien ourdou de Lahore, prenait vivement à partie, après l'affaire du *Pundjabi*, les étudiants qui s'étaient alors associés aux émeutiers (2). Le *Vakil*, journal musulman ourdou bi-hebdomadaire d'Amritsar, déclarait de son côté qu'il n'y avait pas de rapports possibles entre Hindous et Musulmans (3). Mêmes déclarations dans le *Watan*, hebdomadaire ourdou de Lahore (4). Enfin, renchérissant sur ses confrères, la *Shahma i Hind*, hebdomadaire musulman ourdou de Murut, donnait, dans une première réunion, un programme catégorique : tout en reconnaissant sa médiocrité, il défiait qu'on le dépassât « en style » et en loyauté envers le Gouvernement (5).

***

Point n'est besoin d'insister davantage, pour montrer ce qu'étaient les paroles. Mais, pendant ce temps, qu'étaient les actes ? On peut les ranger en deux catégories.

Tout d'abord, on constate çà et là, chez les Musulmans des basses classes, des sentiments très différents de ceux des hautes classes et une véritable tendance au désordre.

A Comilla, où, au commencement de mars, une tentative d'attentat

(1) *Mulk and Millut*, 16 avril 1907.
(2) *Ibid.*, 24 avril 1907.
(3) *Ibid.*, 27 avril 1907.
(4) *Ibid.*, 20 avril 1907.
(5) *Ibid.*, 27 avril 1907.

contre le Nawab de Dacca (1) avait été suivie de rixes entre les Hindous et les Musulmans, qui eurent un des leurs tué, il semblerait que les seconds aient pris leur revanche un peu plus tard, d'après les débats du Parlement. Au commencement d'avril, un soldat anglais est attaqué, à Calcutta, par un Musulman. A peu près au même moment, les Sunnites de Lucknow attaquent et maltraitent les Chyytes, à la mosquée. Plus tard, les Musulmans prennent part à des troubles sérieux, à Dewangany. Une bande de 2.000 Dacoïts armés, composée de Musulmans et d'Hindous, se jette sur la ville, pille le bazar, brûle un temple. Des femmes hindoues menacées doivent se réfugier chez les Musulmans. Enfin, au commencement de mai, le bruit courait dans l'Eastern Bengal, que, comme les Hindous, les Musulmans s'armaient à Dacca et dans la région de Mymesingh, où S. N. Bannerjee prêchait ouvertement la révolte depuis des semaines.

Il ne semble pas douteux, en résumé, malgré l'attitude des classes supérieures, que la plèbe musulmane ait fourni spontanément un certain contingent aux troubles, aussi bien au Bengale qu'au Pundjab et dans les provinces voisines. Mais, le plus souvent, les Musulmans ont dû, au contraire, se tenir sur la défensive vis-à-vis des Hindous dans des conditions caractéristiques.

* * *

A la fin de mars, dit l'*Englishman*, une véritable terreur régnait dans tout le district du Brahmanharia. Les Hindous pillent les marchandises des Musulmans, et coulent même des chalands chargés de riz ou de chanvre qui arrivent par eau. En avril, des bandes armées parcourent quelques districts, pillant et brûlant des villages et de préférence les demeures des Musulmans. A Jamalpore, à Burdwan, à Naraigunja, les troubles, dans lesquels les Musulmans sont molestés, nécessitent l'intervention de la force armée. Systématiquement les Hindous cherchent à provoquer les Musulmans, et ceux-ci ne cessent de se plaindre, de demander qu'on les protège, d'écrire aux journaux anglais des Indes, à la *Civil and Military Gazette*, en particulier, pour signaler le piège tendu ainsi au Gouvernement. Ne pouvant pas les entraîner avec eux de plein gré, les agitateurs hindous cherchent à provoquer des conflits à main armée, dans l'espérance qu'une répression sans ménagements jettera les Musulmans du côté de la révolte.

C'est là un aspect des choses, mais il y en a un autre. Depuis deux

(1) Voir *Revue du Monde Musulman*, n° 5, p. 62, et n° 6, p. 233.

mois le mouvement swadeshiste a repris très énergiquement chez les Hindous, qui détruisent les marchandises anglaises mises en vente. Les Musulmans au contraire les préfèrent aux produits indigènes : ils veulent continuer à les acheter et les vendre librement. La hausse des cours, due aux destructions swadeshistes, les exaspère, de même que leur opposition au mouvement swadeshiste exaspère les Hindous.

Sur quelques points, cependant, les échanges de vues des personnalités dirigeantes des deux partis aboutissent à une entente. C'est ainsi qu'à Calcutta on s'est mis d'accord pour limiter le Swadeshisme aux non-Musulmans. Il ne s'en manifeste pas moins une assez vive agitation dans les basses classes de la communauté musulmane. Les agitateurs professionnels, comme Ajit Singh, le second de Lajpat Rai, dont l'arrestation avait semblé ramener un peu de calme, répandent le bruit que les Musulmans sont excités contre les Hindous par le Gouvernement même. C'est le même Ajit Singh, arrêté lui aussi maintenant, qui, au début des troubles de Lahore, avait exhorté publiquement une bande de 500 Jat Sikhs à s'armer avec des gourdins et à s'en servir, ce qu'ils firent en massacrant cinq passants. Au Bengale, les « Volontaires nationaux » de M. Surendra Nath Bannerjee vont jusqu'à simuler des agressions de Musulmans, pour préparer plus sûrement le conflit qu'on cherche à provoquer par tous les moyens.

Ces « Volontaires nationaux », dit l'*Englishman* (1), forment deux sociétés, les « Brathi Samity », relativement tranquilles, et la « Bande Mataram Sampradga », très dangereuse. Ils sont armés et ne reculent devant aucun coup de main. Ce sont probablement eux qui, à la fin d'avril, d'après l'*Empire*, se montraient à Jamalpore, déguisés en Musulmans de Mymensingh, pour piller le bazar et faire croire ainsi à un soulèvement des Musulmans contre les Hindous, puis tiraient eux-mêmes sur les premiers. Six mille Musulmans des districts voisins se réunirent alors à Mymensingh, et les agitateurs se le tinrent pour dit. Mais ailleurs, comme à Delhi, les Hindous profitent de leur majorité pour attaquer eux-mêmes les Musulmans.

La situation de fait au 20 mai pouvait se résumer ainsi : La masse des Musulmans, calme au centre et dans le sud, où l'agitation ne s'est pas répandue activement, témoignait dans le nord d'une grande inquiétude. Dans les milieux religieux, instruits, commerçants, on était presque unanime en faveur du Gouvernement. Les Hindous recrutaient cependant çà et là des auxiliaires dans la foule. Les chefs du parti hindou cherchaient par tous les moyens à entraîner avec eux toute la partie musulmane, allant même jusqu'aux provocations systématiques,

1. *Homeward Mail*, 18 avril 1907.

afin de déterminer un conflit, comptant sur la répression pour leur donner les alliés sans lesquels ils ne se sentent pas assez forts.

Ils se livrent, d'ailleurs, à une extraordinaire propagande de fausses nouvelles. Un jour, c'est le Gouvernement anglais qui fait empoisonner les puits et on arrête un « empoisonneur ». Un autre jour, le *Patrika*, pour prouver les attentats des Musulmans, publie une photographie représentant brisées les statues des dieux de Jamalpore, et on distribue à profusion ce « document » dans les rues de Calcutta (1). Aussi, comme le secrétaire de l'« Association musulmane » de Marainganj le déclarait, le 1er mai, au correspondant de l'*Empire*, les Musulmans se préparent-ils à la défense.

Sans doute il ne faut pas s'exagérer la gravité de ces nouvelles, si sérieuses qu'elles soient. C'est le 11 mai seulement que le Gouvernement des Indes a jugé nécessaire de supprimer les meetings populaires dans la zone des troubles, et les mesures répressives prises, jusqu'ici, se sont bornées à l'arrestation de quelques agitateurs. Elles sont restées très modérées à l'égard des « étudiants hindous », qui semblent s'exercer à imiter avec un autre objectif les étudiants russes, et forment le gros des « Volontaires » de M. Surendra Nath Bannerjee. Aux dernières nouvelles, celui-ci continuait à parcourir le Eastern Bengal à la tête de ses cohortes.

∴

Cette situation paradoxale doit donner lieu, en Angleterre, à bien des réflexions. Les moins amères ne sont peut-être pas celles du membre de la Chambre des Communes qui, le 2 mars 1906, écrivait à l' « impérial » directeur du *Bengali* (2):

« Cher Monsieur Bannerjee,

« Continuez l'agitation et rendez-la effective. Le plus pratique est de multiplier les meetings populaires. Vous avez la plus juste des causes et j'espère que vous ferez le nécessaire pour que votre voix soit entendue. Tout dépend de vous aux Indes. Souvenez-vous qu'un Whig ne fait rien sans y être forcé.

« Sincèrement Vôtre
« C. J. O. D. »

(1) Voir *Homeward Mail*, 18 avril 1907.
(2) Cf. *Revue du Monde Musulman*, n° 1, p. 75. Cit.: *Birmingham Post*, 10 octobre 1906.

Il n'est pas surprenant que les Musulmans des Indes puissent ne pas bien comprendre une situation à laquelle cette intervention parlementaire ajoute, au point de départ, quelque imprévu.

A. L. C.

A Aligarh.

On sait que la situation du Collège d'Aligarh a été un peu troublée ces derniers temps. On s'en est préoccupé même à la Chambre des Communes, où M. Morley a été questionné, le 19 février, par M. Hazel sur la nomination d'un professeur d'arabe allemand par les « trustees » du Collège. Il serait bien intéressant de connaître la partie confidentielle du rapport adressé, au commencement d'avril, au lieutenant-gouverneur de la province, par la commission spéciale chargée de faire une enquête sur les désordres qui amenèrent, semble-t-il, la démission de l'honorable secrétaire du Conseil du Collège, le Nawab Mohsin ul-Mulk, sous prétexte d'âge et de santé. Il y avait sans doute d'autres causes, car un des membres de la commission d'enquête, M. Mirza Abid Ali Beg, demanda la révocation immédiate du proviseur. Un autre, le Nawab Vicar ul-Mulk, estima qu'il serait suffisant de supprimer ses appointements. Mais ces conclusions parurent tellement iniques à un troisième membre de la commission, M. Hadi Ismael Khan, qu'il donna sa démission d'administrateur, en déclarant qu'il aurait voulu devenir aveugle, avant de lire de telles monstruosités.

D'autre part, MM. Mohammad Rafik et le Cheikh Abdullah opinèrent qu'il convenait de laisser les choses en l'état. C'est à cette manière de voir que se rangea, en fin de compte, le Nawab Mohsin ul-Mulk lui-même, car il retira sa démission.

Le *Mulk and Millut* dit à ce sujet : « Le principal et le secrétaire une fois calmés, les étudiants se sont aussi calmés. Si maintenant l'état-major anglais agit avec plus de sagesse, se rapproche des élèves, met de côté ses préjugés insulaires, son étroitesse d'esprit « raciale », les causes de frictions disparaîtront (1). »

A. L. C.

Chez les Khodjas.

Les meetings des Musulmans Hindous, qui devaient aboutir à l'envoi de la députation présentée au vice-roi des Indes, le 1er octobre 1906, à

(1) *Mulk and Millut*, 9 avril ; *Homeward Mail*, 20 avril.

Simla par sa Hautesse l'Aga Khan (1), n'ont pas été les seules réunions, tenues, pendant le mois d'août, sous l'inspiration du descendant des Fathimites. A peu près au même moment où se tenait au Punjab le meeting du Khalifa Pîr Bakhsh, on courait, le 23 août, à Poona la *coupe de l'Aga Khan*, pour automobiles (2).

L'Aga Khan lui-même partait peu après pour faire un rapide tour du monde, au lieu de se rendre au Congrès de Dacca, où on pouvait le croire attendu (3). Au moment où paraissait, dans la *National Review* de février, son dernier article: « Quelques réflexions sur le mécontentement aux Indes » (4), il arrivait à Londres, pour se rendre compte de l'effet produit par ce nouvel exposé d'un programme formulé déjà par M. Malabari, en 1897, et suggéré aussi par le Gawkowar de Baroda. — Ces noms seuls suffisent à montrer l'importance d'un mouvement d'idées tendant au remplacement de la vice-royauté actuelle par une régence permanente, confiée à un membre de la famille royale d'Angleterre, avec le titre de « Prince Régent ». — C'est pendant la traversée de la Mer Jaune, nous dit une note de l'auteur, qu'avait été écrit l'article de la *National Review* (5). Et en effet, au lendemain de la réception de Simla, l'Aga Khan était parti pour l'Extrême-Orient. Reçu solennellement, en décembre, dans les ports chinois, malgré son goût pour l'incognito, il se trouvait en janvier au Japon, pour une audience spéciale du Mikado. Puis, après la traversée des États-Unis et une courte visite à Londres, il quittait l'Angleterre le 27 février « pour faire un tour sur le Continent et aller probablement à Tanger » suivant un avis publié alors. En réalité, après un séjour dans le Midi de la France, son projet avait été, semble-t-il, de se rendre en Algérie.

Depuis quelques années, la « politique musulmane » des pays où on en fait, a mis à la mode, dans les milieux musulmans où on voyage, d'aller voir la « France africaine » et, ce qui étonnera peut-être autant les Musulmans algériens que leurs amis français, on en rapporte, paraît-il, les pires impressions au point de vue de l'Islam. C'est, du moins,

(1) *Revue du Monde Musulman*, n° 1, p. 79.

(2) *The Parsi*, 26 août 1906, VIII, n° 13, p. 231. — Gagnant de la Coupe: lieutenant Rose du 10e hussards avec une *Renaut* 10-12 H. P. — Second : M. Fazulbhai Lalji, avec une *Darracq* 12 H. P. — Sur 21 voitures classées, 12 de marques françaises ; d'autre part, 10 appartenaient à des propriétaires hindous, dont plusieurs conduisaient eux-mêmes.

(3) *Revue du Monde Musulman*, loc. cit., p. 85.

(4) *Ibid.*, n° 5, p. 61.

(5) *National Review*, février 1907, p. 963.

ce qu'on ne manque pas de répéter dans les cercles « musulmans » en contact avec des entreprises religieuses, hostiles à l'Islam, auxquelles le régime français devient, assurément, de moins en moins favorable.

Mais, fait curieux, pour qui connaît l'Algérie, ces enquêtes privées sur la situation matérielle et morale de la population indigène où se recrutent les régiments de tirailleurs et de spahis, sont tellement discrètes, qu'on n'en entend jamais parler sur place.

Quels étaient les motifs de l'Aga Khan pour aller en Algérie ? On a parlé de son désir d'étudier sur place l'organisation de l'instruction publique primaire. A-t-il réalisé son projet ? Nous ne saurions le dire encore. Peut-être son attention a-t-elle été attirée par les dissensions qui se manifestaient, à peu près à la même époque, chez les Khodjas de Zanzibar.

La construction de l' « Ismaeli Jamat Khanah », dont la *Gazette* de Zanzibar annonce l'achèvement dans son numéro du 24 avril (1), témoigne de l'importance et de la prospérité de la communauté locale des Khodjas. Mais le *Zanzibar Samachar* du 25 mars signalait dans le sein de la communauté des antagonismes assez vifs, en termes qui méritent une mention spéciale.

Voici un résumé de l'article consacré à cette question par l'organe gudjarati, qui a la réputation de ne pas être une feuille d'opposition :

— Le fameux Concile ismaélite attire aujourd'hui l'attention générale. On se demande comment il a été créé, quels sont ses pouvoirs et ce qu'il peut juger.

Les Khodjas sont surtout des marchands. A l'exception de quelques redevances fixes, ils sont, pour la plupart, absolument libres au point de vue social et religieux, même après l'élection de l'illustre Aga Khan comme leur chef. On les dit très avancés quant aux réformes et au commerce. Et, en effet, quelques-uns ont reçu des titres nobiliaires anglais ; plusieurs d'entre eux sont avocats, docteurs, membres du Conseil législatif et juges de paix. Un milieu social jouissant d'une telle liberté doit naturellement chercher à améliorer sa condition. Il se produit cependant, au contraire, un mouvement tendant à enlever aux Khodjas toutes leurs libertés.

Ce mouvement, dont les origines remontent à un an, n'a pris corps que récemment, et il provoque des troubles non seulement chez les Khodjas cultivés, mais aussi chez les autres. Créé par Sa Hautesse l'Aga

(1) Voir plus loin, p. 405, *Presse musulmane*.

Khan, le Concile ismaélite veut maintenant mettre en vigueur des lois oppressives pour les Khodjas, auxquels elles enlèvent leur liberté religieuse et sociale. Quoique, en principe, le Concile ismaélite dût être indépendant, il y a tout lieu de croire qu'il est dans la dépendance de M. Mitha Jessa et soumis à son bon plaisir.

Cela tient à ce qu'ayant été longtemps le bras droit d'une des principales études d'avoué, M. Mitha Jessa connaît bien la loi et s'entend en politique. On croit que c'est lui qui a la plus grande responsabilité dans la situation actuelle. Par l'orientation donnée au Concile contre la religion, il a amoindri toute la communauté khodja dans l'estime des Musulmans. Il aurait, d'ailleurs, mécontenté les Khodjas eux-mêmes, par ses reproches envers ceux qui fréquentent les mosquées, les jamat-khanas, etc. Il s'est également servi de termes blessants à l'égard de ceux qui prennent part aux assemblées commémoratives de Sa Sainteté l'Imâm Hossain.

Il a ainsi engagé le Concile dans une mauvaise voie et a compromis la bonne renommée de l'Aga Khan parmi les Musulmans.

Si M. Mitha Jessa avait le moindre dévouement pour « namdar » Aga Khan, il ne l'aurait pas mis dans une situation aussi fausse, etc. (1). —

Quelle est exactement l'importance du parti d'opposition qui, au moment même où l'Aga Khan était en villégiature à Beaulieu, manifestait ainsi son mécontentement contre la direction donnée à ce *Concile des Ismaéliya*, assez inattendu lui-même ? nous l'ignorons. Mais ce n'est pas seulement cette tempête dans une île (2) ni l'envoi à Mazagon-Hall d'un lion offert par le gouvernement de Zanzibar, qui ont pu rappeler l'attention du chef des Khodjas vers l'Orient.

Le 21 février, on procédait, à Bombay, à l'élection de seize « juges de paix » compris comme magistrats élus dans la « Municipal Corporation ». Autant qu'on peut se rendre compte d'après les débats d'un procès entamé devant la Cour de Bombay pour l'annulation de cette élection, il y avait deux partis principaux en présence : celui de sir Pherozeshah, membre du Conseil législatif de la Présidence, dont l'influence sur la municipalité était jugée excessive par le parti adverse, et celui de M. Harrison, qui l'emporta.

Le 4 avril, la *Bombay Government Gazette* publiait la nouvelle liste des juges de paix de Bombay, modifiée par l'élection. Presque aussitôt, il

(1) Tous les remerciements et tous les hommages respectueux de la Revue à son aimable collaboratrice de Glascow.

(2) *Mulk and Millat*, 9 avril 1907.

se manifesta une émotion assez vive, car, le 8 avril, le *Times of India* s'élève avec indignation contre un meeting de protestation tenu la veille.

Dès le 12 avril, néanmoins, la Haute-Cour de Bombay était saisie d'une plainte en annulation.

Elle se déclarait incompétente en condamnant les plaignants aux dépens, le 18 avril. Mais, en même temps, la « Cour des petites causes » saisie, de son côté, d'une autre plainte tendant à l'annulation des élections comme viciées par des manœuvres illégales, procédait à une enquête judiciaire.

Cette enquête révéla que le directeur du *Times of India*, M. Fraser, partisan de M. Harrison, s'était adressé, par télégraphe, à l'Aga Khan, alors en Amérique, et en avait reçu une réponse télégraphique, à laquelle on attribuait une certaine importance au point de vue du résultat des élections.

En effet, M. Fraser refusa tout d'abord de la communiquer et se laissa condamner à 50 roupies d'amende par le tribunal avant de s'y décider.

Voici cet intéressant télégramme, tel qu'il a été publié (1) :

« J'approuve entièrement la campagne électorale proposée. Si ma sympathie peut avoir de l'influence sur les votes, veuillez la publier. Pour ce qui est d'influencer directement les Khodjas, vous savez que l'extrême délicatesse des rapports religieux demande un grand tact. Aussi me suis-je fait une loi de ne jamais user de l'influence religieuse pour les affaires temporelles. Je préfère donner l'exemple en prenant ouvertement parti comme à Aligarh. Cependant, je câble à Jaffer Kassam Moosa de voir les juges khodjas les plus dignes de confiance, et d'autres bons Musulmans comme Adamji, et d'agir sur eux de façon qu'ils vous suivent avec confiance. »

Autant qu'on peut s'en rendre compte, d'après des débats qui paraissent assez confus quand on ne connaît pas le fond des choses, ce télégramme aurait semblé, avant sa publication, l'indice d'une pression électorale pouvant porter atteinte à la liberté des élections. Mais le jugement rendu a débouté les plaignants, comme n'ayant même pas fourni un commencement de preuve de leurs dires (2). Inutile d'ajouter que nous n'avons pas d'opinion sur la question. Nous avons voulu seulement, par un exemple ajouté à ceux qui précèdent, indiquer de nouveau ce que devient réellement, à notre époque, la vie propre du monde musulman.

(1) *Homeward Mail*, 18 mai 1907, p. 620. Cf., pour les renseignements qui précèdent, *Homeward Mail*, avril et mai.
(2) *Homeward Mail*, 25 mai 1907.

On se montre parfois disposé, en France, à perpétuer la politique des Bureaux arabes et ses résultats. Même au « titre civil » cette politique retarde.

Challenge d'automobiles, meetings et députations, tour du monde de Bombay à Bombay par Hong-Kong, Tokyo, New-York, Londres, Paris, la Côte d'Azur, la Méditerranée, l'Égypte et Zanzibar ; Concile des Ismaéliya, et politique électorale par câble de New-Nork aux Indes : voilà le mouvement moderne.

A. L. C.

Invitation pour la Fête du Prophète, à Durban.

L'*Invitation*, en hindoustani et gudjarati, pour la Fête de la Naissance du Prophète, dont nous donnons une reproduction aux deux cinquièmes, est adressée par Osman Ahmed Effendi, au nom de la *Muhammedan Association*, de Durban (Natal), à ses coreligionnaires. Elle est lithographiée sur papier couché, en encre d'or, sauf la vue de la mosquée de Médine placée au-dessous du Tughra, qui est en violet.

Les deux textes (hindoustani à droite et gudjarati à gauche) comprennent chacun deux parties : l'invitation proprement dite en prose, et quatre distiques qui la précèdent. Dans la partie de droite, ces vers sont en hindoustani. Ils sont simplement transcrits en gudjarati et non traduits dans l'autre partie. Les deux caractères sont mêlés dans les titres.

M. Julien Vinson, l'éminent professeur de l'École des langues orientales, a bien voulu traduire pour la revue le texte hindoustani, dont l'impression assez défectueuse présente des caractères effacés. Voici la traduction, que nous avons ainsi la bonne fortune de joindre, avec ces indications préliminaires, à la reproduction.

THE MUHAMMEDAN ASSOCIATION

RÉUNION DE LA NOBLE NAISSANCE

(*Distiques*). — L'amour d'Ahmed Mustafa, dont le cœur ne serait pas obtenu, — quand il y aurait cent mille Croyants, ne serait pas parfait au sommet de la foi.

Cette réunion aura lieu à la Muhammedan Association ; il y aura des chants pour l'apôtre et des chants pour le prophète.

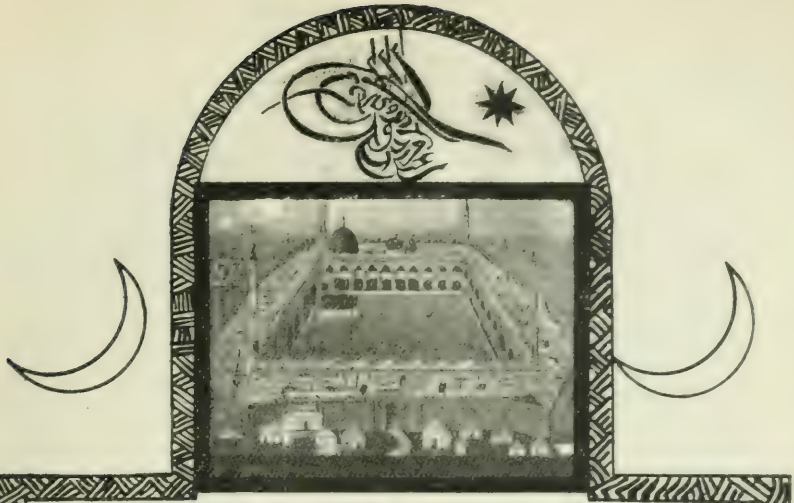

સાઉથ આફ્રીકામાં કોઈ પણ વખત નહીં થયેલ અવ્વલ પહેલા તાલસો

અંજુમને મોહીબ્બાને રસુલ

હરબાનં :-

વી મહમદન એસોસીએશન

ઉપરોક્ત મહમદ મુસ્તુફા ઉમ્મતે કોઇ પણ હાલમાં નહીં
લાખ મેમીન હોય મગર ઉમ્મતમાં કામીલ નહીં

જલસા વીલાદત શરીફના જલસો

ઇશ્ક અ

Croyants, il faut venir dans cette assemblée sainte ! Amis ardents de Mustafa, veuillez l'honorer de votre présence !

Amis ardents ! Là il convient de se prosterner ! Veuillez venir ! A de telles réunions veuillez toujours donner de l'extension !

(*Prose*). — O amis ardents de la vraie pensée sur la terre, ô vous, qui êtes prêts à sacrifier votre vie innocente, ô amis du prophète élu, ô sectateurs de Mohammed Mustafa, béni de Dieu !

Paix et salut ! Cent mille fois, cent mille bénédictions ! dix millions de fois, dix millions de faveurs !

Le Seigneur gracieux et miséricordieux nous a mis parmi le peuple marqué du signe prophétique ; il nous a accordé la bonne fortune de la joie du jour de la Naissance de son bon ami, par qui tout Musulman est favorisé.

A l'occasion de cette illustre naissance du Prophète, il y aura une réunion pleine de magnificence, dans la ville de Durban, au numéro 137, dans le local de la Muhammedan Association, le 16 mai 1906, à huit heures du soir. Tous les gens honnêtes et purs y assisteront à l'explication de la pure doctrine et à l'exposition de la foi musulmane : ils voudront donner de l'éclat à cette réunion musulmane ; ils se rappelleront qu'on y chantera les louanges de Dieu, à la demande de tout Musulman, etc., ils le proclameront dans cette réunion pure.

Le Président : (CHAIRMAN) *sic*)
OTHMAN AHMED EFFENDI.

Les Secrétaires : IBRAHIM AHMED MATIM.
GHULAM AHMED BEHARI.

L'envoi de ce document était accompagné d'une lettre du correspondant auquel nous le devons, et que nous remercions ici une fois de plus, en regrettant de nouveau de ne pouvoir le faire autrement. Osman Ahmed, nous dit notre collaborateur anonyme (1), est un Hindou, comme presque tous les Musulmans du Natal. Le titre d'*Effendi* qu'il prend, mérite d'être remarqué, « car il démontre avec évidence que le système anglais, qui consiste à traiter les natifs d'êtres inférieurs, doit les pousser vers une nation de leur religion qui ne fait point de distinction entre les Européens et les Asiates ».

« *El Muminouné ihvetun* — Tous les Croyants sont frères », nous a dit le Khalife Eumér. »

A. L. C.

(1) Auteur également de l'article sur *la Bosnie et l'Herzégovine*, publié en tête de ce numéro, et de renseignements utilisés dans plusieurs notes antérieures.

Le Régime parlementaire en Perse.

Dans son numéro du 3 avril, le *Mèdjlis*, organe de l'Assemblée nationale, commençait la publication d'une série d'articles ayant pour but de démontrer qu'en adoptant le régime constitutionnel, la Perse n'avait fait que revenir à l'ancien état de choses. Dès Keyomers, le peuple nommait ses représentants; sous Khosro Perviz, une assemblée générale se tenait le jour du *nauroûz*, et, aux débuts de l'Islam, conformément aux principes de cette religion, du reste, la nation intervenait dans le gouvernement.

Cette question de la légitimité du nouveau régime a été plusieurs fois soulevée. Les docteurs de Téhéran, consultés, ont répondu, de la façon la plus formelle, que le régime constitutionnel était, en tout, conforme aux règles et à l'esprit de l'Islam ; ses ennemis devaient être considérés comme des traîtres (1). Peu après, ces docteurs adressaient à l'Assemblée nationale des requêtes, dans lesquelles, après les avoir remerciés et félicités, ils les priaient de donner au plus tôt, à la Perse, des tribunaux rendant réellement la justice, une bonne administration financière, des services publics bien organisés et des représentants capables à l'extérieur (2).

Dans la première quinzaine d'avril, l'Assemblée nationale a abordé l'examen de deux importantes questions : les assemblées provinciales et les télégraphes. Les lois les concernant sont, de toutes parts, attendues avec impatience. Le premier chapitre de la loi sur les assemblées provinciales avait été adopté ; mais l'Assemblé a rejeté le second, après une discussion des plus vives. Les provinces étaient dans l'attente : l'Àzèrbaïdjân voulait que sa situation devînt légale, et les habitants de Recht, en attendant l'organisation de l'assemblée locale, réclamaient l'envoi d'un délégué chargé de leur donner satisfaction.

Quant au télégraphe, les députés ne semblaient pas disposés à en laisser la direction au gouvernement. Certains même trouvaient dangereux de la confier à un seul homme.

La loi organisant les conseils municipaux a été votée. Un privilège a été accordé pour les manufactures de papier. Les partisans de l'Union, de l'Àzèrbaïdjân, demandent aux députés de compléter la Constitution (3).

Des nouvelles relatives aux élections arrivent de différents côtés. A

(1) *Habl oul-Matin*, 15 avril 1907.
(2) *Ibidem*, 22 avril.
(3) *Mèdjlis*, 8, 11 et 15 avril.

Bender-Bouchir, où s'est formée une société dite *Sirr ol-Matâleb* « Secret des Demandes », ayant pour but d'organiser les élections et de stimuler le zèle des électeurs, des compétitions trop nombreuses n'ont pas permis d'aboutir (1). A Kerman, où il ne restait plus à nommer qu'un seul député, celui du clergé, des électeurs se sont retranchés dans le bureau du télégraphe, d'où ils ont envoyé un télégramme à l'Assemblée nationale ; celle-ci, considérant que tous les autres députés avaient été nommés, a engagé les réfugiés à ne pas persister dans leur attitude (2).

A Enzeli, un groupe d'électeurs réclame le remplacement, par des notables, d'un certain nombre de députés des divers ordres, ou bien, à défaut, la création d'un Sénat, qui serait la « Chambre de la Noblesse » 3).

Certains habitants de Kazvîn dont on ne recherchera pas les noms, leur acte étant trop méprisable, ont pris douze chiens qu'ils ont attachés ensemble, après avoir mis au cou de chacun d'eux une feuille de papier sur laquelle on lisait ces mots, suivis d'un nom : « Nous ne voulons pas de la Constitution ! » Puis ils les ont lâchés dans le marché (4).

Des assemblées locales se sont formées dans plusieurs provinces ; elles y déploient beaucoup d'activité. A Ispahan, *l'Assemblée Sanctifiée* tient ses séances chaque samedi, à trois heures, dans le palais des Quarante-Colonnes. Elle comprend trois membres de chacune des catégories suivantes : ulémas, notables, négociants, autres classes de la société (5).

L. B.

Les Écoles persanes.

Le *Mè'ârif*, journal persan de l'instruction publique, dont nous avons déjà parlé, publiait, dans son numéro du 27 mars, le nouveau règlement sur les écoles primaires. Nous en résumons, ici, les dispositions essentielles.

Les punitions corporelles sont atténuées dans une large mesure, sauf dans les cas très graves, elles seront données avec la main, sans employer le bâton, et ne devront jamais compromettre la santé des élèves punis.

(1) *Habl oul-Matin*, 15 avril.
(2) *Mèdjlis*, 2 avril.
(3) *Ibidem*, 3 avril.
(4) *Tamaddon*, 21 moharrem 1325.
(5) *Mèdjlis*, 13 avril.

Une heure de récréation est accordée après le déjeuner ; de 1 heure et demie à 2 heures, repos complet; de même en été, quand il fait plus de 25° dans les classes, et en hiver, quand le thermomètre descend au-dessous de 8°.

Les professeurs doivent arriver avant les élèves et partir après eux ; ils s'efforceront, par leur bienveillance et leur douceur, de leur inspirer le goût de l'étude.

On évitera, pour les locaux scolaires, le voisinage des boutiques et des endroits bruyants. Toutes les prescriptions hygiéniques y seront observées ; le chauffage et l'éclairage devront être suffisants, et la propreté la plus rigoureuse est prescrite.

L'accroissement continu du nombre des écoles nationales remplit de joie un habitant de l'Irak; pour lui, les missionnaires « pratiquent une mine pour faire écrouler le mur », et il a recueilli de la bouche de l'un des directeurs des Missions américaines un aveu précieux. Pourquoi les Américains n'avaient-ils pas fondé d'école à Senendedj (?), petite localité située entre Hamadan et Kermanchah ? « Parce que les habitants sont fanatiques (?) et ne tombent pas facilement dans le piège qui leur est tendu (1). »

Chiraz n'est pas en retard. On y trouve actuellement quatre écoles, organisées d'après les méthodes modernes : l'École Hoseïniyè, du nom de son fondateur, Hadji Mohammed Hoseïn Aga; l'École Mes'oûdiyè, etc.

En même temps que de l'instruction générale, on s'occupe de développer le goût et la pratique de toutes les langues musulmanes. A Téhéran, on vient d'ouvrir des cours publics d'arabe à l'École « Islam » et à celle du quartier du Marché de Kazvin (2). — Pour l'École du Grand Quartier, on demande deux professeurs, l'un sachant le turc avec le persan, la littérature et le droit musulman. L'autre doit savoir le russe, la géographie, les mathématiques. L'*Irchâd* se charge de recevoir les candidatures (3).

L. B.

Les Gouverneurs de provinces en Perse.

A Bender-Abbas, le gouverneur a fait afficher dans les cafés un arrêté interdisant, de la façon la plus formelle, de donner quoi que ce soit aux employés de l'État, dont les traitements sont suffisants. Toute per-

(1) *Habl oul-Matîn*, 8 avril 1907.
(2) *Mèdjlis*, 14 avril 1907.
(3) *Irchâd*, 24 avril 1907.

sonne ayant désobéi à cet ordre, soit en recevant de l'argent, soit en en donnant, sera sévèrement punie, et le gouverneur donnera suite à toutes les réclamations qui lui seront adressées (1).

Une longue lettre, adressée au *Habl oul-Matîn* (2), fait un tableau lamentable du Louristan. Avide et cruel au delà de toute expression, le gouverneur aurait complètement ruiné la province; aucune religion n'autorise, aucun pays ne peut endurer des actes semblables. Ses habitants comptent sur le journal de Calcutta pour attirer l'attention sur ces faits.

En revanche, le nouveau gouverneur de Chiraz, le prince Moayyed od-Dooulè, a été bien reçu par ses administrés, auxquels il inspire confiance. Le parti constitutionnel lui est favorable (3).

L. B.

La Banque nationale persane.

La fondation d'une Banque nationale persane est décidée. Voici le résumé des statuts, d'après le décret de dhoû'l-hidjdja 1324.

La Banque dépend d'une compagnie, dont les membres sont tous Persans: chaque Persan peut être actionnaire. Elle reçoit les sommes payées à l'État dans tout le royaume, et lui fournit celles qui servent à payer ses dépenses. En se conformant aux lois, elle peut prendre part à des entreprises commerciales ou agricoles, prêter sur hypothèque. Seule, elle pourra émettre des billets, une fois le privilège de la Banque impériale expiré. Elle pourra construire des routes et des chemins de fer dans tout le royaume, sauf là où des concessions ont été accordées antérieurement; à offre égale, on lui donnera la préférence sur ses concurrents. Elle peut exploiter des mines, en payant 10 p. 100 à l'État. La préférence lui est accordée pour la fourniture des métaux précieux à l'Hôtel des Monnaies. Deux inspecteurs, nommés par l'État, surveillent toutes ses opérations. Aucun étranger ne peut avoir d'actions, même par héritage; un délai d'un an est accordé pour s'en défaire. Dépôt des actions avant les assemblées générales. Seule, elle prête à l'État; commission de 1/5. Le privilège est pour 110 ans, renouvelable (4).

L. B.

(1) *Habl oul-Matîn*, 22 avril 1907
(2) *Ibidem*.
(3) *Mozafferî*, même date.
(4) *Habl oul-Matîn*, 22 avril 1907.

Petites nouvelles de Turquie.

Les sports. — Chaque année, le 14 mai, ont lieu des luttes à Khairé Boli, près d'Andrinople. Cette année, des lutteurs en renom sont venus y prendre part, et les autres sports, course à pied, équitation, vélocipédie, etc., ont été représentés à la fête, particulièrement brillante cette fois (1).

Les fouilles archéologiques. — Sur les instructions de Hamdi Bey, directeur du Musée impérial de Constantinople, des fouilles sont exécutées, pour le compte de cet établisement, sur divers points du vilayet d'Adana, où elles paraissent devoir être fructueuses (2).

L'administration ottomane. — Depuis longtemps déjà, quelques diplômés de l'École Milkiyè Châhânè sont, tous les ans, attachés aux valis et aux mutesarrifs. Le Gouvernement a décidé que les diplômés de l'École préparatoire bénéficieraient d'une mesure analogue; ils pourront être nommés auxiliaires des kaïmakams, administrateurs de cazas (3).

Une amnistie. — A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète, le Sultan a amnistié tous les officiers et soldats de l'armée, de la gendarmerie et de la police qui, ayant subi des condamnations, avaient accompli les deux tiers de leur peine (4).

La poste. — Depuis le mois de mars, une poste à cheval fonctionne régulièrement, chaque semaine, entre Bagdad et Damas. Le départ de Bagdad a lieu tous les jeudis (5).

La Banque ottomane. — La Banque ottomane a informé le Gouvernement de son intention de fonder trois nouvelles agences, l'une pour le vilayet de Mossoul, les deux autres pour les sandjaks de Kerbéla et de Ben Ghazi (6).

Les assurances. — Le Ministère de l'Instruction publique avait fait assurer contre l'incendie les bâtiments de plusieurs écoles officielles,

(1) *Ikdam*, 29 avril 1907.
(2) *Ibid.*, 6 avril 1907.
(3) *Ibid.*, 3 avril 1907.
(4) *Ibid.*, 26 avril 1907.
(5) *Ibid.*, 21 avril 1907.
(6) *Ibid.*, 3 mai 1907.

telles que les orphelinats Dâr ul-Khaïr Alî et Dâr uch-Chefka. Il a décidé d'étendre cette mesure aux autres écoles (1).

Les titres de propriété. — Le Ministère de l'Enregistrement et des Domaines a envoyé des instructions détaillées prescrivant d'enregistrer, dès leur arrivée, tous les titres de propriété foncière avec le plus grand soin, avant de les remettre aux personnes auxquelles ils sont destinés (2).

La circoncision. — Faute d'observer les prescriptions hygiéniques, les praticiens chargés de circoncire les enfants donnaient parfois à ceux-ci des maladies contagieuses, grâce aux instruments malpropres dont ils se servaient. Des instructions ont été envoyées au personnel médical, pour empêcher le retour de pareils faits. Les médecins donneront aux praticiens les avis nécessaires pour prévenir tout danger ; ceux qui ne s'y conformeront pas seront poursuivis (3).

A Nedjef. — Une lettre de Nedjef signale la situation intolérable faite aux habitants de cette ville par le gouvernement turc. Dix nouvelles taxes ont été arbitrairement créées : droit de fumée, auquel sont soumises toutes les maisons dans lesquelles on fait du feu ; droit de balayage ; droit sur le beurre; droit sur la glace, etc. Et ces impôts sont perçus de la façon la plus arbitraire : le contribuable, auquel on ne délivre pas de quittance, n'a aucune garantie (4).

Les boulangers de Constantinople. — La municipalité vient de faire procéder à une enquête dans les boulangeries de Constantinople. Cette enquête avait pour but de vérifier si la fabrication du pain était ou non défectueuse, et si la vente s'en faisait d'une manière régulière. Les boulangers ont été avertis qu'ils s'exposent à des poursuites en vendant du pain nuisible à la santé et en débitant leurs produits sans les peser (5).

La pêche des éponges. — Bien que l'emploi du scaphandre soit formellement interdit, sur plusieurs points des individus, munis de ces appareils, se sont livrés à la pêche des éponges. Des ordres très sévères ont été donnés par le ministre de la Marine à cet égard (6).

Les forêts. — Un article consacré aux forêts, qui sont l'une des prin-

(1) *Ikdam*, 2 avril 1907.
(2) *Terdjumân-i Hakikat*, 13 avril 1907.
(3) *Ibid.*, 13 avril 1907.
(4) *Habl oul-Matîn*, 22 avril 1907.
(5) *Ikdam*, 28 avril 1907.
(6) *Ibid.*, 9 mai 1907.

cipales richesses de la Turquie, donne pour l'ensemble de l'Empire les évaluations suivantes :

	Hectares	Bois
Ilk Dhagh.	50 à 55.000	4.722.500 m. c.
Ouzoun Tcham, Kachli, Tèpè Keuy. .	9.000	396.000 —
Kerpitch Songik, Guemlek	10.800	577.800 —
Tchanghal	22.800	2.280.000 —
Kara Dhagh	5.760	608.500 —
Umoûr Dhaghe.	4.320	282.350 —
Derbend Dhaghe	2.652	149.000 —
Ibrâhîm Oghlou Dhaghe	1.680	52.920 —
Ilghaz Dhaghe, environ	30.000	281.250
Konkourdan et Yaz Dhaghe	3.580	105.840
Kâdi et Beuyuk Dhagh	6.400	59.200
Tourna	20.000	50.000 —
Kezel Yel et Aredjak	15.300	30.600 —
Ouran.	27.000	183.600 —
Kara Tepè	4.800	70.490 —
Khotlidja	35.280	705.600 —
Alaman	10.800	150.600 —
Ala Dhagh	21.000	634.500 —
Biklidja	75.000	1.080.000 —
Balakle, Sare Toprakle	6.300	191.100 —
Danik	35.000	3.060.000 —
Guenzi Dhaghe.	5.600	249.200
Aksou Bachi.	36.000	1.740.000 —

Une tentative de crémation à Constantinople. — Un journal hebdomadaire arabe de Beyrouth, *El-Mahabhat*, signale une tentative de crémation à Constantinople. Deux Hindous, le père et le fils, y habitaient ensemble. Le fils étant mort, le père voulut le brûler suivant les rites de son pays, en remplaçant, faute de mieux, le bûcher de bois par le gaz, ce qui décida le voisin à faire intervenir la police.

Les tapis de Turquie. — L'émotion causée, à Smyrne, par la formation du Syndicat étranger des tapis est aussi vive qu'au premier jour. Les teinturiers indigènes sont, eux aussi, très menacés. Depuis vingt ans environ, ils avaient abandonné les teintures végétales pour les teintures minérales; or le Syndicat veut fonder une teinturerie anglaise, qui amènera leur ruine ; la maison qui organiserait cet établissement,

1) *Ikdam*, 22 avril 1907.

une des plus importantes de Smyrne, fournit à elle seule 774.000 *archouns* carrés sur une production annuelle de 1.164.000; elle accapare, dans certaines localités, la totalité des produits. Les fabricants indigènes s'organisent pour la résistance; une Compagnie ottomane des tapis d'Ochak, qui se chargera de la vente et de l'exportation, tiendra tête au Syndicat (1).

La médecine en Tripolitaine. — Jusqu'à présent, les inspecteurs sanitaires et les médecins n'avaient pas de locaux officiels à leur disposition. La municipalité et le gouverneur, maréchal Redjeb Pacha, se sont entendus pour leur donner un local, servant, à la fois, de clinique et de dispensaire. L'étage inférieur sera affecté aux services médicaux, et une pharmacie installée au-dessus (2).

L'agriculture. — L'*Ikdam* continue de signaler, presque chaque jour, de nouvelles mesures prises en faveur de l'agriculture et des industries qui en dépendent. C'est ainsi que le Gouvernement envoie, dans le vilayet de Khoudavendikiar, des alambics et d'autres appareils pour la fabrication de l'essence de roses. Dans celui de Salonique, il encourage la plantation des mûriers, nécessaires à l'élevage des vers à soie, et dans celui d'Adana il cherche à propager l'emploi des machines à battre le grain (3).

La Banque agricole a avancé, avec l'autorisation du ministre du Commerce, une somme de 100.000 piastres, destinée à fournir 491 attelages de labour à autant de cultivateurs nécessiteux du sandjak de Kenghri (4).

On étudie en ce moment la question du dessèchement des marais d'Ergli; un crédit a été accordé pour les travaux des enquêteurs. Le dessèchement, tout en donnant satisfaction à l'hygiène, enrichirait le pays (5).

Les figuiers sont un élément essentiel de prospérité pour la région d'Aïdin. Aussi la nouvelle, reproduite par quelques journaux, qu'un Américain, M. West, après avoir fait étudier cette culture sur place, avait fait planter en Californie 4 ou 5.000 figuiers, qui allaient faire une rude concurrence à ceux d'Aïdin, a-t-elle causé un vif émoi. On allait jusqu'à dire que ces figuiers avaient donné leur première récolte, dont les Américains de Smyrne avait reçu des échantillons; le seul

(1) *Ikdam*, 8 et 15 avril 1907.
(2) *Terdjumân-i Hakiket*, 13 avril 1907.
(3) Numéro du 2 avril 1907.
(4) 3 avril.
(5) *Terdjumân-i Hakiket*, 14 mars 1907.

espoir des cultivateurs ottomans résidait dans le climat des États-Unis, qui, très différent de celui d'Aïdin, ne donnerait que des produits inférieurs. Mis en cause, M. West a aussitôt protesté. Les essais en question remontaient à plusieurs années et n'avaient donné que de mauvais résultats (1).

Un journal de Constantinople (2) annonce que le Sultan fait donner 26 maisons et affecte une somme de 20.800 piastres à l'achat d'un nombre égal d'attelages de labour en faveur des immigrés musulmans qui sont venus, de Crimée, se fixer dans les villages de Mamoûrat ul-Hamid, Medjidiyé, Nâdir et Koz Aghadj (Ak Cheher).

La création de Bourses de l'alimentation, semblables à celle qui existe déjà à Smyrne, est décidée dans les marchés des villes suivantes : Konia, Angora, Eski Cheher (3).

Les travaux publics. — Le 30 avril dernier, l'*Ikdam* publiait une liste de souscription en faveur du chemin de fer du Hedjâz; le total s'élevait à 585.093 piastres 18 paras. Le ministère de la Marine venait en tête, avec un don de 15.000 piastres : on remarquait, parmi les souscripteurs, des fonctionnaires et des militaires de tous les points de l'Empire.

A la date du 25 avril, la souscription ouverte pour réparer les conduits de la source de 'Aïn Zobéïda, qui alimente la Mecque, atteignait 3.024.455 piastres 25 paras. La commission chargée de cette souscription avait, à la même date, recueilli 412.689 piastres pour les victimes des inondations dans les vilayets d'Aïdin et de Khoudavendikiar (4).

L'électricité, annonce le *Levant Herald*, est adoptée pour l'éclairage et la traction des tramways à Smyrne. Une convention a été, dans ce but, passée entre la Compagnie des tramways et la Compagnie anonyme d'électricité de Constantinople et de Salonique. Le Gouvernement accorde un terrain pour la construction d'une usine électrique, qui sera prête dans un an ; on fera venir d'Europe le matériel nécessaire (5).

Il en est de même à Andrinople, où on adopte l'électricité pour l'éclairage et la traction des tramways (6).

Satisfaction est donnée aux habitants de Konia, qui réclamaient depuis longtemps un tramway entre la ville et la gare. Le Ministère fait en ce moment étudier le tracé (7).

(1) *Ikdam*, 6 et 7 avril 1907.
(2) *Terdjumân-i Hakiket*, 14 avril.
(3) *Ikdam*, 5 mai.
(4) *Ibidem*
(5) *Ibidem*, 9 avril 1907.
(6) *Ibidem*, 22 avril.
(7) *Ibidem*, 5 mai.

On va construire un nouveau palais pour le gouverneur de Jérusalem; il sera situé à Kafouriya, près de Bâb Al-Khalîl, dans un endroit agréable et salubre, près de bois d'oliviers. Les propriétaires du terrain ont gracieusement offert l'emplacement nécessaire (1).

L'administration des wakfs fait restaurer la mosquée Arab, une des plus anciennes de Constantinople (2).

Pour donner aux élèves-ingénieurs de l'École Milkiyè Châhâné l'enseignement pratique dont ils ont besoin et qui complétera les leçons théoriques reçues à l'École, on leur fait visiter, sous la direction soit de leurs professeurs, soit d'ingénieurs et d'architectes de l'État, les grands travaux en cours d'exécution à Constantinople (3).

L. B.

Le Parti musulman russe.

La politique musulmane doit, en toute occasion, s'inspirer des principes de l'Islam; elle ne tiendra compte, ni des races, ni des langues. Quant au socialisme, il doit être désapprouvé : telle est la conclusion d'une longue lettre adressée à l'*Irchâd* du 21 mars/3 avril dernier.

L'union, entre Musulmans, est une question vitale. De nombreux et de beaux exemples de solidarité ont été donnés; mais il s'en faut encore de beaucoup que cette union soit effective, dit un journal de Crimée (4); les députés musulmans qui sont entrés dans les partis de gauche ont donné un fâcheux exemple.

Union, déclarait quelque temps après le même organe (5), ne signifie pas assimilation complète. Il est bien entendu que chaque groupe conservera sa langue; toutefois, les Turcs, qui sont 20 millions en Russie, 30 millions à l'étranger, qui ont un passé glorieux et une civilisation ancienne, ont aussi une langue, des croyances et des usages communs. Le sentiment national ne devrait-il pas se développer parmi eux ?

Les députés faisant partie du groupe musulman étudient, d'une manière active, les questions d'actualité, celles des écoles et des tribunaux musulmans par exemple. Tout en formant un groupe distinct, ils agissent, à l'occasion, de concert avec d'autres partis. C'est ainsi que, sur la question de l'autonomie, ils sont les alliés des Polonais.

Six députés musulmans, dont M. Schahtakhtinsky, font partie de la

(1) *Terdjumân-i Hakîket*, 13 avril.
(2) *Ikdam*, 6 avril.
(3) *Ibidem*, 3 et 23 avril.
(4) *Terdjumân*, 6/19 avril 1907.
(5) Numéro du 13/27 avril.

Commission agraire (1). Sur cette question, le parti était d'accord avec les cadets, et demandait que les terres arables fussent à la disposition, non plus du Gouvernement, mais des provinces. Prenez garde ! lui dit alors Ahmed Bey Agayeff : Il faut éviter le retour des spoliations dont les Musulmans ont été victimes (2).

Dans son numéro du 30 mars/12 avril, l'*Irchâd* publiait le compte rendu de la dernière séance de la Douma. Nous y relevons ces paroles de M. Maksoûdoff :

« Je déclare, au nom des Musulmans, que notre parti juge inutile de discuter le budget en séance; il propose d'en soumettre, sans retard, le projet à la Commission et se félicite de voir la Douma entrer tout à fait dans la voie du régime parlementaire. »

Le lendemain, le même organe recevait deux télégrammes de la Douma. L'un deux, signé Mahmoûdoff, annonçait la formation, dans cette assemblée, d'un groupement ayant pour but de venir en aide aux sans-travail et aux indigents ; les députés qui en faisaient partie sollicitaient le concours de la presse et des personnes compétentes; inutile de dire que celui de l'*Irchâd* lui était acquis. Dans le second télégramme, les députés entrés dans les partis de gauche se justifiaient : séparés de leurs collègues par quelques dissentiments politiques, ils n'en restaient pas moins Musulmans avant tout (3).

Aga Ismâ'îl Takiyeff, député de Bakou, n'avait pas rejoint son poste. Pourquoi ? L'argent lui manquait. Ses électeurs avaient promis de lui avancer les sommes nécessaires ; ils n'ont pas tenu parole. Le député de Bakou devait aussi recevoir de l'argent de son père, qui ne lui a rien donné. Les électeurs de notre ville, déclare l'*Irchâd* (4), ne peuvent rester sans représentant à la Douma; qu'ils fournissent à leur élu les moyens de remplir son mandat, ou bien qu'ils lui demandent sa démission !

L. B.

Le Mouvement social en Russie.

Le mouvement en faveur de l'union entre Sunnites et Chiites est très marqué. A Khiva, le cadi d'Askhabad, Hâdjî Mîr Ibrâhîm, a prononcé dans la mosquée une allocution dans laquelle il recommandait l'union. Le Prophète n'a-t-il pas dit que tous les Musulmans sont frères ? A l'occasion des Teaziés, les Sunnites de Khiva ont comblé les

(1) *Terdjuman-i Hakikat*.
(2) *Irchâd*, 16/29 avril.
(3) *Ibidem*, 1er/14 avril.
(4) Numéro du 4/17 avril.

Chiites de prévenances et de témoignages d'amitié. Les Persans d'Askhabad s'organisent. Ils ont tenu plusieurs réunions et nommé un comité de douze membres (1).

Les animosités de races, entre Musulmans, tendent à disparaître; toutefois on signale encore quelques heurts. A Balakhani, les ouvriers avaient réuni 10.000 roubles pour construire une mosquée ; mais tout reste en suspens, les organisateurs ne voulant pas que celle-ci pût servir aux natifs de certaines régions du Daghestan. Rien de plus contraire à l'Islam, leur fait observer Mollâ Habîb ur-Rahmân Balakhanî (2).

Les nombreuses sociétés fondées à Bakou n'ont pas donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre. Pourquoi ? L'*Irchâd* (3) nous le dira. Dans bien des cas, les hommes placés à la tête de ces associations ne briguent leurs charges que par vanité; beaucoup sont incapables; enfin, et voici la principale raison, les différences d'opinions, d'intérêts, de situation sociale, sont trop accusées dans ces groupements.

On ne doit cependant pas méconnaître les services considérables rendus par certaines de ces sociétés. Il faut citer, dans le nombre, la Société de bienfaisance musulmane, présidée par Hâdjî Zeïn ul-'Abidîn Takiyeff, pour laquelle la presse sollicite de nouveaux adhérents et qui reçoit, chaque jour, de nouveaux dons. C'est ainsi que les contremaîtres et les ouvriers de la Compagnie Naktalan (?) lui faisaient parvenir, au commencement du mois dernier, 122 roubles 98 kopeks (4).

La Société pour la propagation de l'instruction continue son œuvre. Elle fonde de nouvelles écoles, améliore les anciennes, vient en aide aux élèves nécessiteux, propage les méthodes modernes. On sait qu'elle avait fondé une sorte d'École normale : les professeurs de quatorze écoles de Bakou, qui sont libres à partir de trois heures, viennent maintenant s'y perfectionner chaque jour, de quatre à six (5).

Guendjè, on s'en souvient, est un centre actif de progrès. La salle de lecture Islam, où livres et journaux sont mis gratuitement à la disposition du public, est fréquentée et prospère, et la bibliothèque Islam va publier les œuvres du docteur Abdullâh Djevdet Bey. Elle a des représentants et des dépositaires partout; mais c'est en Égypte, de la part des Jeunes Turcs, qu'elle rencontre le plus d'appuis. Il semblera peut-être singulier qu'un ouvrage relatif à Guendjè, *le Combat entre Arméniens et Musulmans*, ait été publié en Égypte (6).

(1) *Habl oul-Matin*, 22 avril 1907.
(2) *Irchâd*, 23 mars/5 avril.
(3) Numéro du 12/25 avril.
(4) *Ibidem*, 27 mars/9 avril.
(5) *Ibidem*, 30 mars/12 avril.
(6) *Ibidem*, 1er/14 avril.

L'école du village de ʿAlâ, dans le gouvernement de Boghourslan (Samara), possède une école ayant plus de cent élèves. Les professeurs ayant attiré l'attention sur le sort de quinze de ceux-ci, orphelins et sans ressources, la générosité de leurs coreligionnaires est aussitôt venue à leur aide. Le *Terdjumân* (1) a ainsi reçu un mandat de 45 roubles, dont le montant devait être réparti entre eux, à raison de 3 roubles chacun.

Les annonces de l'*Irchâd* nous fourniront encore, sur Bakou, des informations intéressantes. Le 12/25 avril, il y était question d'une conférence de Mohammed Emîn Resoûlzâdè, qui devait avoir lieu, le lendemain, sur le sujet suivant : Autour de l'Europe.

Plusieurs Musulmans exercent la médecine à Bakou. Ce sont les docteurs Kara Bey Kara Beyoff, spécialiste pour les maladies secrètes, Behrâm Bey Akhoûndoff et Hasan Bey Agayeff. On y trouva aussi une doctoresse, Emînè Khânoum Behâdour Châhzâdè, diplômée de l'Université féminine de Saint-Pétersbourg, ainsi qu'une autre musulmane, dont le nom n'est pas donné, et qui exerce la médecine dentaire rue Kaminsky, maison Hâdjinsky, en face de la mosquée de la Coupole verte (2).

Rue Gobernisky, s'est fondée une fabrique de limonade, la fabrique Islâmiyè, qui n'emploie que des Musulmans. Elle compte sur ce fait, ainsi que sur la bonne qualité de ses produits, pour se créer une nombreuse clientèle musulmane (3).

Deux hôtels musulmans existent à Bakou ; ils se recommandent par leur confort tout moderne (notons, en passant, qu'ils emploient l'éclairage électrique), leur cuisine orientale et européenne. Ce sont les hôtels Islâmiyè, tenu par Ismâʿîl Mahmoûdzâdè, et du Daghestan, tenu par Mechhedî ʿAlî. On trouve aussi à Tiflis, rue Batanitchesky, au centre de la ville, l'hôtel Millet, tenu par Mechhedî Mohammed Moûsâyeff (4).

Hâdjî Hasan ʿAlizâdè tient, dans son magasin de la rue Nikolayefskie la photographie des députés de l'Âzèrbaïdjân à l'Assemblée national, persane, réunis aux notables de Bakou. Il tient aussi la photographie des élèves de l'École persane Ettehâd (5).

Un tailleur musulman, ʿAlî Nakî Aslanoff, mettait en vente, du 20 mars au 10 avril, à l'occasion du printemps, un stock considérable de vêtements pour hommes, femmes et enfants, en draps étrangers ou indigènes des meilleures marques (6).

L. B.

(1) *Irchâd*, 13/26 avril.
(2) Numéro des 23 mars/5 avril et 25 mars/7 avril 1907.
(3) Numéro des 23 mars/5 avril et 29 mars/11 avril 1907.
(4) Numéro du 30 mars/12 avril 1907.
(5) Numéro du 28 mars/10 avril 1907.
(6) Numéro du 28 mars/10 avril 1907.

Petites nouvelles de Russie.

Un attentat à Bakou. — Vers le milieu d'avril, le bruit se répandait, à Bakou, que l'ancien atabek, Emîn os-Soltân, devenu si impopulaire en Perse, et cependant revenu au pouvoir il y a peu de temps, était arrivé dans cette ville, sous un déguisement. Il se préparait à rentrer dans son pays, où, grâce à l'appui des étrangers, il abolirait la Constitution, supprimerait la Chambre et rétablirait l'ancien état de choses. Une vive émotion se répandit alors à Bakou.

Il s'agissait, en réalité, de l'ingénieur en chef Mîrzâ ʿAbbâs Khân, ancien élève de notre École Polytechnique et officier de la Légion d'honneur, qui revenait d'un voyage en Europe, voyage pendant lequel il avait fait un certain séjour à Paris. Descendu à l'Hôtel Musulman, il voyageait en compagnie de Chehâb ol-Molk et de Chooukt os-Saltanè, les fils d'Asef ol-Molk, ancien gouverneur du Khorassan, devenu odieux par sa tyrannie et par la manière dont il s'était conduit à Kotchan, dit l'*Irchâd*.

Mîrzâ ʿAbbâs Khân ressemble beaucoup physiquement, paraît-il, à Emîn os-Soltân. Aussi les bruits les plus divers coururent-ils, dès son arrivée à Bakou. Un certain nombre de personnes crurent la Constitution persane menacée.

Le 3/16 avril dernier, comme il traversait un pont, un homme inconnu tirait sur lui quatre coups de revolver. Deux balles portèrent, et, grièvement blessé, Mîrzâ ʿAbbâs Khân était transporté au Consulat de Perse, où il recevait les soins nécessaires. Un homme suspect a été arrêté par la police, mais on ignore s'il est réellement l'auteur de l'attentat (1).

Le Pèlerinage. — Le journal *Vakt*, d'Orenbourg, publie, d'après divers organes arabes, les doléances des pèlerins. Ceux-ci ont été maltraités, et surtout exploités, de la façon la plus indigne, par le gouverneur du Hedjâz, Râtib Pacha, qui, ayant acheté à Constantinople la permission de pressurer les pèlerins, a tiré de ceux-ci tout ce qu'il a pu. Les indigents se sont vu interdire l'accès des lieux saints. Pour le voyage de Djedda à Médine, les chameliers, dont l'avidité n'avait pas de limites, exigeaient 60 medjidiés. De plus, aucune sécurité pour le voyage ; les Bédouins faisaient ce qu'ils voulaient ; ils ont tué un Sarte de Boukhara, sa femme et son fils ; un autre pèlerin a été tué, sa femme et son enfant

(1) *Irchâd*, 2/15, 4/17 et 5/18 avril 1907.

réduits en esclavage. On réclame avec instance le départ de Râtib Pacha (1).

Au retour, le service sanitaire, dit le *Terdjumân* (2), était mal organisé ; on n'a pris, pendant les quarantaines, aucun soin des malades qui rentraient en Russie. Pour le seul mois de février, il y a eu cinquante décès parmi les pèlerins du lazaret de Caffa.

Conversions. — Deux jeunes filles russes, nommées toutes les deux Yekaterina, viennent d'embrasser l'Islamisme et d'épouser des Musulmans. La première, originaire du village de Tchalkak, dans le gouvernement de Bouri, s'appelle maintenant Durr ul-Ma'vâ (Perle de la Demeure) ; l'autre, devenue Djennet ul-Esmâ (Paradis des Cieux), est du village de Kalmak (3).

Le Khalifat en danger! — Tel est le titre d'une lettre du docteur ʿAbdullâh Djevdet à l'*Irchâd* (4), lettre dans laquelle il fait une critique sévère du gouvernement du Sultan. Aucun parallèle n'est possible entre les quatre khalifes « orthodoxes », gloires de l'Islam et ses propagateurs, et celui qui, maintenant, s'arroge ce titre. Le gouvernement honteux que subit la Turquie ne rappelle, en rien, celui des successeurs du Prophète.

Cette lettre, écrite, en quelque sorte, au nom des habitants de Nakhou, est accompagnée d'une autre lettre, dans laquelle un groupe d'habitants de Chamakhi, tout en déclarant désirer avec ardeur le réveil de la Turquie, blâment les attaques dont son souverain a été précédemment l'objet dans l'*Irchâd*.

L'alcoolisme et les jeux de hasard. — Dernièrement, un Musulman allait à Tiflis pour affaires. Passant dans le Bazar du Diable, il y voyait avec stupéfaction cette enseigne : « Ici on vend toute sorte de boissons, de vins et de spiritueux. A. ʿAli Ekber Oghli. »

Un ami lui donna des renseignements sur ce personnage. ʿAlî Ekber Oghli avait loué la maison en entier ; il faisait lui-même, au rez-de-chaussée, son commerce de spiritueux ; l'étage supérieur était occupé par un tripot fréquenté par les joueurs ; ʿAlî Ekber Oghli ne disait pas ce qu'il faisait de l'étage au-dessus, et avait, sans doute, de bonnes raisons de se taire. O honte ! (5).

L. B.

(1) *Irchâd*, 8/21 avril 1907.
(2) *Ibidem*, 21 mars/3 avril 1907.
(3) Numéro du 11/24 avril 1907.
(4) Numéro du 27 mars/9 avril 1907.
(5) *Ibid.*, 1er/14 avril 1907.

Le Mad Mullah du Çomal.

Depuis la conclusion de la paix avec le Gouvernement anglais, le Mad Mullah du Çomal a cessé de ravager l'hinterland des ports anglais de Berbera, Bulhor et Zeila. Il vient, pour la première fois, d'envoyer des marchandises à Aden. Une quinzaine de ses partisans y sont arrivés, avec environ 3.500 peaux qu'ils ont vendues (1). Lui-même s'était installé au port d'Illig, dans le pays des Méjourtin.

L'Islam en Amérique.

Un Hindou, Mahmoûd Châl Saghrat (?), était parti pour les États-Unis dans le but d'y propager l'Islam. Arrivé à Burnland (?) il y a rencontré un certain nombre de Babis : on sait que cette secte a des adhérents en Amérique. D'accord avec ses coreligionnaires hindous, il s'efforcera de les ramener à l'orthodoxie musulmane (2).

Les Musulmans d'Australie.

Le domaine de l'Islam en Océanie n'est pas limité aux Indes néerlandaises. On trouve des Musulmans en assez grand nombre, en Australie, dans le Queensland.

M. Hubert Jansen, in *Verbreitung des Islams*, en compte 14.000 pour cette province, d'après le recensement de 1891, avec un total de 17.702 pour toute l'Australie ou de 18.402, y compris la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Guinée anglaise. Ces chiffres sont inférieurs au total qu'admet M. R.-G. Corbet, in *Mohammedanism and the British Empire* (3), soit 19.500, pour l'Australie et l'Océanie, au même recensement de 1891. On s'explique cette différence, en voyant que les chiffres donnés par le recensement pour le Queensland bloquent les Asiatiques et Polynésiens par provenances, sans distinction de religion. Les Hindous, Malais, Chinois, Polynésiens, Japonais, étaient au nombre de 17.434. M. Jansen admet 14.000 Musulmans. Il est à peu près d'accord avec M. Corbet.

(1) *Mulk and Millat*, 16 avril 1907.
(2) *Irchâd*, 11-24 avril 1907.
(3) « *British Empire* » Series, vol. V, tir. à p., p. 2.

Mais, d'autre part, on trouve dans l'ouvrage du premier les chiffres suivants, pour les autres provinces à colonies musulmanes :

Nouvelle-Galles du Sud	1.212
Victoria	2.340
Australie du Sud	100
Australie occidentale	25

Ces évaluations, qui résultent directement non du recensement de 1891, mais des renseignements du *Scobel's Handbuch* de 1895, semblent un peu exagérées. — Voici, en effet, les chiffres fournis par le recensement de 1901 (1):

Victoria	471
Australie méridionale	449
Australie occidentale	12

Il n'y a pas d'indication de population musulmane pour les New South Wales. D'autre part, pour le Queensland, le chiffre global est de 19.128 pour les Musulmans et les païens ensemble. En l'absence d'indications sur la décomposition de ce total, il était intéressant de se reporter à des données plus précises. *The Queensland official year Book* 1901, qui donne les résultats détaillés du recensement de 1901, ne sépare pas les religions des différents immigrés asiatiques. Mais voici la répartition de leurs provenances :

Chinois	9.313
Indigènes des îles du Pacifique	9.327
Japonais	2.269
Hindous et Ceylanais	937
Autres Asiatiques	1.787
	23.633

Les indigènes australiens, au nombre de 6.670, ne sont pas compris dans ce total. On voit que le chiffre global indiqué par l'*Australian Handbook* représente sensiblement le total des Chinois, des indigènes des îles du Pacifique et des Hindous ou Ceylanais. — La proportion du nombre des Chinois paraît rendre exagérée la proportion du nombre des Musulmans admise par M. H. Jansen pour 1891. Sans plus ample informé, il ne semble pas qu'il faille compter pour le Queensland beaucoup plus de 8 à 10.000 Musulmans, Malais en majeure partie.

(1) V. *The Australian Handbook*, 1903, p. 179.

Cependant quelques indices donnent à penser que le Census de 1901, d'une extrême minutie en ce qui concerne les sectes et les églises chrétiennes de tout ordre, est moins précis en ce qui concerne les Musulmans. Le cas de l'Australie occidentale nous en fournit la preuve.

Scobel et, après lui, Jansen admettent pour cette colonie 25 Musulmans, en 1895, probablement d'après le recensement de 1891, et le Census de 1901 donne, d'après l'*Australian Handbook*, 12 Musulmans seulement.

Or, M. F. Martin nous apprend, dans son récent ouvrage sur l'Afghanistan (1), que l'introduction des chameaux dans la Western Australia, pour les transports de la région désertique, y avait déterminé l'immigration d'une petite colonie d'Afghans. Il nous raconte le retour à Caboul d'un de ces Afghans australiens, qui s'était marié avec une Anglaise convertie à l'Islam et qui, si elle ne savait ni lire ni écrire, avait des « Voix » l'exhortant à persévérer dans sa nouvelle religion. Son époux, qui serait mort de misère sans une petite pension obtenue de l'Émir, à cause d'elle, se plaignait d'avoir quitté l'Australie, où ses compatriotes et lui vivaient facilement de leur métier de chameliers.

Voilà donc un premier élément musulman plus important, semble-t-il, que ne l'indiquent les statistiques, celles du moins auxquelles nous avons pu recourir. Il existe encore un autre groupe de Musulmans dans la Western Australia, ce sont les Hindous de Perth, capitale de la colonie. Le *Mulk and Millut* (2) nous apprend que la communauté musulmane de la ville s'était préoccupée, dès 1904, d'y construire une mosquée. Un comité présidé par MM. Faiz Mohammed et Haffiz Mohamed Hayat, tous deux négociants, s'entendit avec la municipalité pour l'acquisition d'un terrain bien situé dans William Street et l'érection d'une petite mosquée, dont les plans, préparés par M. Din Mohammed, ont été approuvés par le Conseil de la Colonie. La mosquée a été construite en 1906 et les habitants de Perth, après quelque surprise au début, se sont habitués maintenant à entendre régulièrement l'appel à la prière.

Les Musulmans de Perth n'ont fait ainsi que suivre l'exemple de ceux de *South Australia*, qui possédaient déjà une mosquée construite et en service.

(1) *Under the absolute Emir*, p. 283.
(2) 9 avril 1907, p. 740.

On peut inférer de ces indications que le mouvement d'immigration des Musulmans commerçants et résidents, ou de passage, a plus d'activité que ne l'indiqueraient des statistiques limitées sans doute aux seuls résidents fixes. Toutefois, les petites communautés, comme celle de Perth, ont besoin d'aide quand elles veulent s'organiser. L'article du *Mulk and Millut* fait appel à la générosité des Musulmans de l'Inde, en exposant que, pour construire la mosquée, il a fallu emprunter 75.000 francs, indépendamment de souscriptions s'élevant à 20.000.

A. L. C.

(* سهاري بولن دي اتجه ١٣٢٤ *)

"عدد يڠكنوحه" "جلد يڠڤرتام"

الامام

مجلة فن اخبار وڤڠتاهوان وفرخبارن

Al-Imam.

A MONTHLY PUBLICATION

Singapore.

دكلواركن سسيڤاڤورا اوله تيڠ٢ سهاري بولن عربي اوله مدبرن

(* الشيخ محمد بن سالم الكلالي نمبر ١٩ ويلد رود *)

هرڬ اشتراكن (دسترب سنليمة) 40 $ 2 ستاهن دان اندا نيدرلند 3.50 روڤيه

بوله دافت دزڤد مدبرن اتو حاج محمد سراج نمبر ٩٤ سلطان رود

(*) هرڬ سانو 25 سين (*)

ترجث دمطبعة الامام ١٩ ويلد رود دسيڤاڤورا

LA PRESSE MUSULMANE

Al-Imam. الامام مجله فرلجارن فغتهوان فرخبارن

A Monthly publication. Singapore.

L'*Imâm*, dont nous venons de recevoir un assez volumineux fascicule (1), est une revue panislamique rédigée en malais.

De création assez récente, puisque cette publication mensuelle (2) n'en est encore qu'à sa première année, l'*Imâm* est imprimé à Singapore, 19, Wild Road, à son imprimerie particulière, sous la direction du cheikh Mohammed ben Sàlem Al-Kelâlî (الشيخ محمد بن سالم الكلالي).

Destiné à la propagande, il se vend 25 cents le numéro ; l'abonnement n'est que de 2 $ 40 pour les Établissements du Détroit et 3 $ 50 pour les Indes néerlandaises.

Son caractère religieux s'affirme dès le titre intérieur, encadré (p. 193) de ces deux versets du Coran, très caractéristiques en arabe et en malais. « Nous avons compté tout dans le prototype évident (3) » ; « Fais que nous marchions à la tête de ceux qui craignent » (4).

La profession de foi du journal s'étale au surplus au dos de la couverture, où il est dit en substance : L'*Imâm* est la première revue musulmane paraissant dans nos contrées dans le but de mettre en lumière notre religion par des exhortations variées, des enseignements et des nouvelles pour le plus grand profit des lecteurs, s'il plaît à Dieu... L'*Imâm* se met à la disposition de tous ceux qui voudraient lui poser

(1) N° 7, pp. 193-224.
(2) Elle paraît le 1er du mois *arabe*.
(3) *Coran*, XXXVI, 2e partie du verset 11. Le livre ou prototype évident est celui où sont inscrites les actions de tout homme. Cf. Kasimirski, *Le Koran*, p. 356, note 3.
(4) *Coran*, XXV, fin du verset 74.

des questions intéressant l'Islam, et s'efforcera de les éclairer : des rubriques seront consacrées aux réponses. L'*Imâm* fera de son mieux, la pénurie des savants et de ressources scientifiques en pays malais étant connue de tous. Cette situation sera d'ailleurs étudiée ultérieurement... Qu'on ne songe pas à voir dans l'*Imâm* un agent de désordre (1) : il aspire uniquement à porter la lumière dans les âmes par des exemples et des paroles de vérité. Il ne peut y avoir de trahison en ce qui concerne le Dieu Très-Haut et digne d'être loué, et l'*Imâm* ne souhaite que développer l'enseignement de nos autorités spirituelles (sur elles soient la prière et la paix !) : « Quiconque, parmi vous, voit quelque chose de répréhensible doit le changer avec la main ; et si sa main est dépourvue de vigueur, qu'il le fasse par la langue (2). »

Un petit avis d'ordre pratique rappelle que l'*Imâm* reçoit les annonces qui n'ont rien de contraire à la religion, et fait entendre qu'on peut toujours en débattre le prix avec le Directeur. La revue paraît réellement chaque mois et le nombre des abonnés s'élève déjà à plus de mille. Cet avis est suivi d'une annonce, très orthodoxe, où Tuwan (Monsieur) Seyid Hasan bin Alwî offre aux gentlemen un beau choix d'étoffes de Syrie et d'Égypte, à des prix défiant toute concurrence, et de magnifiques *bâtiks* (3).

L'attitude confessionnelle de la Revue ne pouvait être marquée avec plus de netteté ; son but est de réveiller les Malais de leur torpeur religieuse et de les enrégimenter dans le mouvement qui, de la Perse et de l'Arabie à l'Inde et à la Chine, du Maroc à la Turquie, veut unir dans une puissante fraternité tous les adeptes de l'Islam.

Le numéro que nous avons sous les yeux s'ouvre par une sorte de cours familier d'histoire de l'Islam, dont le ton sentencieux participe à

(1) Le philosophe Ibn Sina (Avicenne) recommande au vrai croyant de ne point se mêler de commérage ni d'espionnage, et de ne pas se laisser entraîner par l'ardeur de son zèle, mais de demander à la douceur et à l'amour de l'inspirer dans l'accomplissement de son devoir. Cf. *Introduction* de I. Goldziher, p. 89 (Voir note suivante).

(2) L'*Imâm* ajoute : « Et jusqu'à la fin du hadith. » Voici cette fin : « Si cela encore lui est impossible, qu'il le fasse avec le cœur : c'est le minimum de la religion. » Cf. l'*Introduction* au *Livre de Mohammed ibn Toumert* du professeur I. Goldziher (traduite par Gaudefroy-Demombynes), p. 86.

(3) Toiles de coton pour langoutis ornées de dessins d'un bel effet artistique. Pour faire ces sortes d'indiennes, on enduit partiellement l'étoffe d'une mince couche de cire, afin de préserver d'une teinture de cuve, où on la plonge, l'endroit voulu. L'application successive de cire et de couleurs permet d'obtenir les ornements les plus variés. Voir, sur ce sujet, le bel ouvrage suivant : G. P. Rouffaer et docteur Juynboll, *l'Art du Batiq aux Indes néerlandaises et son Histoire*, Harlem, Kleinmann, 1900, gr. in 4.

la fois de l'homélie et du midrasch. La nécessité de pareil enseignement se justifie par la tiédeur de gens « qui, voulant accomplir le pèlerinage, demeurent sur la route, de même que d'autres éprouvent une sorte de gêne à penser aux choses religieuses ». L'article critique aussi ceux qui demandent toujours, pour croire, des signes visibles et s'arrête au récit des persécutions que subit Mahomet de la part des Koréichites, qui lui réclamaient d'agrandir leur pays en aplanissant les montagnes et d'accroître sa fertilité en détournant le cours naturel des fleuves.

Cette leçon d'histoire religieuse est suivie, sous des rubriques aussi variées qu'édifiantes (nécessité de refréner la colère; sur la courtoisie à apporter dans les rapports sociaux, etc.), de courts développements moraux, presque tous appuyés d'un verset du Coran.

Nous rentrons dans le domaine des réalités pratiques par un article sur le chemin de fer du Hedjâz : l'auteur n'ose prendre parti dans cette question si controversée. D'une part, comment blâmer une entreprise patronnée par « notre glorieux Sultan » et qui permettra à un plus grand nombre de fidèles de faire ce pèlerinage de la Mecque, si souhaitable ? De l'autre, l'*Imâm* n'ignore pas les doléances aiguës des tribus bédouines que ruinera le nouveau « char à feu », sans parler du peu d'utilité dudit chemin de fer pour les Croyants asiatiques. Aussi, malgré son désir de se montrer aussi fervent du progrès moderne que pieux Musulman, l'*Imâm* se borne à enregistrer, de façon impartiale, ce qu'il sait sur la question.

Il est plus à l'aise pour combattre l'alcoolisme dans un autre article, sous le titre : PRÉSERVEZ VOTRE ORGANISME, VOTRE VIE ET VOS BIENS ! que précèdent ces versets du Coran, cités en arabe :

« O croyants ! le vin, les jeux de hasard, les statues et le sort des flèches sont une abomination inventée par Satan ; abstenez-vous-en et vous serez heureux. »

« Satan désire exciter la haine et l'inimitié entre vous par le vin et le jeu, et vous éloigner du souvenir de Dieu et de la prière. Ne vous en abstiendrez-vous donc pas (1) ? »

L'*Imâm* fait appel aux défenses formelles du Prophète et aux écrits des célébrités médicales d'Europe et d'Amérique. C'est là la note dominante de cette originale « Semaine religieuse musulmane » : les solutions les plus orthodoxes y sont toujours recommandées au nom du progrès comme au nom du *Nabi* et celui-ci devant infailliblement découler des enseignements de celui-là.

Un aperçu succinct des événements politiques de Perse montre l'*Imâm*,

(1) Cf. *Le Koran*, traduction Kasimirski, V, 92-93, p. 96.

dans sa neutralité voulue, à l'affût de toute évolution des puissances islamiques. Enfin, quelques brèves réponses à des questions d'ordre casuistique posées dans les numéros précédents, et dix lignes sur la nécessité d'imiter les pays d'Occident, en multipliant les écoles, nous conduisent à la rubrique : « Questions et réponses » qui clôt la Revue, et qui ont toutes trait à des points de doctrine délicats ou embarrassants.

Toutefois, la pièce de résistance du numéro est un article intitulé : *Navires de guerre de la Sublime-Porte ottomane.* Voici le résumé de cet article, avec les états de la flotte turque que l'*Imâm* a empruntés à la *Géographie politique et statistique* de S. E. Ibrahîm Ḥilmî Beg, « chefs des armées » de l'Empire ottoman :

« Le Commandeur des Croyants, le glorieux, l'illustre, l'auguste sultan Abd-ul-Hamid Khan II », a reconnu qu'il était « nécessaire, important et primordial » d'imiter les autres rois et de préserver son empire de la défaite par l'augmentation de son matériel de guerre. Profitant de tout le progrès moderne, il a rendu plus forte l'armée de terre, puis, tournant ses regards vers l'armée de mer, il a voulu qu'au point de vue militaire et maritime la Turquie pût soutenir la comparaison avec les puissances occidentales.

Parmi les navires de guerre que possède la Sublime-Porte, la moitié se compose de cuirassés et l'autre moitié de torpilleurs. Les tableaux suivants permettront de se faire une idée juste de la flotte ottomane. Le nombre des matelots exercés s'élève à 30.000 hommes.

N°	ÉTAT DES NAVIRES MODERNES AU PRÉSENT MOIS janvier 1907 ?	NOMBRE DE NAVIRES	NOMBRE DE CANONS
1	Cuirassés.....	2	61
2	Corvettes (كورڤيت).....	4	88
3	Croiseurs rapides.....	4	44
4	Torpilleurs de tous modèles.... ...	18	73
5	Sous-marins...	2	»
	TOTAUX..	30	266

Tonnage total des navires ci-dessus.. ..	36.680 tonneaux.
Force des machines.....	102.220 chevaux.
Lance-torpilles.....	73

N°	NAVIRES QUI SONT ENCORE DANS LES DOCKS	NOMBRE	CANONS
1	Monitors blindés.....	2	80
2	Croiseurs cuirassés.....	4	84
3	Torpilleurs et navires divers.	46	206
	TOTAUX.....	52	370

Tonnage total des navires ci-dessus..... 28.243 tonneaux.

N°	ÉTAT DES NAVIRES DIVERS DE MODÈLE ANCIEN DU SULTAN	NOMBRE	CANONS
1	Cuirassés.....	1	36
2	Corvettes.....	3	35
3	Frégates.....	4	108
4	Contre-torpilleurs.....	1	12
5	Navires en bois à batteries.....	2	8
6	Monitors	4	34
	TOTAUX...	15	233

De ces derniers navires, les uns ont été transformés et réparés et les autres sont en bon état, mais pourraient rendre encore des services. La marine ottomane possède encore dix navires à aubes, transformés en magasins de vivres flottants toujours armés, sept bâtiments à roues d'arrière (?), trente bateaux divers, six garde-côtes et soixante-dix navires de commerce réquisitionnables en temps de guerre. Les journaux turcs annoncent qu'il a été commandé au Creusot (كروزو) douze sous-marins, et le Sultan se propose d'augmenter de huit unités le nombre de ses vaisseaux.

« Espérons, après cela, ajoute l'*Imâm*, que nos frères musulmans se garderont d'écouter les gens malintentionnés qui comparent trop volontiers « notre » Sultan à la grenouille sous une noix de coco (1). »

(1) Allusion au proverbe malais: *Dūduḳ seperti kātaḳ di bāwah tempōruṅ.*

Il y a là un contraste assez piquant entre cette justification des armements formidables et coûteux qui écrasent toutes les puissances civilisées, cette glorification de la prévoyance de la Sublime-Porte ottomane et le ton sentencieux et dévot des rédacteurs de l'*Imâm*.

Tel qu'il se présente, l'*Imâm* est une revue de propagande religieuse et, nous l'avons dit, nettement panislamique. Renforçant son orthodoxie d'une couleur très moderne de progrès, il aspire à répandre le plus possible l'Islam et à éveiller, particulièrement chez les Musulmans malais, la fierté de leur religion et de l'énorme puissance morale et mondiale à laquelle ils participent.

Alors que les Malais, jusqu'ici, paraissent avoir un médiocre recours à la presse, pour faciliter chez eux la solution des questions pratiques, et n'ont fondé qu'un nombre très restreint de journaux en leur langue, on pourrait s'étonner de les voir subventionner une publication d'un caractère si exclusif de prosélytisme religieux. Mais cette Revue nous semble surtout malaise par destination : à en juger par l'esprit, la forme, la vénération accordée à « Notre Auguste Sultan » dont le nom apparaît presque aussi souvent que celui du Prophète, l'*Imâm* doit être d'inspiration turque et soutenu par les fonds de propagande panislamique.

Ce qui permettrait encore de le croire, c'est que la rédaction paraît due surtout à des Arabes ou Turcs savants en malais et non à des Malais de race. Une telle origine et certains des sujets traités expliqueraient la contexture assez spéciale du style : le *malayou*, d'une complexité si fuyante et fluide, est débordé ici par des idées qui lui sont trop étrangères, d'où une orthographe flottante et un lexique aussi riche que disparate, où les vocables étrangers étonnent, à chaque instant, l'œil et l'esprit : c'est d'une bizarrerie savoureuse, mais très artificielle et déconcertante au fond.

A. C.

A Zanzibar.

Nous devons aux obligeants envois d'un ami de la Revue, qui nous permettra de le remercier tout particulièrement ici, plusieurs journaux fort intéressants de Zanzibar.

Tout d'abord *The Gazette*, journal officiel « pour Zanzibar et l'Afrique orientale », hebdomadaire, en anglais. Il est destiné surtout aux résidents anglais de la côte et comprend, en premier lieu, les dépêches

« Être comme la grenouille sous une noix de coco », c'est-à-dire « être plongé dans des difficultés d'où on ne sait comment sortir ».

Reuter, puis des nouvelles locales, et ensuite des annonces en anglais, en arabe et en gudjarati, ou une partie documentaire (tarifs de douanes).

Nous avons la collection complète de mars et avril. On trouve çà et

là, dans les nouvelles locales, quelques renseignements à retenir. Par exemple :

6 *mars.* — M. Heinrich Brode, l'auteur de *Tippoo Tib : histoire d'un despote africain,* était consul d'Allemagne à Zanzibar. Il connaissait bien Tippoo Tib, et tient de celui-ci les récits qu'il a reproduits.

13 *mars.* — D'après *African World,* le bureau des voyages de l'Hamburg American Line a décidé d'organiser une croisière de deux mois et demi dans l'Afrique orientale. Départ au commencement de septembre, retour au milieu de novembre. Coût probable du billet : 4.500 francs environ. Visite de la côte et excursions dans le territoire de la colonie allemande.

27 *mars.* — Fête et visite à l'école « Friend's industrial Mission » de Pemba, pour la remise à trois élèves, arrivés au terme de leur instruction, de jeux complets d'outils de charpentiers, payés en partie avec leur gain mis de côté à cet effet. Parmi les invités qui accompagnent l'agent consulaire d'Angleterre, tous les Arabes de haut rang : Cheikh Soliman ben Saïd, « Kathi » Cheikh Saïd, « Kathi Amam », etc. Après le consul, Cheikh Soliman ben Saïd et « Mwalimu » Mohammed adressent quelques mots de félicitations aux lauréats, et on se retire aux sons du *God save the King* chanté en souahéli.

17 *avril.* — Mort à Bombay d'Abdul Aziz, frère de Seyyed Bargash. Il y était interné depuis 1859.

24 *avril.* — On achève la construction de la « Jamat Khanah » des Ismaéliya. C'est une vaste construction de dimensions imposantes, située au milieu de la vieille ville, et la plus belle de tout le pays, avec sa façade qui rappelle quelque vieux palais de Venise, les énormes piliers de pierres du grand hall, et la forêt de piliers de bois sculptés du hall supérieur.

જંગબાર સમાચાર.

રોજીંદુ વર્તમાન પત્ર.

જંગબાર સમાચારના લવાજમનો દર.

જંગબાર માટે આંગપર રૂા. ૬ પાછળથી રૂા. ૯.

બાહેર ગામના આંગપર પોસ્ટેજ સાથે રૂા. ૯ પાછળથી રૂા. ૬૨.

છુટી નકલના આના બે થી રૂા. ૧, પેપર સાથે હુંડણીલ વેહેંચામણીના રૂા. ૫.

જાહેર ખબરનો ભાવ.

લીટી ૧ થી ૪ સુધી એક વખતનો રૂા. ૧ ફરી છપાવેલો અડધો ભાવ. લાંબી મુદત માટે તથા મોટી જાહેર ખબર માટે અરજ કરવાથી ઉઘડ ભાવ માટે બંદોબસ્ત કરવામાં આવશે.

ZANZIBAR SAMACHAR.

રવીવાર સીવાય દરરોજ **DAILY NEWSPAPER.** સાંજરે બાહેર પડે છે.

Cet immeuble est destiné à servir aux Ismaéliya de lieu de prière et de centre de réunions.

∴

La sévère gazette officielle n'est pas naturellement l'organe attitré de la population indigène. Dominé aujourd'hui par des éléments hin-

dous, son mouvement propre est représenté actuellement par la presse gudjarati, qui est à fois politique et illustrée.

Là comme ailleurs, en Orient, les périodiques naissent et disparaissent rapidement. Nous n'avons pas pu nous procurer le *Hindi*, qui a

Esna Ashari meeting (*Praja Punch du 20 janvier 1907*.)

cessé d'exister en 1906, et ne faisait pas preuve, paraît-il, d'une réserve suffisante dans ses propos.

Nous avons du moins sous les yeux deux numéros récents du *Zanzibar Samachar*, qui, à la fin de mars, en était à son 6e volume et à son 660e numéro, chiffres fort honorables pour une feuille journalière publiée en gudjarati sur la côte d'Afrique. En même temps, nous avions

Le Gouvernement de Zanzibar (*Praja Punch, du 20 janvier* 1907.)

eu la bonne fortune de recevoir la collection complète d'un *Punch* local, le *Praja Punch*, né et disparu depuis le commencement de l'année, après avoir fourni une carrière de six numéros.

Les reproductions qui suivent donnent une idée exacte de l'art simpliste et peu sympathique aux Européens qui inspirait le « Punch des Humbles » équatorial. Disons, pour être complet, quelles illustrations précédaient une double feuille, donnant les dépêches Reuter en anglais et en gudjarati.

Le *Zanzibar Samachar*, comme la *Gazette*, fait une large place aux

annonces et aux dépêches. On y trouve cependant aussi des articles de fonds qui le rendent particulièrement intéressant. Citons, entre autres, dans le numéro du 25 mars, un curieux article sur les antagonismes qui se manifestent au sein de la communauté Khodja, et dont nous

Distribution de présents à propos de la Fête Bénie. La part faite aux musulmans. (*Praja Punch du 27 janvier 1907.*)

parlons d'autre part (1), puis, dans le numéro du 26 mars, la reproduction du discours prononcé à Lahore par l'honorable M. Gokkale pour amener à s'entendre les Musulmans et les Hindous, ou encore des « conseils à ceux qui veulent surpasser l'exemple du Japon » (2), etc.

(1) V. p. 373.

(2) Tous les hommages respectueux de la Revue avec tous ses remerciements aux deux savantes traductrices de Paris et de Glasgow, qui ont bien voulu suppléer à la lacune provisoire que son organisation présentait pour le gudjarati.

Quelques mots sur la presse arabe de Syrie.

Les débuts de la presse arabe, en Syrie, remontent à cinquante ans. C'est en 1857 que fut fondé, à Beyrouth, le *Hadîkat al-Akhbâr* « Jardin des nouvelles », organe hebdomadaire qui paraît encore aujourd'hui en français et en arabe : ce doyen de la presse syrienne fut le journal officiel du vilayet jusqu'en 1869, époque à laquelle parut *Bayroût Ar-Rasmiya* « Beyrouth officiel ». La même année, l'Imprimerie catholique éditait le *Bachîr* « Porteur de bonne nouvelle », organe hebdomadaire religieux et d'informations. L'année suivante, paraissaient les *Djanân* « Jardins », revue littéraire et scientifique dirigée par M. Boutros Bostani, et le *Djanna* « Paradis », journal politique dont les informations, pendant la guerre franco-allemande, étaient particulièrement goûtées, et dont le succès fut tel que, dans le Liban, le mot *Djanna* était devenu synonyme de « journal » (1).

Beyrouth a été, non seulement le pays d'origine de la presse syrienne, mais encore sa terre de prédilection. En 1897, M. Washington-Serruys, dans l'ouvrage que nous venons de citer (2), énumérait neuf journaux paraissant alors dans cette ville. C'étaient, par ordre chronologique : *Hadîkat al-Akhbâr* (1857); *Al-Bachîr* (1869); *Bayroût Ar-Rasmiya* (1869); *Thamarât-al-founoûn* « Fruits des sciences », journal politique (1874); *Lisân-al-hâl* « Langage de la situation » (1877), organe quotidien; *Al-Misbâh* « le Flambeau », hebdomadaire (1880); *Nachrat-al-ousboû'iya* « le Bulletin de la semaine », feuille protestante (1880), et *Bayroût* « Beyrouth », journal politique (1885). L'année suivante, l'Université Saint-Joseph fondait sa revue arabe bimensuelle, religieuse, littéraire et scientifique, *Al-Machriq* « l'Orient », bien connue, non seulement en pays arabe, mais aussi en Europe.

On trouvait, à la même époque, les journaux suivants dans d'autres villes de Syrie : à Damas, *Soûriya* « Syrie » (1865), organe officiel, et *Ach-Cham* « la Syrie » (1896), politique; à Alep, *Fourât* « Euphrate », officiel, et *Ach-Chahbâ* « la Grise », surnom donné à Alep, politique, fondés tous les deux en 1866, et à Tripoli de Syrie, *Tarâboulous ach-Cham*, journal politique (1892), dit maintenant *Tarâboulous*.

Nous emprunterons encore à M. Washington-Serruys (3) quelques détails sur l'arrangement des journaux syriens. Ceux-ci commencent par un article de fonds ou une chronique, suivi de nouvelles de l'in-

(1) Washington-Serruys, *L'Arabe moderne*, p. XIV.
(2) P. XIX, XX.
(3) P. XVI.

térieur ou locales, correspondant à nos faits divers, dans lesquelles on trouve les faits les plus saillants, soit de la semaine, soit de la journée : arrivées et départs, nominations officielles, crimes, sinistres, etc. Les dépêches télégraphiques, les correspondances, et enfin les « Régions » ou « Directions » (1), c'est-à-dire les nouvelles venues des divers points du vilayet, viennent ensuite; elles précèdent les nouvelles de l'extérieur ou Divers, qui ne sont autre chose que des traductions de journaux européens.

Cette presse, ancienne et importante, qui a à sa tête des hommes de valeur, parmi lesquels se recrute, depuis longtemps déjà, une partie du personnel des journaux égyptiens, mériterait d'être l'objet d'une longue étude. Nous aurons à parler, plus d'une fois, des organes qui la composent; aujourd'hui, nous ne nous occuperons que de quelques-uns de ses plus importants organes, dont le R. P. Jalabert, recteur de l'Université Saint-Joseph, à Beyrouth, a bien voulu nous envoyer des spécimens.

Bayroût, l'organe officiel du vilayet, paraît chaque samedi, en arabe et en turc; les deux éditions, réunies, forment un numéro de quatre pages in-folio; la partie turque, qui est à l'intérieur, ne fait que reproduire la partie arabe. Nous voyons, dans le numéro du 10 mars, que la souscription en faveur du chemin de fer du Hedjâz a produit, pour le caza de Djenîn, 5.695 piastres (2).

Les *Thamarât al-founoûn* paraissent chaque lundi, par numéros de huit pages petit in-folio. Les matières les plus diverses y sont traitées : littérature, sciences, politique et économie politique, agriculture, etc. Les nouvelles locales y tiennent une large place; mais ce n'est pas au détriment de celles de Constantinople, du reste de la Turquie et de l'étranger. Elles sont dirigées par Ahmed Hasan Tabâra (3).

Al-Ikbâl « le Bonheur » est de fondation récente; il ne date que de 1320 et entre, par conséquent, dans sa sixième année. C'est un organe national ottoman, ayant pour but de rendre service à la patrie et de défendre ses intérêts. Assez varié, il consacre de nombreux articles aux questions politiques et économiques, tout en faisant leur part à d'autres travaux, parmi lesquels il faut relever une étude, parue dernièrement (mars-avril), sur *la Géographie dans l'Islam*. Il est

(1) En arabe *Djihât*.

(2) Direction et imprimerie : Soûk Al-Nouzha, en face le palais du gouverneur, à Beyrouth. — Abonnements : 75 piastres l'année, 40 piastres pour 6 mois. — Annonces : 3 piastres la ligne.

(3) Direction : Imprimerie nationale, 83, rue Nouvelle, à Beyrouth. — Abonnements d'un an : Beyrouth et Liban, 12 fr.; Turquie, 15 fr.; Etranger, 18 fr. — Le numéro : 1 piastre et demie.

dirigé par ʿAbd Al-Basît Al-Ounsî; son principal rédacteur est Mouhî ad-Dîn Al-Khayyât (1).

Voici douze ans qu'*Ach-Cham* paraît à Damas, chaque jeudi, par numéros de quatre pages grand in-folio. C'est un journal bien rédigé et riche en informations de toute nature, tant pour la Turquie que pour l'étranger. En dehors des nouvelles politiques et des actes officiels, il donne des articles littéraires et scientifiques étendus et variés. Il a pour gérant Moustafâ Wâsif; pour rédacteur en chef, ʿAbd Al-Kâdir Badrân (2).

Soûriya, organe hebdomadaire du vilayet de Damas, est beaucoup plus ancien; il est maintenant dans sa quarante et unième année. Il donne, en arabe et en turc, les nouvelles, officielles ou non, de la région de Damas, et appartient à cette presse officielle dont on a vu un spécimen avec le *Bayroût* (3).

Le *Fourât*, journal officiel et hebdomadaire du vilayet d'Alep, est conçu sur le même modèle; ce qui a été dit du *Bayroût* et du *Soûriya* s'applique également à lui (4).

Tarâboulous, enfin, paraît, depuis quinze ans, chaque mercredi, à Tripoli de Syrie. Il est rédigé entièrement en arabe, et ses numéros, de format in-folio, ont quatre pages. Ses informations sont variées et intéressantes; elles tiennent au courant de ce qui se passe en Turquie, ainsi que des principaux événements qui se produisent à l'étranger. Il faut mentionner, dans le numéro du 6 mars du *Tarâboulous*, un long article sur les Musulmans chinois, écrit à l'occasion du voyage, à Constantinople, du mufti de Pékin, ʿAbdur-Rahmân (5).

(1) Adresse : Imprimerie des Sciences, à Beyrouth. — Abonnement d'un an : Beyrouth et Liban, 2 medjidiés; Turquie, 2 medjidiés et demi; Étranger, 15 fr. — Le numéro : 1 piastre et demi. — On traite à forfait pour les annonces.

(2) Abonnement d'un an et de 6 mois : Damas, 2 et 1 medjidiés; Turquie, 3 et 2 medjidiés; Étranger, 15 fr. par an. — Annonces : 3 piastres la ligne en première page; 2 piastres et demie ailleurs; des conditions spéciales sont faites pour les annonces répétées.

(3) Ce journal est publié dans le palais même du gouverneur. — Abonnements : Un an, 80 piastres; six mois, 45 piastres. — Le numéro : 60 paras. — Annonces : 2 piastres et demie la ligne.

(4) Le *Fourât* a, lui aussi, son administration dans le palais même du gouverneur. — Abonnements : Une demi-livre ottomane pour un an; 30 piastres pour six mois, et le port en sus à l'extérieur du vilayet. — Le numéro : 40 paras. — Annonces : 3 piastres et demie la ligne.

(5) Abonnements d'un an et de six mois : Tripoli, une demi-livre ottomane et 40 piastres; Turquie, 76 et 45 piastres; Etranger (pour une année), 16 fr. ou 9 roupies (Inde), ou 7 roubles (Russie). — Le numéro : 1 piastre et demie. — Annonces : 3 piastres et demie la ligne en première

A l'Exposition de Louvain.

L'imprimerie de l'*Ikdam*, de Constantinople, bien connue par le soin avec lequel elle a édité de nombreux et utiles ouvrages, a obtenu, à l'exposition de Louvain, le grand prix de la section typographique. Ce succès a été accueilli avec une satisfaction marquée par la presse ottomane (1).

« Sélanik ».

La presse provinciale, en Turquie, a comme principal élément, dans les pays de langue turque (la presse arabe de Syrie a pris une extension assez considérable), les journaux officiels des vilayets, qui donnent, avec les informations de source officielle et les actes administratifs, les nouvelles de Turquie et de l'étranger, en faisant, bien entendu, une large place à celles qui intéressent le vilayet.

Sélanik « Salonique », dont nous avons sous les yeux le numéro du 3 mars dernier, est un spécimen de cette presse officielle. Son administration a pour siège l'École professionnelle Hamidié, à Salonique, où se trouve également son imprimerie. Sa fondation date de trente-six ans : c'est dire que le *Sélanik* est un des doyens de la presse ottomane (2).

La première place y est occupée par les « Nominations » (fonctions publiques, promotions à la classe supérieure de divers fonctionnaires, nominations et promotions dans l'ordre du Nicham, médailles), précédant les nouvelles de la capitale et les événements du vilayet. On y remarque, entre autres, la vente, au profit du chemin de fer du Hedjâz, des peaux des animaux immolés à l'occasion de la fête des Sacrifices, une note relative à l'enseignement de la calligraphie dans les écoles, enseignement auquel on paraît attacher une importance particulière, les mesures prises pour remettre en état la mosquée de Lebano, et, enfin, deux rubriques assez chargées : « Répression du brigandage » et « Tribunaux ».

Quelques « nouvelles des vilayets », venues d'Aïdin, Scutari, Jérusalem, Alep, Bagdad, Castamouni, précèdent les informations de l'étranger, dans lesquelles il est question de la mort de M. et Mme Ber-

page; pour les autres pages, les prix sont de 2 piastres pour les abonnés et de 2 et demie pour les non-abonnés.

(1) *Ikdam*, 9 mai 1907.

(2) Abonnements : un an, 48 piastres; six mois, 26 piastres.

thelot et de la question agraire en Roumanie. Des annonces officielles occupent la plus grande partie de la quatrième page.

On voit, par cette analyse, que la presse officielle, en Turquie, ne se borne pas à faire connaître les actes de l'autorité; elle donne encore, avec les principaux événements du vilayet, les faits les plus intéressants de la Turquie et, dans une mesure moindre, de l'étranger.

Le Journal de Bender-Bouchir.

Le 14 février, le *Mozafferî* de Bender-Bouchir entrait dans sa sixième année d'existence. Ce journal a été longtemps le seul organe de la Perse méridionale ; le plus ancien de tous, il en reste, aujourd'hui, le plus important.

L'existence du *Mozafferî* a été assez mouvementée. Dirigé par un homme d'opinions libérales et qui a pris une part active à l'introduction du nouveau régime en Perse, Mîrzâ ʿAlî Aga Chîrâzi, il a eu, vers la fin du règne de Mozaffer ed-Dîn Châh, bien des épreuves à subir. Sa publication avait été interrompue par mesure administrative, et Mirzâ ʿAlî Aga, arrêté arbitrairement, avait été envoyé à Mohammera, d'où il n'est revenu que pour reprendre l'œuvre qui lui avait valu de telles persécutions.

Journal indépendant, à tendances progressistes, le Mozafferî paraît quatre fois par mois, par numéros ou fascicules de 16 pages grand in-8, ayant plutôt l'aspect d'une revue que celle d'un journal dans l'acception ordinaire du mot. Contrairement à ce qui se fait pour beaucoup d'organes de province, il est imprimé en caractères mobiles, avec soin, et sur de bon papier. Son service d'informations paraît bien organisé; il donne, non seulement les nouvelles de la ville et de la région, mais aussi celles de la capitale et des provinces, et tient ses lecteurs au courant de ce qui se passe à l'étranger, en Europe comme en Orient. Quant à la publicité, il lui fait peu de place.

Les séances de l'Assemblée nationale, la Banque nationale, les questions, si importantes à Bender-Bouchir, de la douane et des ports, l'instruction, les écoles, le commerce et les moyens d'améliorer les conditions économiques, sont les sujets les plus souvent traités.

On peut juger, d'après ces détails, et aussi d'après le passé de Mîrzâ ʿAlî Aga, de ce que sera, dans l'avenir, le rôle du *Mozafferî*. Nul doute qu'il n'exerce une action considérable et salutaire dans l'œuvre de la régénération de la Perse, et ne contribue à répandre parmi ces populations du Sud, éloignées des centres où le mouvement actuel a pris

naissance, et où la réforme s'est accomplie, les idées de liberté et de progrès (1).

Le Journal d'Ourmiah.

Un journal persan, le premier organe périodique de la localité, vient d'être fondé à Ourmiah, cette petite ville de l'Âzèrbâïdjân que nous connaissons surtout, en Europe, comme un centre nestorien. C'est le *Fèryâd* (Cri), dont M. Saheb-Nassagh a bien voulu nous communiquer le premier numéro, daté du 21 moharram 1325 (21 février 1907).

Le *Fèryâd* est-il l'organe d'un parti ? Non. En Europe, où les groupements politiques sont fractionnés à l'infini, on voit des journaux défendre des opinions diamétralement opposées; mais, en Perse, il n'y a, pour ainsi dire, pas de partis. Tous les Persans sont d'accord pour vouloir un régime de liberté, de justice, de civilisation et de progrès ; tous désirent également voir l'instruction se répandre parmi eux, et font, dans ce but, tout leur possible; le *Fèryâd* se propose de travailler, lui aussi, à l'œuvre de la régénération nationale. Ses idées sont celles de la Perse d'aujourd'hui, et non celles d'un groupement politique. Religion et patrie : ces deux mots pourraient résumer son programme.

Jusqu'au *nauroûz*, c'est-à-dire jusqu'au 21 mars, époque à laquelle son matériel typographique allait être complété, le *Fèryâd* devait paraître tous les quinze jours; à partir de cette date il devenait hebdomadaire. Il a pour directeur, Mîrzâ Habîb Ouroûmî; pour rédacteur en chef, Mîrzâ Mahmoûd Ghanîzâdé Dilmekânî, et pour gérant, Mîrzâ 'Abdol-Alî Harîrî Dilmekânî. Ses numéros, de format in-8, ont quatre pages; ils sont imprimés, d'une manière très soignée, en caractères mobiles (2).

Ismaïl Bey Gasprinsky.

Longtemps malade, Ismaïl Bey Gasprinsky n'a pu, à son grand

(1) Adresse : direction du *Moẓaffari*, Bender-Bouchir. — Abonnements d'un an et de six mois : Bender-Bouchir, 22 et 14 krans; Perse, 28 et 16 krans; Inde, 8 et 5 roupies; Europe, Turquie et Égypte, 14 et 8 francs; Russie et Turkestan, 7 et 3 roubles. — Annonces : 10 chahis la ligne.

(2) Adresse : direction du *Fèryâd*, maison de Hâdjî Ibrâhîm, à Ourmiah. — Abonnements d'un an et de six mois : Ourmiah, 12 et 8 krans; Perse, 18 krans et 1 toran; Russie, 4 roubles et 2 roubles et demi ; Turquie 50 et 30 piastres; Europe, 12 et 8 francs. — Le numéro (paraissant le samedi) : 4 chahis. — Annonces : 15 chahis la ligne. Toute personne ayant accepté l'envoi de trois numéros est considérée comme abonnée.

regret, faire paraître régulièrement le *Terdjumân*, et il s'en excuse auprès de ses lecteurs. Son état de santé restant encore des plus précaires, les médecins lui prescrivent de ne s'occuper de son journal qu'une ou deux fois par mois, jusqu'à nouvel ordre. Pour concilier leurs exigences, son devoir professionnel et les intérêts de ses abonnés, il a adopté la solution suivante : Pendant quelque temps le *Terdjumân* ne paraîtra qu'une fois par semaine; pour compenser les articles supprimés, il donnera, chaque semaine également, six pages d'un dictionnaire littéraire et scientifique. Aussitôt revenu à la santé, Ismaïl Bey Gasprinsky fera paraître son journal trois ou quatre fois par semaine, comme auparavant (1).

ʿAlî Mèrdân Bey Toptchibacheff.

L'ancien directeur du *Kaspi*, journal musulman en langue russe de Bakou, aujourd'hui député de Mahkama à la Douma, ʿAlî Mèrdân Bey Toptchibacheff, vient d'être élu président du comité de l'Union des Musulmans russes, à Saint-Pétersbourg. Deux devoirs s'imposent maintenant à lui : rétablir l'unité du parti musulman, menacée par certaines défections, et fonder, dans la capitale, un journal en langue russe pour défendre les intérêts musulmans (2).

« Tâzè Hayât ».

Nos lecteurs se souviennent que le journal *Hayât* (Vie), de Bakou, avait dû, l'année dernière, à la suite d'embarras financiers, cesser sa publication (3); ses rédacteurs, depuis cette époque, faisaient paraître un journal hebdomadaire, littéraire et scientifique, intitulé: *Fuyoûzât*. Dans son numéro du 1er/14 avril, l'*Irchâd* annonce l'apparition, le jour même, d'une « Nouvelle Vie », *Tâzè Hayât*, qui a pour directeur et rédacteur en chef Hâchim Bey Vézîroff; le gérant, dont nous aurons sans doute encore bien des occasions de citer le nom, est Hâdjî Zeïn ul-ʿAbidîn Takîyeff. Ce nouvel organe, quotidien, est littéraire, scientifique et politique (4).

(1) *Terdjumân*, 6/19 avril 1907.
(2) *Irchâd*, 8/21 avril 1907.
(3) *Revue du Monde musulman*, novembre 1906, p. 129, et janvier 1907, pp. 427-428.
(4) Adresse : rue Nikolayefski, maison Takîyeff, à Bakou. — Abonnements : Bakou, 7 roubles l'année, 4 roubles pour 6 mois, 2 roubles pour 3 mois ; Russie, 8 roubles 50 kopeks, 5 et 3 roubles ; Étranger, 12 et 6 roubles. — Le numéro : 5 kopeks. — Annonces : 10 kopeks la ligne pour la première page, 5 pour la dernière.

« Tèkiâmul ».

Le *Tèkiâmul*, organe musulman démocratique de Bakou, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, informe ses lecteurs, par l'intermédiaire de l'*Irchâd* (1), que diverses raisons le contraignent de cesser quelque temps sa publication. Cette interruption, du reste, ne serait que temporaire, et le *Tèkiâmul* compte reparaître prochainement.

« Al-Moktabas ».

Nos lecteurs connaissent déjà *Al-Moktabas* (2), cette revue littéraire, scientifique et sociologique, qui, depuis moharram 1324 (février 1906), paraît chaque mois au Caire, sous la direction de M. Mohammed Kurd-Ali. Rédacteur au *Mouayyad*, auquel il fournit, chaque semaine, deux de ses principaux articles, et pour lequel il traduit des études publiées dans les presses française et ottomane, M. Mohammed Kurd-Ali est un des hommes les plus en vue du journalisme arabe en général, de celui du Caire en particulier. Comme nous l'avons fait il y a peu de temps pour un nouvel organe tunisien, nous énumérerons, cette fois, les articles de documentation musulmane parus, dans *Al-Moktabas*, depuis l'origine.

Tome I.

N° 1. — Ibn Hazm, 384-456 de l'hégire (étude ouvrant une série de biographies des grands hommes de l'Orient et de l'Occident). — L'ignorance et les écoles. — L'enseignement des langues (de l'arabe en particulier). — L'assimilation dans l'Islam. — L'éducation et l'enseignement. — Pages oubliées; les conseils d'Ibn Hazm; les bons mots d'Al-Wahrânî.

N° 2. — La presse arabe. — Le chant en Égypte, par Mohammed Loutfî Efendi Djoum'a. — Livres et manuscrits : L'arabe et ses prononciations. — Les journaux français et arabes. — La musique arabe. — Histoire des Moros.

N° 3. — Ibn Ar-Roûmiya (biographie). — L'éducation et l'enseignement; L'effort et le travail. — Livres et manuscrits : *Djawâhir al-balagha*; *Al-Moufrid bi'l-'ilm*; Le journal *Ad-Diyâ* et Ibn Sarrâdj; Le journal *Ach-Chitâ*. — Les journaux français et arabes. — Médecin et

(1) Numéro du 3/16 avril 1907.
(2) Voir t. I, II, p. 281, et III, pp. 440-441.

littérateur (sur feu le docteur Hasan Pacha Mahmoûd et Ibrâhîm Bey Al-Mawîlihî ?).

N° 4. — Le journal *Al-Mouktataf*. — L'Égypte et l'avenir de l'Afrique. — Livres et manuscrits : Rapport sur l'Égypte. — Bulletin de la Société des Refuges ʿAbbâsî.

N° 5. — Al-Kâdî Al-Fâdil (biographie). — L'ordre de cinq dans

Mohammed Kurd-Alı.

l'Ode d'Ibn Zaïdoûn, par Fâris Efendi Al-Khoûrî. — Pages oubliées : Deux lettres d'Al-Kâdî Al-Fâdil. — Livres et manuscrits : La correspondance d'Al-Kâdî Al-Fâdil; L'art de la rédaction chez les Arabes; Les *Séances* de Harîrî; La *Hamâsa*, etc.

N° 6. — Les collèges Nizâmiya et Mostansiriya de Bagdad. — Pages oubliées : Les *Chadharât Hikmiya*. — Livres et manuscrits : Les citations; Les grandes *Tabakât* chaféites. — Les jeux et les instruments de musique dans l'Andalousie maure.

N° 7. — Ibn Al-Hannât Al-Kafif (biographie). — La décadence morale de l'Orient, par Rafik Bey Al-'Adhm. — Extraits du *Kitâb al-Nabrâs*. — L'enseignement et l'éducation; la volonté et la décision, par 'Abd Al-Mou'în Efendi Khouloûsî. — Le songe d'Al-Wahrânî.

N° 8. — Le peuple oriental, par Hoseïn Wasfî Ridhâ. — Extrait d'une étude de Moustafâ Efendi Sâdik sur la poésie arabe. — Extraits des journaux.

N° 9. — Le domaine de la langue arabe. — Les jeux et les instruments de musique dans l'Andalousie maure (*suite*). — L'évolution intellectuelle et sociale en Égypte, par le docteur Georges Bey Samné. — Pages oubliées : La morale d'Ibn Al-Moukaffa'.

N° 10. — Yâkoût Al-Hamawî (biographie). — Les écoles et les caractères, par M. G. N. Baz. — Les commentateurs et les commentaires du Coran (extrait du *Kitâb at-tâ'lîm wa'l-irchâd*). — Réception d'un lettré des Indes (il s'agit du docteur Sayyid Ziyâ ud-Dîn Ahmed, du Collège d'Aligarh).

N° 11. — Al-Djahiz (biographie). — Une page d'histoire sur la Syrie, par M. J. G. Zakhim. — L'Université d'Al-Moustanser billah à Bagdad. — L'Afghanistan (à propos de livre du M. Angus Hamilton). — Nécrologie (mort du professeur Robert West, de la Faculté américaine de Beyrouth)

N° 12. — La sévérité dans les écoles, par M. Georges Nicolas Baz. — Le Schah de Perse. — Les Musulmans des Philippines (d'après la *Revue du Monde Musulman*, I, II, décembre 1907). — Le cheikh Ibrâhîm Al-Yazidji (biographie).

Tome II.

N° 1. — Koutb ad-Dîn Ach-Chîrâzi (biographie). — La tolérance des rois (à propos du médecin chrétien Bakhtîchoû'). — L'autruche dans la civilisation égyptienne. — La poésie arabe, par le cheikh 'Abd Al-Mouhsin Al-Kâzimî. — L'Amérique et les savants arabes, par M. J. G. Zakhim.

N° 2. — Les poètes chrétiens au temps du paganisme arabe. — La tolérance des rois. — L'Orient en Occident. — Poème inédit d'Aboû-l-'Alâ Al-Ma'arrî.

N° 3. — La mise en garde (la *takiya*) chez les Musulmans des diverses sectes. — Les poètes chrétiens au temps du paganisme arabe (*suite*). — L'enseignement en arabe. — Enseignement et éducation.

A ces articles consacrés aux questions purement arabes ou musulmanes viennent s'en joindre d'autres, plus nombreux encore, qui tiennent le lecteur égyptien au courant de ce qui se passe en Europe, lui permettent de suivre le mouvement littéraire, scientifique et social.

Une revue des livres et de la presse, tant en Orient qu'en Occident, des traductions des périodiques d'Europe, complètent les informations de cette excellente revue. Le *Moktabas* fait une place assez importante à la littérature; il publie des poésies, des romans, des études de critique et d'histoire littéraire en assez grand nombre. Aux noms des auteurs arabes donnés dans l'énumération qui précède, il faudrait ajouter ceux de Gœthe, Schiller, Shakspeare, Carlyle, Coleridge, etc. L'histoire proprement dite, et surtout l'histoire ancienne, est encore représentée dans *Al-Moktabas*.

Le « Habl oul-Matîn » à Téhéran.

Le *Habl oul-Matîn*, de Calcutta, a maintenant une édition à Téhéran comme journal quotidien, sous la direction de Haji Ismaïl Aga Tabrizi, supporté par l'Assemblée populaire. L'édition hebdomadaire du *Habl oul-Matîn* continuera à paraître sous la rédaction de Moayid Islam, Syed Jellaluddin Hosseini, qui est le propriétaire également de l'édition quotidienne de Téhéran (1).

(1) *Mulk and Millut*, 30 avril 1907.

L. Bouvat.

LES LIVRES ET LES REVUES

Le « Croissant contre la Croix » [1].

A s'en tenir exclusivement au domaine religieux, il semblerait difficile d'opposer le *Croissant* et la *Croix*. Le premier n'est pas un symbole religieux, mais un emblème national ; l'autre, au contraire, est le signe de la foi chrétienne; aussi M. Halil Hálid prend-il le soin de nous indiquer, dès les premières pages de son volume, qu'il se sert du terme *Croissant* dans le sens abusif que lui donnent les Européens pour désigner le monde de l'Islam. D'ailleurs, une autre raison lui est venue en aide pour fixer son choix : dans leur essence, le musulmanisme et le christianisme ne diffèrent pas sensiblement : il ne pouvait donc être question d'opposer la religion musulmane à la religion chrétienne, mais bien d'expliquer l'antagonisme des deux sociétés.

Le dogme mahométan, nous dit l'auteur de l'ouvrage, est loin d'être inférieur au dogme chrétien. Au point de vue religieux, il est plus intelligible ; au point de vue social, il simplifie le rôle du sacerdoce, il le diminue et, par suite, il évite une influence sur les foules qui peut devenir néfaste pour elles-mêmes. D'autre part, il défend de forcer les conversions, et les causes de sa puissante expansion sont moins dues au prosélytisme des mollahs, qu'au caractère plus religieux des cérémonies du culte et à la simplicité austère des mosquées, d'où toute fashion et tout éclat mondain sont bannis.

(1) Halil Hálid, *The Crescent versus the Cross* (London, Luzac and C°, 1907; in-18 ; 240 p.).

∴

Ces causes déterminantes d'orientation dans les esprits adeptes de l'un ou l'autre dogme devaient fatalement se résoudre en conflit et conduire à la lutte que l'Europe chrétienne soutient, depuis des siècles, contre l'Islam sans pouvoir l'entamer. De tout temps, le monde occidental a considéré les Musulmans comme un peuple de barbares qu'il fallait civiliser, cachant ainsi, sous des dehors humanitaires les buts égoïstes de ses intérêts et la pensée d'anéantir ou d'enrayer à tout jamais l'essort du Qoran.

Pour M. Halil Hálid, l'expression française du langage diplomatique *Action civilisatrice* devrait donner aux esprits une impression paisible, mais l'emploi qu'en ont fait les politiciens et les journalistes l'ont déviée de son sens primitif. De même, par sa répétition continuelle dans la littérature politique anglaise, la phrase très honorable *Our good rule and justice* est devenue un lieu commun. En réalité, lorsqu'un des principaux États de la chrétienté trouve avantageux de prendre sous son égide les affaires intérieures d'une nation musulmane, incapable, soi-disant, de s'orienter elle-même, il commence par l'attaquer, sous prétexte d'y répandre la civilisation et d'améliorer sa situation politique en y apportant les idées de justice et de liberté. Comme aide bienveillante, ajoute ironiquement l'auteur, il n'offre que la mort ou l'asservissement ; dans cette voie d'ailleurs, la France n'a pas pu faire de l'Algérie quelque chose comme l'Australie et, malgré les mesures qu'elle a prises, elle n'a pu éclaircir la population musulmane qu'en partie seulement et dans les districts maritimes. Il est vrai que le plus ardent chauvinisme ne pourrait, quelque vigueur qu'il employât à infiltrer peu à peu l'élément français dans cette contrée, espérer d'y contrebalancer la supériorité numérique des Musulmans. A ce point de vue aussi, on peut conclure qu'une région orientale habitée par des Musulmans ne sera jamais une colonie au vrai sens du mot, quand elle tombera sous le régime d'un pouvoir étranger. Le terme convenable sera celui de *possession*.

∴

Étant donnée une région soumise, que deviendra-t-elle entre les mains du conquérant ? Telle est la question que se pose M. Halil Hálid.

La réponse qu'il donne est un peu pessimiste. Parfois, sans doute, les spéculations entreprises par les Européens dans les contrées d'Orient qu'ils ont assujetties y apportent un accroissement de richesses ; mais c'est presque toujours aux dépens des anciens possesseurs du sol. Exemple : le trésor est rempli par les taxes dont on accable les indigènes, mais il est contrôlé et utilisé par les gouvernants étrangers. De même, les ressources du sol ne sont développées qu'au seul profit des conquérants ; et l'on est en droit de dire que le peu de bien-être, que cette prospérité nouvelle apporte au peuple devenu sujet, est largement compensé par l'obligation de se taire, devant ce crime social qu'est la perte de l'indépendance.

Il est bien plus difficile encore de parvenir à la conciliation lorsque la région conquise est placée sous le monopole administratif d'une compagnie. Des millions d'Orientaux ont été gouvernés par des compagnies européennes ; d'où il résultait que, si en Europe le paysan pouvait encore trouver quelques moyens légitimes de revendications contre la tyrannie capitaliste, il n'y avait aucun autre moyen pour le sujet oriental de réagir contre les exactions d'une *Limited Company Rule* que la rébellion, toujours vite réprimée par la puissance dont cette compagnie dépendait. Et, devant un tel état de chose, il était inutile de solliciter une sympathie quelconque de la presse d'Europe pour les indigènes, habituée qu'elle est d'applaudir à tous ces glorieux exploits de la civilisation.

Avec une violence excusable à beaucoup d'égards, l'auteur continue son réquisitoire contre la manière d'agir des grandes puissances de l'Europe. Il est frappant, dit-il, qu'elles ne se contentent pas de refuser aux mahométans tout droit à l'indépendance. Surveillant les symptômes d'un réveil possible dans une grande partie de l'Orient, elles voudraient briser les efforts des nations musulmanes qui travaillent à leur émancipation. Maints exemples viennent mettre en lumière les méthodes pratiquées par l'Europe chrétienne. Des réclamations continuelles sont faites, à propos de rien, en pays musulman. Elles sont toujours accompagnées de menaces, parfois d'une seule puissance, mais, très souvent aussi, de plusieurs puissances réunies, et cela, toutes les fois que l'Europe a besoin de cacher quelque but égoïste sous une apparence humanitaire. Pour arriver aux concessions qu'elle désire, elle n'hésite pas, sous les prétextes les plus futiles, à méconnaître périodiquement les droits sacrés des peuples musulmans. Les organes politiques démontrent la légitimité de ce forfait et dénoncent le réveil de l'Orient islamique comme un péril pour la marche de la civilisation.

***

Ainsi, le *péril pan-islamique* est inventé ; cette *mystification* d'un correspondant du *Times*, selon le mot d'un orientaliste anglais, est simplement, pour M. Halil Hálid, la contre-partie du fameux *péril jaune*. L'invention en est due beaucoup plus à la diplomatie moscovite qu'à l'empereur d'Allemagne, malgré le vif intérêt qu'on le soupçonne de porter à cette question. Le péril pan-islamique n'est au fond qu'une sorte d'épouvantail agité par certaines personnes mal intentionnées lorsqu'elles veulent commettre le crime de violer ou d'usurper quelque territoire. Ces agitateurs publient fréquemment, dans les principaux journaux d'Europe, des remarques qui montrent ce que sont leurs procédés d'action. C'est ainsi, que l'un des hommes politiques français les plus en vue écrivait un jour : « Le rôle d'un officier, qui voudrait entreprendre de désagrégrer les forces de l'Islam, serait le plus noble et le plus utile qui puisse se jouer en ce pays. » Cette opinion, ajoute notre auteur, ne dénote pas seulement un chauvinisme poussé à l'extrême, mais encore un esprit de férocité que l'on est en droit de considérer comme incompatible avec une société qui se fait gloire de sa civilisation. D'ailleurs, « elle est bien en rapport avec l'expansion de l'autorité de la France dans les pays musulmans du nord de l'Afrique ». Elle n'en est pas moins étrange dans la bouche d'un homme, qui, « au nom de l'humanité et de la paix universelle, professe publiquement les plus profondes sympathies pour les Arméniens et les Bulgares, sujets de la Turquie (1) ».

***

On a fait des Musulmans les plus grands fanatiques du monde. Mais leur fanatisme n'est jamais plus clairement démontré, pourrait-on ajouter, avec M. Halil Hálid, que par leur obstination à ne pas vouloir changer la mauvaise administration de leur gouvernement, pour une forme plus profitable, imposée par quelque puissance occidentale.

Prenons le cas de la France. Celle-ci n'ayant pas de religion d'État, on pourrait supposer qu'aucune hostilité de sa part ne heurterait les coutumes et les institutions musulmanes. Puis, les Français se sont toujours distingués, de tous les peuples colonisateurs d'Europe, par leur remarquable prédilection pour donner plus d'étendue aux « progrès » qu'ils ont accomplis dans les pays primitifs de l'Orient. Eh bien, l'in-

(1) Halil Hálid, *The Crescent versus the Cross*, p. 210.

troduction de la civilisation européenne en Algérie n'a pas été le résultat de cette *pénétration pacifique* dont nous entendons tant parler à propos des affaires du Maroc. La France a fait de longs et pénibles efforts pour créer le casus belli qui devait motiver sa descente en Algérie. Peut-on, ajoute l'auteur du volume, se fier aux apparences paisibles du style des écrivains français.

* * *

L'ouvrage de M. Halil Hálíd est d'un satirisme aigu et, par suite, enclin à l'exagération. Mais il porte en lui-même un haut intérêt. Il est animé d'un souffle généreux et le sujet est traité avec ampleur. Dédaignant l'anecdote, M. Halil Hálíd s'en tient aux faits généraux, il les analyse, pour mieux les grouper ensuite en une énergique synthèse, et son titre, *The Crescent versus the Cross*, sonne un peu comme une fanfare guerrière.

A. Fevret.

Le « Soudan égyptien » [1].

Ce fut de 1897 à 1905 que M. Wallis Budge parcourut le Soudan et réunit les matériaux de son ouvrage. Avant de commencer le récit des résultats obtenus au cours de sa mission, il nous donne, dans un long chapitre préliminaire, le résumé des travaux accomplis par les explorateurs qui le précédèrent au Soudan. En 1698, Poncet y séjourna deux ans ; puis Haggi Ali, fonctionnaire de l'empereur d'Éthiopie, le Père Ch.-F.-Xavier de Brevedent la parcourent à leur tour. Peu de temps après, Le Noir du Roule est chargé par Louis XIV de conduire une mission près du souverain de l'Abyssinie. En outre, durant toute cette fin du dix-septième siècle, une rivalité de prédominance s'établit entre les missions italiennes de l'ordre de Saint-François et les Pères de Jérusalem.

(1) Wallis Budge (E.-A.), *The Egyptian Sûdân, its history and monuments*, with numerous illustrations. London, Kegan Paul, Trench, Trübner and C° L^ed^, 1907 ; 2 vol. in-8, 652 pages chaque. Prix net : 2 livres 2 sh.

Au dix-huitième siècle, en 1737, sur l'ordre du roi Christian VI de Danemark, le capitaine Lewis Norden part pour l'Égypte. Il suit le cours du Nil, de novembre 1737 à février 1738, et consigne les résultats de sa traversée dans un travail en deux volumes, qui fut traduit en 1757 à Londres par le docteur Peter Templeman. En 1768, James Bruce, un des plus célèbres de ces voyageurs, atteignit la première cataracte et, au mois de février de l'année suivante, il visita les mines d'émeraudes de Gebel Zumrûd, décrites par Pline, puis, en 1770, il crut découvrir les sources du Nil. En 1792, W.-G. Brown arrive à Assouan et se rend dans le Darfour. Durant les années suivantes, les explorateurs se succèdent sans interruption : Thomas Legh, en 1812; Burckhardt, en 1813 ; Waddington et Hanburg, en 1820. En 1821, Caillaud parvient à la jonction du Nil Blanc et du Nil Bleu et partage avec Bruce la gloire d'avoir soit-disant découvert les sources du Nil, puis il parcourt toute la région au sud-est de Senaar, glanant en route nombre de renseignements sur les mœurs et coutumes des habitants de Karabîn, de Kilgû, de Yara, de Fâzôgli, de Kamâmîl ; il pénètre dans la région aurifère d'Abkûlgen et s'arrête un moment à Barta. En 1833, Hoskins traverse la majeure partie de l'Éthiopie. En 1836, Russeergg voyage en Égypte et en Nubie. En 1842, Leipsius est chargé d'une mission scientifique au Soudan. Nous arrivons ainsi à M. Budge, l'auteur du travail que nous analysons.

*
* *

Avant d'aborder, dans le tome second de son ouvrage, l'exposé complet de l'histoire du Soudan, M. Budge nous donne quelques détails sur les connaissances qu'en avaient les écrivains antiques, Diodore, Pline, Strabon. Leurs dires sont sujets à caution, ils n'en contiennent pas moins des renseignements précieux sur l'ethnographie et la civilisation de cette contrée importante de l'Afrique. Diodore, surtout, était bien informé et nombre de ses remarques se trouvent contrôlées par des preuves archéologiques.

D'après Diodore, les Éthiopiens furent le peuple autochtone. Ils vivaient en partie dans l'île de Méroe, en partie sur les deux rives du Nil. Du côté de l'Arabie, la population se composait de troglodytes ; sur les bords du fleuve ou dans les parties marécageuses étaient les Ichtyophages, les Chélonophages et les Rhizophages. La situation de ces peuples toujours exposés aux attaques des bêtes féroces était fort précaire. Avec Strabon et Pline, nous avons une idée plus générale sur l'étendue du Soudan, sur ses caractères et ses produits.

***

Abandonnant, avec les dynasties égyptiennes, la partie archéologique, que M. Budge, en illustre égyptologue qu'il est, étudie de remarquable façon, nous suivrons seulement avec lui l'évolution soudanaise depuis le premier siècle avant J.-C. jusqu'à nos jours (1).

Le premier préfet romain d'Égypte fut Cyallus, qui la gouverna quatre ans, Auguste étant empereur. Il pacifia la contrée, en s'entendant avec les chefs nubiens, qui, presque tous, étaient d'accord avec les révoltés égyptiens contre le pouvoir impérial et en leur persuadant que Rome n'en voulait nullement à leur indépendance, mais désirait affermir ses droits sur la vallée du Nil. Cyallus fut si vain de son succès et se rendit si insupportable que, dénoncé à Rome, Auguste fut obligé de le faire exiler par le Sénat. Mais, sous les successeurs de Cyallus, les Nubiens se révoltèrent de nouveau, prirent Syène, Élephantine, Philœ et brisèrent les statues de César. Après une lutte meurtrière contre la reine des Éthiopiens Candace, Petronius, successeur de Cyallus, parvint à les battre, et beaucoup furent réduits en esclavage.

Sous le règne de Claude, les Romains entreprirent divers essais se rapportant au développement du commerce entre l'Arabie, l'Inde et l'Égypte, et Néron médita une invasion de l'Éthiopie tout entière, afin de se rendre maître absolu des richesses de la contrée. Les empereurs se succédèrent, emplissant l'Égypte de monuments, établissant petit à petit leur pouvoir, et entretenant des relations amicales avec les tribus de la Nubie et de l'Éthiopie, utiles à leurs projets commerciaux.

Les tribus de l'Est, les *Blemyes*, plus sauvages et plus pillardes, ne se soumirent pas; elles disposaient, dans la Haute-Égypte, de forces importantes, qui leur permirent, non seulement de conserver leur indépendance, mais encore de maintenir toute la région sous leur autorité. Ce ne fut qu'en 274 après J.-C. qu'Aurélien put les défaire, sans réussir pour cela à les empêcher de poursuivre leurs incursions.

Dioclétien fut plus heureux ; il finit, à force de ruses et de ménagements, par obtenir un certain calme de la part des Blemyes, et aussi des Nobates, autre tribu guerrière venue du Darfour. Ni Justinien ni Théodora ne suivirent cet exemple.

Les troubles recommencèrent jusqu'à ce que Aristomaches, comman-

(1) Vol. II, pp. 1 à 150. Tableau tout à fait complet de l'histoire ancienne du Soudan, avec une foule d'illustrations, reproduisant entre autres celles de Lepsius et qui font de l'ouvrage un guide indispensable.

dant en chef les forces romaines en Égypte, eût écrasé la révolte sous le règne de Tibère II (578-582 après J.-C.).

Ce fut en 641, nous dit M. Budge, que la domination musulmane fonda le premier établissement de sa puissance par la prise de la forteresse de Babylone, en Égypte. 'Amr ibn Al-'Asî, général du khalife Omar, s'en empara le 9 avril 642, et toute cette portion de la Nubie fut, dès lors, regardée comme une province du nouvel Empire musulman. Trop faibles encore pour organiser une lutte sérieuse contre les nègres, les Arabes laissèrent, durant quelques années, le champ libre aux invasions nubiennes; puis, en 652, 'Abd-Allah revint, pour la seconde fois, vers le Soudan et décima les noirs avec une impitoyable rigueur. Dongola, la capitale nubienne, fut prise et les révoltés, en grand nombre, se virent réduits en esclavage.

Pourtant, le pays n'était pas encore pacifié : en 854, les Nubiens refusent de payer l'impôt consistant en esclaves, en chameaux, en éléphants et en girafes, et commettent de nouvelles razzias.

Muhammad de Kumm marcha sur Kûs avec 7.000 hommes et battit 'Alî Bâbâ, le roi du Soudan. La lutte continue ainsi durant plusieurs années, en 878, 956, 969, sans résultats appréciables: malgré les défaites continuelles des Nubiens, les Musulmans ne parviennent pas à les soumettre à leurs croyances religieuses.

En 1275, après un refus de Dâwûd, roi de Nubie, de payer le tribut, les Mahométans le poursuivirent, s'emparèrent de son frère, de sa mère et de sa sœur; lui seul échappa, mais le Soudan fut annexé, sans pour cela perdre complètement son indépendance ; il garda ses rois et ne se soumit que le moins possible, comme en témoignent les intrigues des Amaï, des Kerenlie, des Kanz ad-Dowlah et autres souverains de la Nubie pendant la durée du quatorzième siècle.

Comme le montre M. Budge, un des principaux obstacles que les Musulmans eurent à vaincre au Soudan, avait été le christianisme. Dès la première moitié du sixième siècle, la religion chrétienne était devenue officielle en Nubie et le royaume chrétien de Dongola arrêta pendant 700 ans les efforts de l'Islam.

Laissant à nos lecteurs que le développement de l'Islam au Soudan pourrait intéresser, le soin d'en lire les étapes compliquées dans l'admirable ouvrage de M. Budge, et afin de ne pas dépasser les bornes d'un compte rendu, nous résumerons simplement les phases de son histoire depuis le dix-huitième siècle, époque où le Soudan dut une pacification

relative à la domination osmanlie. En 1772, Muhammad Abû Dhabâb, un des généraux du fameux ʿAlî Bey qui avait essayé de s'affranchir du joug turc et de se créer un royaume indépendant en Égypte, vers 1768, s'étant, à son tour, révolté contre son maître, fut fait pacha d'Égypte par le Sultan. Après sa mort, le pouvoir se partagea provisoirement entre Ismâʿîl Bey et Mûrad Bey, qui voulurent aussi conserver leur indépendance. En 1785, le Sultan envoya contre eux le grand amiral Hasan, qui fit reculer les rebelles jusque dans la Haute-Égypte ; mais, rappelé par les hostilités russo-turques, il ne put terminer sa campagne et Ismâʿîl revint au Caire, où il reprit son titre de Sheîkh al-Balad : il mourut de la peste en 1790.

Au mois de mai 1798, l'expédition française, commandée par le général Bonaparte, arrivait en Égypte et, le 5 juillet, prenait Alexandrie. Deux années plus tard, Murâd Bey fut constitué gouverneur d'une partie de la Haute-Égypte par Kléber et, au mois de septembre de la même année, les Français évacuaient l'Égypte. Parmi ceux que le Sultan avait envoyés pour combattre contre la France, se trouvait un Albanais du nom de Muhammad ʿAlî, né à Cavalla, en 1768. Il s'était marié avec la fille du gouverneur de sa ville natale et en eut trois fils, Ibrahîm, Tusûn et Ismâʿîl. A l'âge de trente ans, il fut envoyé avec son beau-frère ʿAlî Aghâ et trois cents hommes pour attaquer les Français. Ce fut, d'ailleurs, la cause de l'anarchie qui régna après l'évacuation : les Mamlûks ne reconnaissant comme chef que le leur, Al-Ghuzz, les Albanais voulant s'imposer, Muhammad Khusrû, fait pacha d'Égypte après le départ des Français, marcha contre eux avec une armée de 14.000 hommes, mais il fut défait et ses armes et bagages tombèrent entre les mains des ennemis.

Pendant deux ans, le Caire et la région du Delta furent le théâtre de luttes et de désordres, qui ne s'arrêtèrent qu'après l'élection de Muhammad ʿAlî comme pacha d'Égypte, par les habitants du Caire, à la fin de mai 1805.

En 1819, Muhammad ʿAlî se résolut à conquérir le Soudan : 1° afin de donner une occupation à ses troupes, et 2° pour se procurer l'or qui passait pour y exister en quantité fabuleuse. Il espérait ainsi pouvoir réunir une énorme quantité d'esclaves et fonder une puissance militaire formidable. En 1820, il constitua une armée forte de 5.000 Arabes et Turcs et l'envoya en Nubie, sous le commandement de son jeune fils Ismâʿîl. Celui-ci s'avança jusqu'à Dongola, détruisit de fond en comble le pouvoir des Mamlûks, multipliant de terribles atrocités. Il atteignit ensuite Khartum et s'empara de Senaar sans combat.

Dès qu'Ismâ'îl fut devenu le maître du royaume de Senaar, Muhammad'Alî envoya Muhammad Bey vers le Kordofan. Après une longue lutte, il réussit à mener à bien la mission qui lui était confié. Sur ces entrefaites, Ismâ'îl ayant été la victime d'une conjuration suscitée par Nîmr, roi de Shendî, Muhammad revint jusqu'à cette ville et s'y livra à d'épouvantables représailles.

A partir de 1825, les gouverneurs turcs se succèdent dans le Soudan. Toujours en guerre contre les tribus soit des Shillûks, soit des Sabderât, soit des Abyssins, décimés par des épidémies de toutes sortes, ils maintiennent opiniâtrement leur position, nous dit M. Budge, dans cette contrée qui leur fournit l'or et les esclaves. Leur Gouvernement, obligé de s'appuyer sur les forces militaires, est trop souvent d'une rigueur excessive. Accablé d'impôts, que des soldats sont chargés de percevoir, le pays, loin de prospérer, s'appauvrit encore. Le sol, ingrat, difficile à cultiver, est complètement abandonné et sans l'ivoire, dont le trafic se fait par le Nil Blanc, sans le commerce des esclaves, Khartoum aurait vite cessé d'exister.

Pourtant Ismâ'îl Pâshâ, gouverneur en 1852, essaya d'arrêter, sur la prière des puissances européennes, le commerce des esclaves, mais, dès qu'il eut donné des ordres à ce sujet, il fut accusé de nuire aux intérêts de la contrée, d'être un mauvais Musulman et de chercher un prétexte pour annexer le bassin du Nil tout entier. Pour remédier à cet état de choses déplorable, le khédive Ismâ'îl confia, en 1869, à sir Samuel Baker le soin de réorganiser le Soudan : il devait entre autres supprimer le trafic des esclaves, introduire un système de commerce régulier, ouvrir les lacs équatoriaux à la navigation, et enfin établir à travers l'Afrique Centrale une chaîne de stations militaires et de comptoirs, distants les uns des autres de trois jours de marche, Gondokoro servant de base d'opérations. Baker, investi d'un pouvoir suprême et illimité, arriva le 15 avril 1871 à Gondokoro ; le 26 du même mois, il annexait officiellement la contrée à l'Égypte; le 14 mai de l'année suivante, à Masinda, il prenait possession formelle, au nom du Khédive, du pays d'Unyoro. En même temps, il rétablissait le commerce, construisait des forteresses à Masinda, Fatiko et Fuwêra, et réorganisait la justice. En 1873, il entra en relations amicales avec M'tesa, roi de l'Uganda, et la domination égyptienne put s'étendre ainsi jusqu'à deux degrés de l'Équateur. En avril 1873, le terme de son mandat étant expiré, Baker revint au Caire, qu'il atteignit le 24 août, après avoir complètement réussi dans sa mission et aboli le trafic humain entre Khartoum et Gondokoro.

En 1874, le colonel Gordon fut chargé d'achever ce que Baker avait si bien commencé. Il arriva le 15 avril à Gondokoro et s'occupa, de suite, à consolider le pouvoir égyptien dans cette contrée. Il établit de nouvelles garnisons, supprima le commerce des esclaves sur plusieurs points du Bahr-az-Zaraf et fonda une station sur le Sabat, afin de contrôler le commerce en amont et en aval du Nil Blanc. A la même époque, afin d'anéantir plus sûrement le commerce des esclaves, le Khédive d'Égypte fit occuper le Darfour, centre du trafic, par Zubeïr et Ismâ'îl Yakûb Pâshâ. Pendant ce temps, Gordon soumettait les trente-cinq cheikhs de la région de Gondokoro. En mars 1876, Gyessi, sur l'ordre de Gordon, parcourait le lac Victoria Nyanza, mais tous les efforts, pour arrêter le commerce des esclaves, se brisèrent contre le mauvais vouloir d'Ismâ'îl Yakûb Pâshâ, gouverneur du Soudan. Au mois de février 1877, le Khédive nomme Gordon gouverneur général du Soudan, avec ordre d'arrêter à tout prix le trafic des esclaves et de s'allier avec le roi Jean d'Abyssinie. Gordon parvient, au moins pour un temps, à faire disparaître les convois des négriers. Mais c'est vers cette époque que Muhammad Ahmad se proclama Mahdî, au mois de mai 1881. Une lutte opiniâtre, dont M. Budge nous conte tous les détails, commença entre Muhammad Ahmad et le général Gordon ; elle devait se terminer, le 26 janvier 1885, par la mort du glorieux gouverneur général tué lors de la prise de Khartoum. La puissance du Mahdisme ne disparut qu'après une difficile campagne au mois de décembre 1899. Au mois d'août 1903, un autre religieux fanatique nommé Adâm essaya de se faire proclamer Mahdî, mais il fut pris et tué par les Égyptiens. Depuis 1904 les efforts du gouvernement soudanais, pour pacifier et enrichir la contrée, semblent devoir aboutir : les districts sont surveillés, des postes établis, par exemple, entre la rivière Setît et Kallâbât, et les incursions des pillards abyssins enrayées. Ces routes de commerce ont été ouvertes pour le plus grand bénéfice des naturels.

Donner un compte rendu d'une œuvre de 1200 pages, dont toutes les parties sont liées et découlent les unes des autres par une pensée logique, n'est pas un travail facile. Nous avons tenu à résumer, bien imparfaitement d'ailleurs, la partie historique du volume, qui met en lumière combien la politique musulmane fut tenace et persévérante dans le Soudan, avec quelle patience, depuis le septième siècle, elle poursuivit, sans que rien put décourager ses efforts, son œuvre de pénétration.

Nous ne voudrions pas cependant, abandonner tout à fait les autres

parties de l'ouvrage, véritable encyclopédie du Soudan, si l'on pouvait donner ce titre à un travail si savant et d'un tel développement. M. Budge nous décrit les provinces, leurs principales villes et leurs habitants. La première classe des provinces groupe huit divisions, dont la province de Khartoum, celles de Senaar, du Darfour, du Bahr-al-Ghazal et de Dongola. La seconde classe comprend la province du Nil Blanc, celles de la Rivière Rouge, de Mongallo, de Halfa, etc.

A propos de chacun de ces districts, M. Budge étudie l'histoire locale, les habitants : Denkas, Gûrs, Bongos, Golos, Ndoggos Niam-Niam, etc.; le commerce : ivoires et peaux dans le Bahr-al-Ghazal; l'industrie des mines d'or comprises entre le 26e et le 20e parallèle de latitude nord, c'est-à-dire depuis Kena jusqu'à l'est de la Rivière Rouge; l'art architectural : la mosquée de Khartoum par exemple; et l'art des métaux, comme les célèbres filigranes d'or. Une à une, M. Budge étudie toutes les questions, nous donnant des statistiques sur les revenus et les budgets du Soudan, sur ses routes et ses voies ferrées : C'est le chemin du Caire à Khartoum, celui de Khartoum au Kordofan, et toutes les lignes de moindre importance qui relient entre elles les stations de l'Est soudânais. En 1906, de nouvelles lignes furent inaugurées : celle d'Atbara à Suwâkin et à Port-Sûdân, au mois de février ; celle d'Abû Hamed à Karêma, au mois de mars.

Quels sont, à l'heure actuelle, les progrès du Soudan ? M. Budge, dans le dernier chapitre de son deuxième volume, nous les indique, d'après l'opinion de Slatin Pâshâ. Aujourd'hui, l'autorité du Gouvernement est reconnue, aussi bien par les indigènes sédentaires, que par les Arabes nomades; les populations sont devenues plus actives et envoient leurs enfants aux écoles officielles ; le commerce a pris de l'extension, celui des esclaves ne se manifeste plus que par des cas isolés, grâce à une police bien comprise. La sécurité s'établit à peu près partout.

Les deux volumes de M. Budge sont ornés de multiples gravures et reproductions d'une remarquable netteté, et qui résument pour ainsi dire le texte. Les planches archéologiques ont été gravées avec un soin extrême. De plus, une bibliographie complète du Soudan et un index alphabétique ajoutent encore une plus grande valeur scientifique à cet ouvrage fondamental.

A. Fevret.

L' « Alhambra ».

La presse espagnole donnait, il y a quelques jours, une nouvelle qui a causé une vive émotion, à l'étranger tout autant qu'en Espagne. L'Alhambra menaçait ruine, et le danger était imminent. Déjà, le mur septentrional de la tour de Comarès s'était effondré, son magnifique salon et ses alentours immédiats pouvaient, eux aussi, s'écrouler au premier jour.

Dans une longue et intéressante chronique, le correspondant à Madrid du *Journal des Débats* énumérait les dangers de destruction qui menacent l'Alhambra; ces dangers, malheureusement, proviennent de la nature du sol et de la structure même de l'édifice. Il est donc possible que cette destruction soit inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné; du moins le devoir de l'Espagne est de retarder, le plus longtemps qu'elle pourra, la fatale échéance. Peu de chose, jusqu'ici, avait été fait dans ce but; aussi tous les amis de l'art applaudiront-ils à la campagne que vient d'entreprendre, en faveur du plus célèbre et du plus élégant, sinon du plus parfait monument de la domination arabe en Espagne, un journal local, *El Defensor de Granada,* qui a fourni, avec preuves à l'appui, les détails les plus minutieux sur les dangers que court l'Alhambra.

Au moment où cette triste nouvelle se répandait, une deuxième édition, dédiée au roi d'Espagne Alphonse XIII, du magnifique ouvrage consacré par M. Albert F. Calvert à l'Alhambra (1), venait de paraître. Ce livre, d'une importance capitale pour l'art musulman et la domination arabe en Espagne, devient, dans les circonstances actuelles, le plus éloquent plaidoyer en faveur de la préservation du palais des rois de Grenade.

(1) A.-F. Calvert, **The Alhambra**, *being a brief record of the Arabian conquest of the Peninsula with a particular account of the Mohammedan Architecture and Decoration.* London, John Lane, 1907; in-4, LVI-480 pp., avec nombreuses figures dans le texte et hors texte, dont 80 en or et en couleurs. 42 sh. net.

Bien des ouvrages coûteux et recherchés existaient sur l'Alhambra. Mais on cherchait vainement un « souvenir » de ce qu'on a pu appeler, sans exagération, « la Mecque de l'art mauresque » et « le glorieux sanctuaire de l'Espagne ». En d'autres termes, un livre comprenant une histoire concise de l'Alhambra, avec sa description et accompagnée de planches représentant les chefs-d'œuvre d'art de ce merveilleux monument, restait à faire. Quand il eut visité l'Alhambra, M. Calvert résolut de combler cette lacune.

Pour écrire *The Alhambra*, M. Calvert a utilisé, tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique, tout ce qui avait été publié avant lui par Gayángos, Raphaël Contreras, Dozy, Stanley Lane Poole, le prince Dolgorouki, Owen Jones, etc: il a utilisé, à l'occasion, les reproductions déjà faites des chefs-d'œuvre de l'Alhambra et a eu recours à la vaste érudition du conservateur de ce monument, Don Mariano Contreras; mais son travail personnel n'en a pas moins été considérable, et son œuvre présente un caractère vraiment original. Elle a été, du reste, accueillie comme elle le méritait. Une deuxième édition en étant devenue nécessaire, M. Calvert et son intelligent éditeur n'ont pas voulu se borner à une réimpression. De nombreuses planches, dont plusieurs en couleurs, empruntées pour une partie à des ouvrages, tels que les *Monumentos Arquitectonicos de España*, ont été ajoutées; elles montrent les rapports qui existent entre la décoration de l'Alhambra et celle des monuments de Cordoue et de Séville, rapports que l'auteur avait signalés dans un ouvrage qui est le complément de celui-ci, *Moorish Remains in Spain*. Imprimée sur un papier spécial, la deuxième édition de *The Alhambra* est, avec ses magnifiques illustrations, un véritable chef-d'œuvre de typographie.

Dans l'introduction, M. Calvert résume rapidement l'histoire du royaume de Grenade sous la domination musulmane, puis, entrant en plein dans son sujet, il fait un exposé de l'art et de l'ornementation arabes à cette période. Des figures, représentant des inscriptions, des mosaïques, des chapiteaux, des colonnes, viennent appuyer et éclairer cet exposé. Il est à remarquer que, dans cette ornementation, les formes géométriques dominent. Les couleurs primitives, bleu, rouge, jaune (or), sont les plus fréquemment employées; le pourpre, le vert et l'orange ne le sont que dans les mosaïques. Le vert, qu'on remarque dans certaines décorations, semble avoir été, à l'origine, un bleu à reflets métalliques, qui aurait changé de teinte avec le temps. Quant aux nuances verte et pourpre, on les trouve souvent dans les « restau-

rations » opérées après la conquête chrétienne. On sait quel parti ont su tirer, de ces nuances, les artistes musulmans, à quels merveilleux résultats ils sont parvenus.

Le premier chapitre de l'ouvrage, *l'Alhambra,* est consacré à l'histoire des Maures d'Espagne, depuis leur entrée dans ce pays jusqu'aux jours où leurs derniers descendants en furent chassés, pour le plus grand malheur de l'Espagne, qui perdait en eux des sujets industrieux et actifs. M. Calvert énumère les dégradations dont l'Alhambra fut l'objet, une fois la domination musulmane détruite. Parmi les illustrations, il faut citer celle de la Tour de la Captive (Isabelle de Solis).

Avec les chapitres suivants nous restons dans l'histoire. L'un retrace la carrière du fondateur de l'Alhambra, Mohammed Ier (1232-1272), qui, à son retour du siège de Séville, en 1248, décidait la construction de cet admirable monument, construction qui se fit sous ses yeux, et qu'il suivit avec intérêt. L'autre est consacré à Yoûsouf III (1333-1354), qui acheva l'Alhambra et à qui on attribue la construction de la Tour du Vin, de la Salle des Deux Sœurs, du Bain du Sultan et de la Cour des Myrtes.

Mais, avec *les Tours, les Cours et les Salles de l'Alhambra*, l'histoire cède la place à l'art et à l'archéologie. M. Calvert décrit successivement la Porte de Justice, construite par Yoûsouf Ier en 1338, la Salle du Tribunal, la Fontaine et la Cour des Lions, dont les sculptures, représentant des êtres animés, ont été attribuées à des artistes chrétiens d'après la conquête, commes les peintures de la Salle de Justice, dont les reproductions sont données.

M. Calvert fait une description détaillée, accompagnée de plusieurs planches, des Deux Sœurs; cette partie de l'Alhambra méritait, en effet, d'être décrite en détail, et il en est peu qui produisent une impression pareille sur les visiteurs. Le balcon de Lindaraja est une véritable merveille. On doit aussi une mention spéciale à *El Jarro*, ce beau vase arabe à reflets métalliques conservé au musée de l'Alhambra.

Une série de planches en or et couleurs, d'une exécution tout à fait remarquable, est intercalée dans cette partie du texte. Les planches nous montrent les détails de l'ornementation mauresque et, mieux que la description la plus exacte et la plus minutieuse, permettent de se rendre compte de ce qu'était cette ornementation si curieuse et si originale.

A la Salle des Abencerrages se rattache une légende tragique. Trente-six chevaliers, les plus nobles de Grenade, y auraient été immolés pour satisfaire la jalousie ou apaiser les craintes d'un tyran; on montre, sur le marbre dont la salle est pavée, la place où leur sang a coulé. Bien que des restaurations nombreuses aient altéré son caractère, la Salle

des Abencerrages n'en est pas moins remarquable au point de vue artistique.

Par la simplicité de son architecture, la Cour du Vivier, ou Cour des Myrtes, contraste avec les autres parties de l'Alhambra; selon la remarque de M. Calvert, on pourrait se croire transporté de Grenade à Damas.

La Cour des Lions est peut-être, de toutes les parties de l'Alhambra, la plus célèbre. Ses magnifiques mosaïques, sa décoration en or et en couleurs, ses galeries, son temple, et surtout sa magnifique fontaine supportée par les douze lions de marbre qui lui ont valu ce nom, en font une des œuvres les plus remarquables de l'art musulman.

Toutes les ressources de cet art ont été déployées dans la décoration de la Salle des Ambassadeurs, qui présente une variété inouïe de combinaisons de couleurs et de dessins. Ses mosaïques sont de toute beauté, et les ornements en relief de chaque *dîwân* sont aussi changeants que les motifs de mosaïques.

Une galerie moderne défigure la Cour de la Mosquée, dont on peut, toutefois, reconstituer assez facilement le tracé, et dont les inscriptions n'offrent pas d'intérêt. La grande mosquée, chef-d'œuvre d'architecture construit, en 1308, par Mohammed III, a été détruite sous l'occupation française, dit Gayángos; Ibn Al-Khatîb en a laissé la description. Transformée en chapelle, l'ancienne mosquée, qui existe encore, a conservé des traces nombreuses de son ancienne destination.

Les Bains de l'Alhambra se font remarquer par leur caractère artistique; mais leur disposition ne diffère pas de celle qu'ont, en Orient, les édifices de ce genre.

Du Jardin et du Belvédère si pittoresque de la sultane Lindaraja, nous passons au Cabinet de Toilette de la Reine, près duquel habitait, en 1829, Washington Irving; aux Tours des Sept-Étages, des Pics, de Comarès, de la Garde, des Infantes, du Captif, de l'Hommage, de l'Aqueduc et des Dames. Le Musée, salle voisine de la Cour des Lions, où on a réuni un certain nombre d'œuvres d'art musulman, contient, entre autres, des bas-reliefs représentant des animaux, et dans lesquels on retrouve l'influence grecque et des survivances du culte mithriaque; ces sculptures soulèvent un problème curieux, mais dont la solution n'est pas encore donnée.

Le Palais de Charles-Quint, vaste construction dont l'idée grandiose ne put être réalisée, contraste avec les édifices de la domination arabe. Il n'en est pas de même du *Cuarto Real* ou Généralife, maison de plaisance des rois de Grenade, dont les galeries, les jardins, les inscriptions et les mosaïques transportent d'admiration le visiteur.

Avec la Maison du Charbon et la Maison Sanchez se termine la description de l'Alhambra. Dans un Appendice, M. Calvert a donné un choix de ballades mauresques-espagnoles, prises dans les traductions de John Gibson Lockbart. Un index, enfin, vient faciliter les recherches.

Nous croyons pouvoir terminer cette analyse du beau livre de M. Calvert par quelques mots sur ses illustrations, bien que nous en ayons déjà parlé. Elles nous montrent quel parti les artistes musulmans avaient su tirer, pour l'ornementation de l'Alhambra, de couleurs peu nombreuses et qui souvent, à première vue, semblaient devoir produire un ensemble désagréable à l'œil. Avec un goût des plus délicats, ils ont obtenu de merveilleux effets, dans leurs mosaïques, de l'assemblage du violet foncé, du bleu pâle et du vert foncé. D'autres combinaisons, dans lesquelles le jaune orange, le rouge brun et le jaune viennent s'ajouter à ces teintes, ne sont pas moins harmonieuses. Toutefois, c'est, à notre avis, dans les ornementations architecturales, où le bleu et le rouge sont, avec l'or, les seules couleurs employées, que les artistes de Grenade sont arrivés à leurs plus remarquables résultats. La délicatesse de leurs dessins révèle l'influence persane ; quant au rôle que la calligraphie joue dans l'art musulman, aux motifs gracieux qu'elle fournit, ils sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point.

L. Bouvat.

L'« Annuaire du caïdat de Zaghouan »[1].

C'est M. P. Ducroquet, propriétaire à Zaghouan, qui a entrepris, en 1906, la publication de cet Annuaire, dans le seul but d'être utile aux habitants de la région où il s'était fixé. L'accueil fait à son œuvre montre que ce but a été atteint et, avec *La Tunisie Française* du 22 décembre 1906, nous souhaitons que chaque caïdat tunisien fasse paraître, bientôt, un Annuaire semblable, conçu dans le même esprit et rendant les mêmes services.

En dehors des renseignements généraux que fournit toute publication de ce genre, nous trouvons, dans *l'Annuaire du caïdat de Zaghouan* pour 1907, une foule de notices, extrêmement variées, sur tous les sujets pouvant intéresser les colons du caïdat. La législation locale, les actes administratifs et surtout l'agriculture y tiennent une large part; mais, à côté des pages qui leur sont consacrées, nous trouvons

(1) Tunis, Imprimerie Nouvelle A. Fouquet et Cie, et Zaghouan, librairie-papeterie D'Amico, pet. in-8, 112 pp., avec figures. Prix : 0,60 cent.

des articles d'un réel intérêt pour les personnes étrangères à la Tunisie; il faut citer, entre autres, l'étude de M. Georges Houette, conducteur des Ponts et Chaussées, sur l'aqueduc de Zaghouan, qui, construit par l'empereur Adrien, vers l'an 130 de notre ère, fournit d'eau la ville de Tunis (1).

Un nouveau Calendrier.

Ahmed Bey Ismâ'îl Beyoff, d'Aghdach, a composé et édité un calendrier pour une période de cent ans. Cette publication est imprimée en couleurs, avec beaucoup de soin, et disposée de manière à pouvoir être suspendue au mur. Son prix est des plus minimes, 30 kopeks; l'auteur accepte les timbres en payement et accorde 20 p. 100 de remise aux personnes prenant plus de 10 exemplaires (2).

Un Jubilé maçonnique à Bombay (3).

Nous avons déjà eu occasion de signaler le rôle important des Loges hindoues du Rite écossais dans le mouvement qui s'accomplit aux Indes, au profit des idées occidentales.

Celui des Loges de Perse n'est pas moins considérable, et l'Afghanistan va peut-être imiter l'exemple des pays qui l'avoisinent, puisque l'émir Habibullah s'est fait affilier à la Loge de Calcutta, par le général Kitchener, grand-maître de district pour le Pendjab.

La dignité du général Kitchener nous est révélée (p. 9) dans la « Préface », consacrée par M. Jivanji Jamshedji Modi, le savant auteur de nombreux travaux d'érudition sur les Parsis, leur histoire et leurs institutions, au volume qui vient d'être publié récemment à Bombay en l'honneur du jubilé du « Cinquantenaire de la vie maçonnique » de M. Kharhadji Rustamji Cama (4).

(1) P. 65-74.

(2) *Irchâd*, 29 mars/11 avril 1907.

(3) *The R.-C. Cama Masonic Jubilee volume*, in honour of Bro. Kharshidji Rustamji Cama, publié par Jivanji Jamhedji Modi, Fellow de l'Université de Bombay (1887); dipl. litteris et artibus (Suède, 1889); shams ul Ulama (gouvernement des Indes, 1893); officier d'Académie (France, 1898); officier de l'Instruction publique (France, 1902). In-8, 296 pp., ill. Bombay, Fort Printing Press, 1907.

(4) Most excellent companion, grand superintendant of Royal Arch Freemasonery in India under Scotland, honorary depute, first grand principal of the Supreme Grand Chapter of Scotland.

Ce volume comprend une vingtaine de « Contributions » de différents auteurs, anglais pour la plupart : épisodes de l'histoire de la Franc-Maçonnerie, « Essais » et même poésies. Nous eussions souhaité y trouver beaucoup de renseignements sur la Franc-Maçonnerie dans l'Islam moderne, question particulièrement intéressante dans ces pays d'Asie où les Daïs ismaéliens ont joué un rôle si considérable et conservent une influence active. Notre espoir a été déçu. Il est peu question des Musulmans dans la publication dédiée à M. Rustamji Cama, qui est lui-même Parsi.

Voici, cependant, quelques indications notées çà et là.

L'introduction nous apprend (p. 26) qu'il y a des Loges parsies, hindoues et musulmanes, de même que des Loges européennes. Dans ces dernières, ou du moins dans les « Loges chrétiennes », on lit les Écritures saintes. On a suivi cet exemple dans une Loge parsie de Bombay, où les réunions s'ouvrent par la récitation de quelques passages du *Zend Avesta*. M. Cama ayant proposé, en 1906, qu'on en fît autant dans sa propre Loge « The Rising Star of Western India », un frère musulman réclama pour qu'il en fût du Qoran comme du Livre sacré des Parsis, quoique la Loge ne comptât qu'un petit nombre de membres étrangers à la religion de Zoroastre (*ibid.*, p. 27).

D'après un passage d'un Essai de M. Pestonjee Nusservanjee Wadia, ancien « Grand Master Depute », sur « The Origin and Universality of the Craft », les membres répandus aux Indes, en Perse et en Syrie se trouveraient unis « en une commune fraternité » (p. 17).

Le même auteur revient encore, dans une autre forme, sur l'idée générale d'une union maçonnique.

Il reconnaît comme frères tous les Maçons qui respectent la Loi, Chrétiens, Parsis, Juifs ou Musulmans, sans distinction de religion (p. 76).

Dans une étude beaucoup plus développée sur l'*Histoire légendaire et actuelle de la Franc-Maçonnerie*, M. Jivanji Jamshedji Modi établit un parallèle entre l'usage musulman qui donne un rang social élevé au *Hadji*, et la loi d'Alfred le Grand qui donnait au marchand le rang de « thane ou de gentleman » après trois grands voyages (p. 130).

Plus loin, le même auteur dit qu'il faut être reconnaissant aux ancêtres des « Frères musulmans » et surtout aux Musulmans de l'Occident de l'impulsion donnée durant le onzième siècle à l'enseignement scholastique des « Sept Sciences » (p. 140). « La Philosophie, les Mathématiques, la Physique, l'Astronomie et les autres sciences avaient leurs traités écrits en arabe. L'École de l'Université de Salerne, dans le Royaume de Naples, était bien connue à cette époque par son enseignement de la médecine... Nous voyons ainsi que les anciens Musulmans

ont eu une grande part à la propagation de la connaissance des « Sept sciences libérales » dont fait partie notre branche spéciale, la Géométrie ou Maçonnerie. Nous savons que le mot algèbre (1), qui désigne une branche de mathématiques, est arabe. Quelques personnes prétendent même qu'Euclide n'était pas un personnage réel, mais un être imaginaire et que ce nom d'Euclide est arabe, signifiant la Clef (Kilid كليد) de de la Géométrie» (p. 141).

Cette longue étude des légendes maçonniques forme à elle seule plus de la moitié du volume (pp. 102-246). Elle contient encore quelques brèves mentions de pays musulmans ou d'auteurs arabes et persans, sans rien de particulier, au point de vue qui nous occupe.

La publication jubilaire se termine par quelques adresses de félicitation en l'honneur du « plus ancien maçon des Indes ». Nous trouvons encore, dans l'une d'elles due à M. Barrois, « ancien grand-maître honoraire », que la Loge « Rising Star of Western India », autorisée le 15 décembre 1843, avait été fondée spécialement en vue de l'admission des candidats Hindous. Pendant les premières années cependant, le seul Hindou qu'elle reçut était un Jain, de caste Dulia, quoiqu'elle comptât déjà, au même moment, un certain nombre de Parsis et quelques Musulmans (p. 274).

A. L. C.

Les Abdâl de Païnâp (2).

Il existe, au Turkestan chinois, un groupe ethnique signalé par M. Grenard et connu sous le nom d'Abdâl. Cette population ne se distingue de celle des Turcs environnants que par une langue spéciale, dont le fond est persan.

M. Grenard n'avait trouvé qu'une cinquantaine de ces familles près de Kéria, et sept ou huit à Chertchen. M. Pelliot en a découvert de nouvelles au village de Païnâp, situé aux portes de Kachgar.

Si les Abdâl de Kéria et de Chertchen vivent à l'écart et méprisés du reste de la population, il n'en est pas de même des Abdâl de Païnâp, qui, eux, sont considérés avec respect et comme possédant une puissance occulte.

(1) Le terme « algèbre » vient de l'arabe الجبر والكسر (*Al-Djabr w'al-Kaṣr*), c'est-à-dire « l'action de briser et de rétablir », qui s'applique aux opérations algébriques. En français, on n'a retenu que le premier mot.

E. A.

(2) Pelliot (M.), Les Abdâl de Païnâp. *Journal asiatique*, janvier-février 1907, p. 115.

Pourtant, ils vivent à peu près comme tout le monde, cultivant la terre et colportant leurs marchandises les jours de marché. Ce sont des gens instruits, sachant presque tous le turc, et souvent plus d'arabe que les Mollah de la région.

Malheureusement, aucun souvenir historique, aucune tradition, ne viennent illustrer les origines de ce peuple.

Tandis que les Abdâl de Kéria se disent originaires de Koufah, ceux de Païnâp prétendent que leurs ancêtres vinrent de Darvet. Les Abdâl se donnent encore quelquefois les noms de Heinou et de Gilaman, sur lesquels on ne possède aucune donnée.

A. F.

Un Manuscrit chinois en caractères arabes.

M. Hartmann, le savant orientaliste de Berlin, avait rapporté, du voyage d'études si fructueux qu'il fit au Turkestan en 1902, un manuscrit en caractères arabes rédigé dans une langue inconnue. En dehors des citations arabes et des expressions persanes qu'on y rencontrait, et qui dénotaient un traité religieux, le manuscrit restait lettre morte pour ceux qui, les premiers, eurent l'occasion de le voir.

Un examen attentif du texte permit, cependant, d'y reconnaître quelques mots chinois. Grâce au concours de deux lettrés musulmans, dont un mirza de Yarkand, M. A. Forke put reconnaître que le manuscrit était rédigé en chinois vulgaire; quant à l'écriture, elle était visiblement celle en usage chez les Dounganes, ces descendants des soldats de Timour restés en Chine, où, bien que mêlés à la population, ils ont conservé leur religion et plusieurs marques de leur origine.

Reconstituer, d'après une transcription aussi défectueuse que celle que pouvait donner l'alphabet arabe, le texte chinois primitif, entremêlé, à chaque ligne, d'expressions empruntées aux langues musulmanes, était certes un long et pénible travail; M. A. Forke a su le mener à bien. Il a donné, dans le *T'oung Pao* (1), le texte du manuscrit reproduit par une double transcription, l'une en caractères chinois, avec les mots arabes et persans en caractères latins; l'autre, entièrement en caractères latins, avec les termes d'origine musulmane en italique. Les sept légendes que renferme le manuscrit, et qui ont pour héros, soit le Prophète, soit des saints personnages, ont, en outre, été traduites. Si MM. Hartmann, Lippert et Kern ont aidé de leurs conseils M. A. Forke, celui-ci n'en a pas moins eu à surmonter de

(1) *Ein islamisches Tractat aus Turkestan, Chinesisch in Arabischer Schrift.* Dans la livraison de mars 1907 (n° 1) du *T'oung Pao*, pp. 1-76.

très grandes difficultés; félicitons-le d'avoir su se tirer, à son honneur, d'une tâche aussi ardue et de nous avoir fait connaître un texte des plus curieux.

Les Fouilles du Khotan (1).

Au moment où l'impression de ce numéro est presque achevée, nous recevons l'*Ancient Khotan*, la grande publication annoncée depuis quelques mois, et dans laquelle M. Aurel Stein expose les résultats complets de son voyage de 1900-1901, dont le résumé avait déjà été donné dans un premier volume : *Sand-buried Ruins of Khotan* (2).

Il est tout à fait inutile de songer à faire un compte rendu au pied-levé de la contribution si considérable que l'ouvrage actuel de M. Aurel Stein apporte à l'exploration archéologique du Turkestan chinois, comme à toutes les questions qui s'y rattachent : art, épigraphie, linguistique, etc. Nous voulons seulement dire, sans plus attendre, que ces deux volumes, l'un de texte, avec de nombreuses planches intercalées, l'autre de planches hors texte, font le plus grand honneur à l'Educational Service de l'Inde, comme à la « Clarendon Press » d'Oxford. Ne serait-ce qu'au point de vue typographique, c'est une de ces publications qui datent par l'harmonie d'une vêture admirable, s'appliquant à une œuvre de premier ordre. Nous reviendrons en détail sur les données nouvelles qui s'ajoutent ainsi à l'histoire de l'Asie Centrale, dont l'exploration scientifique est en train de préparer la rénovation politique et sociale.

A. L. C.

(1) M. Aurel Stein, *Ancient Khotan.*

Vol. I, texte, gd. in-4, 621 pp., avec catalogue descriptif des antiquités recueillies par F.-H. Andrews, 72 illustrations (37 pl.) et appendices par L.-D. Barnett, S.-W. Bushell, E. Chavannes, A.-H. Church, A.-H. Francke, L. de Loczy, D.-S. Margoliouth, E.-J. Rapson, F.-W. Thomas.

Vol. II : gd. in-4, 117 pl. et 1 carte.

(2) M. Aurel Stein, *Sand-buried Ruins of Khotan*, in-8, 502 pp., une carte. London, Fisher Unwin, 1903. Prix : L. 5, 5 sh. net.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Annuaire Oranais. Paris, imp. Chaix, mars 1907 ; in-8, 432 pp. 6 francs.

An Observer in the Near East, 100 ill., London, Eveleigh Nash, 16 sh.

Becker, *Christentum und Islam.* Tübingen, J.-C.-B. Mohr, 1907.

Bourgeois (F. b.), *Annuaire du Maroc commercial, industriel, administratif pour* 1907. Paris, imp. Chaix, mars 1907 ; in-8, 248 pp., grav., cartes. 6 fr.

Brode (H.), *Tippoo Tib. The Story of his Career in Central Africa. Narrated from his own accounts.* Transl. by Havelock. Pref. by Sir G. Eliot. London, E. Arnold, march 1907 ; in-8, 274 pp. 10 sh. 6 d.

Broomhall (M.), *The Chinese Empire.* London, Morgan and Scott, april 1907 ; in-8, 496 pp. 7 sh. 6 d.

Burton (Richard), *Pilgrimage to Al-Madinah and Meccah.* Intr. by Stanley Poole. London, Bell (réédition) ; 2 vol. in-8. 2 sh. each.

Buxton (Noel), *Europe and the Turks.* London, Murray, may 1907 ; gr. in-8. 2 sh. 6 d.

Capra sac Cius, *Gli Italiani residenti nelle Indie inglesi.* Milano, Tip. A. Piazza, 1907 ; in-4, 11 pp.

Charmetant (A.), *Mission économique au Maroc.* Rapport présenté à la Chambre de commerce de Lyon. Lyon, libr. Rey, 1907 ; in-8, 75 pp., cartes.

Cook (J.-A.-B.), *Sunny Singapore.* An Account of the place and its people, with a Sketch of the results of missionary work. London, Stock, march 1907 ; in-8, 200 pp. 5 sh.

Davis (F.-H.), *The Persian Mystics. Jalalu'd-din Rumi.* London, Murray, may 1907 ; in 16, 106 pp.

Egypt and the Sudan. Lord Cromer's Report for 1906. London, Wyman, march 1907. 1 sh. 4 d.

Egypt : Despatch from Earl Cromer. Proposals of Egyptian General Assembly. London, Wyman, may 1907.

Eliot (Charles), *Letters from the far East.* London, Arnold, 1907 ; demy in-8, ill. 8 sh. 6 d.

Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Alger, Heintz, 1907 ; in-8, 429 pp.

Foster (W.), *The English Factories in India* (1618-1621). *A calendar of documents in the India Office.* London, British Museum and Public Record Office.

Grier (S.-G.), *The Kings of the East.* London, W. Blackwood, april 1907 ; in-8, 368 pp. 6 sh.

India Office (*List of the*), Harrisson and Sons, april 1907 ; in-8. 10 sh. 6.

Keane (A.-H.), *Asia* (Stanford's Compendium of Geography and Travel). London, Stanford, may 1907 ; 2 vol. in-8 (1 : 2e éd.). 15 sh. each.

Keane (A.-H.), *Africa* (Stanford's Compendium of Geography and Travel). London, Stanford, 1907 ; 2 vol. in-8 (11 : 2e éd.). 15 sh. each.

Lethbridge (R.), *India and Imperial Preference.* London, Longmans, march 1907 ; in-8, 120 pp. 2 sh. 6 d.

Logan (A.-C.), *Old chipped Stones of India.* London, Thacker, march 1907 ; in-8. 4 sh.

Lorey (Eustace de) et Sladen (Douglas), *Queer Things about Persia.* London, Eveleigh Nash.

Loth (C.-E.), *La Tunisie et l'œuvre du protectorat français.* Paris, Delagrave, 1907 ; in-8, ill. 4 fr.

M. Kenzie (F.-A.), *The unveiled East.* London, Blackwood, may 1907 ; in-8, ill., 314 pp. 6 sh.

Michelin, *Guide pour l'Algérie et la Tunisie.* Paris, Michelin, 1907 ; Éd. 1907, in-12, 140 pp. France, 1 fr. 30 ; Étranger, 1 fr. 50.

Moncrieff (G.-K.-S.), *Eastern Missions from a soldier's stand-point.* R.-T.-S., march 1907 ; in-8, 182 pp.

Much (Dr. M.), *Die Trugspiegelung orientalischer Kultur in den vorgeschichtlichen Zeitaltern N-u-Mittel-Europas.* Iena, Costenoble, 1907 ; in-8, VII, 144 S. 50 Abb. 5 Mk.

Neame (L.-E.), *The Asiatic Danger in the colonies.* London, Frowde, march 1907 ; in-4.

Nolte (A.), *Essai sur le Monténégro.* Paris, Calman Lévy, 1907 ; in-8, 109 pp.

Pressgesetz f. Bosnien u. die Herzegovina. Sarajévo, D. A. Kajon; in-8, 43 S.

Quani, *Selections.* Persian text, ed. by Muh. Kazim Shirazi, under the supervision of D. C. Phillott. Calcutta, Leipzig, Harrassowitz, 1907; fol. 347 pp. 10 Mk.

Rautenberg-Garczinski, *Hollâsch. Indien. Ein Reisebericht.* Leipzig, Thüringische Verlagsanstalt, 1907; 77 S. m. Abbild.

Reckendorf (Pr. H.), *Mohammed und die Seinen.* Leipzig, Quelle und Meyer, 1907; in-8, 134 S. I. M. 25.

Rosen (Fel), *Eine deutsche Gesandschaft in Abessinien.* Leipzig, Veit und C°, 1907; in-8, XII, 496 S. 160 Abb. I Carte.

Rouard de Card, *Les Traités de commerce conclus par le Maroc avec les puissances étrangères.* Paris, Pedone, 1907; in-8, 87 pp. 2 fr. 50.

Rousseau (L.), *L'Effort ottoman.* Préf. de Réchid Safvet Bey. Paris, de Rudeval, 1907; in-8, XLIII-363 pp. 8 fr.

Sastri (M.-H.-P.), *A short History of India.* Blackie, april 1907; in-8, 128 pp. 1 sh.

Scherman (Dr. L.), *Orientalische Bibliographie.* XIX. Band (für 1905), 3es (Schluss) Heft. Berlin, Reuther und Reichard, in-16, 162 pp. 2 fasc.

Segelhandbuch für das Schwarze Meer. 19 Taf. mit 223 Küstenansichten. Berlin, E.-S. Mittler J. Sohn, 1907; in-8. 3 Mk.

Stern (E.), *Theodosia uns seine Keramik.* Frankfurt am Main, Baer; in-4, 93 S. 20 fr.

Takekoshi (Yosaburo), *Japanese rule in Formosa.* Pref. by Baron Schimei Goto. Trad. by Braithwaite. 38 ill., a map. London, Longmans, Green and C°, 1907.

Thacker's Indian Directory. London, Thacker, april 1907; in-8. 36 sh.

Vatin (F.), *Le Maroc physique, économique, politique.* Paris, Challamel, 1907; in-8. 1 fr.

Vincent (P.-H.), *Canaan d'après l'exploration récente.* Paris, Gabalda, 1907; in-8, XXI-495 pp. gr. et pl. 15 fr.

Watson (E.-R.), *Egypt and the Christian Crusade.* Phild., Board of Foreign Missions of the United Presbyterian Church of N. A., 1907; II, 3, 288 pp. 35 ct.

Watson (E.-R.), *The Principles of the Indian criminal law.* London, Sweet and M., april 1907; in-8. 7 sh. 6 d.

Way Elkington (E.), *The savage South Seas painted by Norman Hardy.* 68 ill., a map. London, Black. 20 sh.

Weale (B.-L.-P.) *The Truce in the East andits Aftermath...* being,

the Sequel to « *The Reshaping of the Far East* ». London, Macmillan, march 1907; ill., in-8, 664 pp. 12 sh. 5 d.

Weiss (Dr. F.), *Maimonides Moses Kommentar zum Mischnah-Traktat Nazir* (Abschn. I-V). Berlin, Lamm, 1906-07; in-8. 2 fr.

Werthauer (J.), *Moabitium. Szenen aus der Grosstadt. Strafrechtspflege*. Berlin, Seemann. (A paraître.)

Wissenschaftliche Veröffentlichung der deutschen Orient Gesellschaft. Leipzig, Hinrich, 1907.

Wright (Nilson), *Catalogues of the coins in the Indian Museum Calcutta*. Vol. II. Oxford, Clarendon Press, 1907; in-8, 280 pp.

Wlachoff (G.), *Die landwirtschaftliche Entwickelung Bulgariens*. Sofia, 1907; in-8, x-81 S. 1 Mk. 50.

Revues.

Allgemeines Literaturblatt, 28 *février* 1907 : R. Geyer : Sammlungen alter arabischer Dichter, édité par W. Ahlwardt.

Al-Machriq, 15 *avril* 1907 : P. Anastase : Un Musée d'histoire naturelle chez les Arabes. — E. Fadl (Abbé) : De Port Saïd à Johannesburg. — P.-A. Salhani : Avant la naissance et après la mort (4e réponse au Moqtataf). — Monographie du Liban (*suite*). — La littérature arabe au XIXe siècle (*suite*). — 1er *mai* 1907 : P. Anastase : Les établissements d'instruction publique à Bagdad sous les Khalifes. — Monographie du Liban (*fin*). — La littérature arabe au XIXe siècle (*suite*).

The American Historical Review, *janvier* 1907 : S. Foreman : The Philippine Islands.

Boletin de la Real Academia de la Historia, *février* 1907 : F. Codera : Mélanges de la Faculté Orientale.

Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, 1er *février* 1907 : G. Salemann : Liste des manuscrits et imprimés persans acquis de M. Desnicki.

The Contemporary Review, *mai* 1907 : L. March Philipps : The Arab in Architexture. — J. Foreman : The Americans in Philippines.

Economista, 3 *février* 1907 : Penetrazione italiana a Tripoli. — 10 *mars* : Cooperativa italiana di Credito in Tunisia. — L'accordo franco-spagnuolo al Morocco. — 24 *mars* : La colonia italiana in Egitto.

France Médicale, 10 *février* 1907 : H.-M. Fay : Les Cagots sont-ils d'origine sémitique ? Juifs ou Sarrasins ?

Journal Asiatique, *janvier-février* 1907 : M. Pelliot : Les Abdâl de Païnâp.

Literarisches Zentralblatt, *mai* 1907 : K. Marte : Für Orientalische Literatur.

Muséon, *Nos 1 et 2* 1907 : D.-M. Girard : Un coin de l'Asie Mineure, le Djanik. — Mohammed Ben Cheneb : Proverbes arabes de l'Algérie et de la Tunisie.

National Review, *février* 1907 : Indian Discontent.

Nation, *février* 1907 : E. Sanderson : Great Britain in Modern Africa.

Nature, 23 *mars* 1907 : G. Regelsperger : L'archipel des Comores.

Nineteenth Century, *avril* 1907 : A. Colvin : Egypt to-day. — Lady Thompson : A Ride through Bosnia and the Herzegovina. — *Mai* 1907 : Behdjet Wahly Bey : Pan-Islamisme.

North American Review, 15 *mars* 1907 : K. Blind : Les événements bulgares.

Nouvelle Revue, 1er *mai* 1907 : L. Hubert : L'Afrique occidentale française.

Polybiblion, *avril* 1907 (partie littéraire) : A. Fauvel : Terres lointaines : Sensations d'Égypte. — Ceylan. — La Chine et le Japon.

Review of Reviews, *mars* 1907 : I.-K. Sprague : Les Béhaistes.

Revue Canadienne, *mars* 1907 : A. Cagnon : L'Égypte et les écritures égyptiennes.

Revue critique d'histoire et de littérature, 13 *mai* 1907 : Ramsay : L'histoire et l'art de l'Asie Mineure.

Revue de Métallurgie, *avril* 1907 : A. Le Chatelier : Le monde musulman.

Revue de Paris, 15 *avril* 1907 : V. Bérard : La route d'Oudjda. — 1er *mai* : L. Aubert : Oudjda. — V. Bérard : 1. Vers Bagdad. — 15 *mai* : V. Bérard : 2. Vers Bagdad

Revue des Cours et Conférences, 28 *mars* 1907 : R. Basset : Les auteurs de l'agrégation d'arabe.

Revue des Deux Mondes, 1er *mars* 1907 : A. Tardieu : A Algésiras : la crise décisive.

Revue des Traditions populaires, *février-mars* 1907 : G. Demombynes : Coutumes de mariage. Algérie. Mazouna.

Revue Générale des Sciences, 15 *avril* 1907 : J. Deniker : Les us, coutumes et superstitions de l'Inde méridionale. — 30 *avril* : Bertrand Auerbach : Le peuplement national en Algérie (1871-1906).

Revue Politique et Parlementaire, 10 *avril* 1907 : F. de Solliers : Le peuple algérien. — R. Millet : Maroc (politique extérieure du mois).

Revue Scientifique, 27 *avril* 1907 : L.-A.-H. : Les Inscriptions de Thugga par M. L. Pinsot. — 4 *mai* 1907 : L'enseignement supérieur en Algérie.

Scientific American, 13 *avril* 1907 : The value of the Nile barrages to Egypt.

Tablet, 9 *mars* 1907 : Letters from Egypt.

Tour du monde, 13 *avril* 1907 : H. de Mathuisieulx : La Cyrénaïque. — 4 *mai* 1907 : Les fonctionnaires d'une petite ville du Maroc.

A. Fevret.

Le Gérant : Drouard.

4-6-07. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

ARCHIVES MAROCAINES

Volumes parus :

I — II — III — IV — V — VI — VII — VIII — IX

Sous presse :

Volume X. — Vol. XI (F^le^ I). — Vol. XII (F^le^ I)

En préparation :

Volumes XI — XII — XIII

ÉDITEUR : ERNEST LEROUX, 28, RUE BONAPARTE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, PARIS

L'ART MUSULMAN

Blanchet (P.). La porte de Sidi Oqba. In-8, planche. 1 50

Bourgoin (J.). Précis de l'art arabe et matériaux pour servir à l'histoire, à la théorie et à la technique des arts de l'Orient Musulman. In-4, 300 planches en noir et en couleurs. . . . 150 »

Casanova. La citadelle du Caire, d'après MAKRIZI. 2 fascicules in-4, planches . . . . . 40 »
— Figurine en terre cuite, avec inscription arabe. In-8, planche. 1 25

Clermont-Ganneau (Ch.), de l'Institut. Recueil d'archéologie orientale. Tome I à VIII, in-8, figures et planches. . . . . 160 »

Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie.
I. Département d'Alger, par G. COLIN. In-8. . . . . 12 »
II. Département de Constantine, par G. MERCIER. In-8. . . . 7 50

Eudel (Paul). Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine. In-8, nombreuses figures. . . 10 »

Huart (Clément). Les Calligraphes et les Miniaturistes de l'Orient Musulman. In-8, illustré (sous presse).
— Étude sur trois musiciennes arabes. In-8 . . . . . 1 50

Hurtado (O.). Granada y sus monumentos arabes. In-8, 3 planches. 15 »

Longpérier (A. de), de l'Institut. Archéologie orientale. Numismatique. Monuments arabes. In-8, nombreux dessins et 11 planches . . . . . 20 »

Radiot (Paul). Les vieux Arabes. L'art et l'âme. In-18 . . . . . 3 50

Saladin (Henri). Les monuments arabes de la Tunisie. — I. La mosquée de Sidi-Okba à Kairouan. In-4, figures et 29 planches en un carton. . . . . 25 »
— Les monuments de Ghirza (Tripolitaine). In-8, figures et planches 3 50

Sauvaire (H.). Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes. — I. Monnaies. In-8. 10 »
— II. Mesures de capacité. In-8. . . . . 7 50

Van Berchem (Max). Corpus inscriptionum arabicarum. — I. Inscriptions arabes du Caire. 4 fascicules in-4, avec planches. Chaque. . . . . 25 »
— Le château de Bâniâs et ses inscriptions. In-8, 2 planches. 2 »

Wallis (H.). Persian lustre vases. In-4 de luxe, avec dessins et planches en couleur, cartonné . . . . . 20 »

Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.